



RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

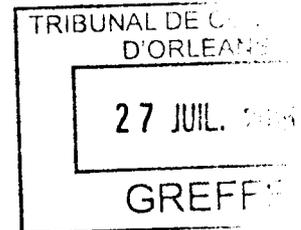
Numéro de gestion : 2008 B 01065
Numéro SIREN : 835 750 100
Nom ou dénomination : AGRALYS THOREAU

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2015 sous le numéro de dépôt 4440

Ruhho

AGRALYS-THOREAU
SAS au capital de 332.024 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
835 750 100 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2015



L'an deux mille quinze,
Le mardi trente juin à neuf heures,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège est situé au 8 rue Moulin de Salles à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 382 236 214, représentée par Monsieur Philippe de RAYNAL, en qualité de Président du Comité de Direction.

Associé unique de la société AGRALYS-THOREAU, société par actions simplifiée au capital social de 332.024 €, dont le siège social est situé à LADON (45270) 180 Rue du Moulin Routhion, immatriculée au RCS de Orléans sous le numéro 835 750 100,

A pris les décisions suivantes :

Première décision

Fusion-absorption de la société Etablissements Morize

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion absorption signé en date du 18 mai 2015 avec la société Ets MORIZE, société par actions simplifiée au capital de 120.000 €, dont le siège social se situe 340 rue Marcel Paul, à SARAN (45770), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 351 423 645, aux termes duquel ladite société fait apport, à titre de fusion, à la société de la totalité de son patrimoine, actif et passif, **à compter du 1^{er} juillet 2014**, et en conséquence :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société Ets MORIZE par la société,
- décide, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution à l'Associé unique de la société Ets MORIZE de **250 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU, à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **85.750 €**.
- constate la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption et par conséquent la dissolution sans liquidation de la société Ets MORIZE à compter de ce jour,
- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 436.274 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 85.750 €, s'élevant à **350.500 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **24 €**.

Deuxième décision

Fusion-absorption de la société Axaliment

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion absorption signé en date du 18 mai 2015 avec la société AXALIMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion, à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905, aux termes duquel ladite société fait apport, à titre de fusion, à la société de la totalité de son patrimoine, actif et passif, **à compter du 30 juin 2015**, et en conséquence :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société AXALIMENT par la société,
- décide, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution à l'Associé unique de la société AXALIMENT de **322 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU, à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **110.446 €**.
- constate la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption et par conséquent la dissolution sans liquidation de la société Ets MORIZE à compter de ce jour,
- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 518.973 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 110.446 €, s'élevant à **407.330 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **1.197 €**.

Troisième décision

Augmentation de capital

En conséquence de ce qui précède, l'Associé unique décide de procéder simultanément à :

- l'augmentation du capital social, suite à la fusion de la société Ets MORIZE, de 87.500 €, par la création de 250 actions nouvelles d'un montant nominal de 343 € chacune ;
- l'augmentation du capital social, suite à la fusion de la société AXALIMENT de 110.446 €, par la création de 322 actions nouvelles d'un montant nominal de 343 € chacune.

Quatrième décision

Modifications statutaires

En conséquence des trois précédentes décisions, l'Associé unique décide de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts qui seront dorénavant libérées comme suit :

Article 6. - Apports.

« .../...

Aux termes d'une décision d'Associé unique en date du 30 juin 2015, le capital social a été augmenté d'un montant 85.750 € lors de la fusion par voie d'absorption de la société Ets MORIZE, dans le cadre de laquelle a été fait apport de son patrimoine 85.750 €

Aux termes d'une décision d'Associé unique en date du 30 juin 2015, le capital social a été augmenté d'un montant 110.446 € lors de la fusion par voie d'absorption de la société AXALIMENT, dans le cadre de laquelle a été fait apport de son patrimoine 110.446 €

Total 528.220 euros »

Article 7. - Capital social.

« *Le capital social est fixé à cinq cent vingt-huit mille deux cent vingt (528.220) euros, divisé en mille cinq cent quarante (1.540) actions de trois cent quarante-trois (343) euros chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie.* »

Cinquième décision

Pouvoirs au Président

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Monsieur Philippe de RAYNAL, avec pouvoir de délégation, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion-absorption décrites dans les décisions ci-avant et en conséquence de réitérer si besoin est, et sous toutes formes, les apports effectués à la société, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient s'avérer nécessaires, accomplir toutes formalités utiles, notamment auprès des administrations concernées comme auprès de la conservation des hypothèques, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances.

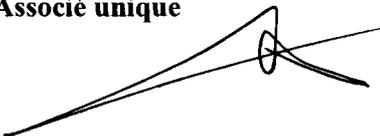
Sixième décision

Pouvoirs

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Le présent procès-verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES ORLEANS
EST

Le 08/07/2015 Bordereau n°2015/1 434 Case n°13

Ext 3833

Enregistrement : 500 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

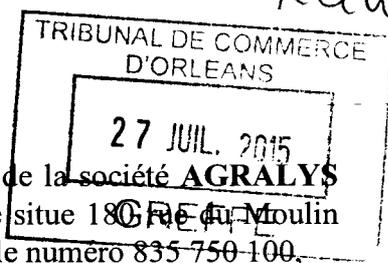
Montant reçu : cinq cents euros

Le Contrôleur principal des finances publiques

A handwritten signature or stamp, possibly a scribble, consisting of a vertical oval shape with a horizontal line extending to the right, crossing the oval.

**DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE**

R. L. L. H. S.



Les soussignés :

- Monsieur Philippe de RAYNAL, agissant en qualité de Président de la société **AGRALYS THOREAU**, SAS au capital de 332.024 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 835 750 100,
- Monsieur Philippe de RAYNAL, agissant en qualité de Président de la société **AXALIMENT**, SAS au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905,

Préalablement à la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L 236-6 du Code de Commerce, relative à la fusion-absorption de la société **AXALIMENT** par la société **AGRALYS THOREAU**, ont fait l'exposé ci-après :

EXPOSE

1° Le projet de traité de fusion de la société **AXALIMENT** par la société **AGRALYS THOREAU** a été signé par acte sous seing privé en date du 18 mai 2015.

Ce projet de traité, conformément à l'article R 236-1 du Code de Commerce, indiquait notamment :

- la forme, la dénomination et le siège social des sociétés participantes,
- les motifs, buts et conditions de la fusion,
- la date à laquelle ont été arrêtés les comptes des sociétés en vue d'établir les conditions de la fusion, ainsi que le rapport d'échange des droits sociaux,
- la composition détaillée et l'évaluation de l'actif et du passif de la société **AXALIMENT** apportés à la société **AGRALYS THOREAU**,

Par décisions d'Associé unique des deux sociétés participantes, il a été expressément écarté la désignation d'un Commissaire à la fusion et a été procédé à la nomination d'un Commissaire aux apports.

De plus, le projet disposait que la société **AXALIMENT** serait dissoute, sans liquidation, du seul fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion.

2° Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans, le 22 mai 2015 pour chaque société participante.

3° Les avis relatifs au projet de fusion ainsi que le projet de Traité de fusion ont été mises en ligne sur les sites internet des sociétés **AXALIMENT** et **AGRALYS THOREAU** en date du 28 mai 2015, jusqu'au 30 juin 2015, sans interruption, ainsi constaté par actes d'huissier en date du 28 mai 2015 et du __ juillet 2015 de Maître Éric CHEVALIER.

La publication de ces avis n'a été suivie d'aucune opposition à la fusion émanant de créanciers sociaux, dans le délai de 30 jours prévu par la réglementation.

4° L'ensemble des documents visés à l'article R 236-3 du Code de Commerce a été tenu à la disposition de l'Associé unique des sociétés AGRALYS THOREAU et AXALIMENT depuis le 28 mai 2015.

En outre, le rapport du Commissaire aux apports a été mis à la disposition de l'Associé unique et déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans le 11 juin 2015.

5° L'Associé unique de la société AXALIMENT a approuvé le 30 juin 2015 dans toutes ses dispositions le projet de fusion avec la société AGRALYS THOREAU et a décidé la dissolution de plein droit, sans liquidation de la société.

6° L'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU a approuvé le 30 juin 2015 dans toutes ses dispositions le projet de fusion avec la société AXALIMENT, et en conséquence, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 110.446 euros et de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

7° Les avis de réalisation de la fusion par voie d'absorption, d'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU et de dissolution de la société AXALIMENT seront publiés dans le journal d'annonces légales LA REPUBLIQUE DU CENTRE en date du 11 juillet 2015.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Les soussignés, ès-qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion-absorption relatées ci-dessus ont été régulièrement réalisées, que la société AXALIMENT est définitivement dissoute et que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité avec la loi et les règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans pour la société Absorbante, avec un exemplaire de la présente déclaration :

- un exemplaire de la décision de l'Associé unique en date du 30 juin 2015 enregistré,
- une copie certifiée conforme des statuts mis à jour de la société AGRALYS THOREAU,
- un exemplaire du Traité de fusion,
- une attestation de parution de l'avis de réalisation de la fusion,
- Kbis de la société absorbée,
- un imprimé M2.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans pour la société Absorbée, avec un exemplaire de la présente déclaration :

- l'attestation de parution de l'avis de réalisation de la fusion,
- un imprimé M4.

Fait à Ladon,
Le 30 juin 2015,
En quatre exemplaires,

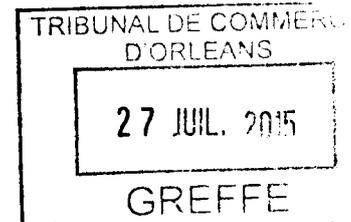
AGRALYS THOREAU
Société Absorbante
Représentée par M. Philippe de RAYNAL

AXALIMENT
Société Absorbée
Représentée par M. Philippe de RAYNAL



R4440

**DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE**



Les soussignés :

- Monsieur Philippe de RAYNAL, agissant en qualité de Président de la société **AGRALYS THOREAU**, SAS au capital de 332.024 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 835 750 100,
- Monsieur Philippe de RAYNAL, agissant en qualité de Président de la société **ETABLISSEMENTS MORIZE**, SAS au capital de 120.000 €, dont le siège social se situe 340 rue Marcel Paul à SARAN (45770), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 351 423 645,

Préalablement à la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L 236-6 du Code de Commerce, relative à la fusion-absorption de la société ETABLISSEMENTS MORIZE par la société AGRALYS THOREAU, ont fait l'exposé ci-après :

EXPOSE

1° Le projet de traité de fusion de la société ETABLISSEMENTS MORIZE par la société AGRALYS THOREAU a été signé par acte sous seing privé en date du 18 mai 2015.

Ce projet de traité, conformément à l'article R 236-1 du Code de Commerce, indiquait notamment :

- la forme, la dénomination et le siège social des sociétés participantes,
- les motifs, buts et conditions de la fusion,
- la date à laquelle ont été arrêtés les comptes des sociétés en vue d'établir les conditions de la fusion, ainsi que le rapport d'échange des droits sociaux,
- la composition détaillée et l'évaluation de l'actif et du passif de la société ETABLISSEMENTS MORIZE apportés à la société AGRALYS THOREAU,

Par décisions d'Associé unique des deux sociétés participantes, il a été expressément écarté la désignation d'un Commissaire à la fusion et a été procédé à la nomination d'un Commissaire aux apports.

De plus, le projet disposait que la société ETABLISSEMENTS MORIZE serait dissoute, sans liquidation, du seul fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion.

2° Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans, le 22 mai 2015 pour chaque société participante.

3° Les avis relatifs au projet de fusion ainsi que le projet de Traité de fusion ont été mises en ligne sur les sites internet des sociétés ETABLISSEMENTS MORIZE et AGRALYS THOREAU en date du 28 mai 2015, jusqu'au 30 juin 2015, sans interruption, ainsi constaté par actes d'huissier en date du 28 mai 2015 et du __ juillet 2015 de Maître Éric CHEVALIER.

La publication de ces avis n'a été suivie d'aucune opposition à la fusion émanant de créanciers sociaux, dans le délai de 30 jours prévu par la réglementation.

4° L'ensemble des documents visés à l'article R 236-3 du Code de Commerce a été tenu à la disposition de l'Associé unique des sociétés AGRALYS THOREAU et ETABLISSEMENTS MORIZE depuis le 28 mai 2015.

En outre, le rapport du Commissaire aux apports a été mis à la disposition de l'Associé unique et déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans le 11 juin 2015.

5° L'Associé unique de la société ETABLISSEMENTS MORIZE a approuvé le 30 juin 2015 dans toutes ses dispositions le projet de fusion avec la société AGRALYS THOREAU et a décidé la dissolution de plein droit, sans liquidation de la société.

6° L'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU a approuvé le 30 juin 2015 dans toutes ses dispositions le projet de fusion avec la société ETABLISSEMENTS MORIZE, et en conséquence, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 85.750 euros et de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

7° Les avis de réalisation de la fusion par voie d'absorption, d'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU et de dissolution de la société ETABLISSEMENTS MORIZE seront publiés dans le journal d'annonces légales LA REPUBLIQUE DU CENTRE en date du 11 juillet 2015.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Les soussignés, ès-qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion-absorption relatées ci-dessus ont été régulièrement réalisées, que la société ETABLISSEMENTS MORIZE est définitivement dissoute et que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité avec la loi et les règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans pour la société Absorbante, avec un exemplaire de la présente déclaration :

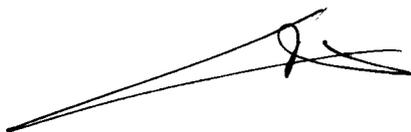
- un exemplaire de la décision de l'Associé unique en date du 30 juin 2015 enregistré,
- une copie certifiée conforme des statuts mis à jour de la société AGRALYS THOREAU,
- un exemplaire du Traité de fusion,
- une attestation de parution de l'avis de réalisation de la fusion,
- Kbis de la société absorbée,
- un imprimé M2.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans pour la société Absorbée, avec un exemplaire de la présente déclaration :

- l'attestation de parution de l'avis de réalisation de la fusion,
- un imprimé M4.

Fait à Ladon,
Le 30 juin 2015,
En quatre exemplaires,

AGRALYS THOREAU
Société Absorbante
Représentée par M. Philippe de RAYNAL



ETABLISSEMENTS MORIZE
Société Absorbée
Représentée par M. Philippe de RAYNAL



R4440

TRAITE DE FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE ETABLISSEMENTS MORIZE PAR LA SOCIETE AGRALYS THOREAU	TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS 27 JUIL. 2015 GREFFE
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

ENTRE LES SOUSSIGNES :

AGRALYS THOREAU, SAS au capital de 332.024 €, dont le siège social est situé au 180 rue du Moulin Routhion à LADON (45270), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 835 750 100, représentée par Monsieur Philippe de RAYNAL, Président de la société,

Ci-après dénommée « **AGRALYS THOREAU** », la société Absorbante,
D'UNE PART,

ET

ETABLISSEMENTS MORIZE, SAS au capital de 120.000 €, dont le siège social est situé au 340 rue Marcel Paul à SARAN (45770), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 351 423 645, représentée par Monsieur Philippe de RAYNAL, Président de la société,

Ci-après dénommée « **MORIZE** », la société Absorbée,
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés concernées

1/ La société AGRALYS THOREAU est une société par actions simplifiée dont l'activité, consiste principalement en :

- *la prise à bail et l'exploitation de tous fonds de commerce de produits du sol, tourteaux, issues, engrais chimiques et fabrication d'aliments du bétail, commerce d'élevage de volailles, transports routiers, service de transport de marchandises pour compte d'autrui, location de véhicules pour le transport routier de marchandises, ainsi que le commerce de gros et détail de graines potagères et fourragères, tous produits concernant le jardinage et*

RL

l'agriculture, l'outillage et les vêtements de travail et articles chaussants, la documentation intéressant ces activités, et en général tout ce qui concerne l'approvisionnement de la maison et de son environnement, y compris les produits alimentaires issus de la ferme et tous produits ménagers.

- fabrication d'aliments médicamenteux, importation d'aliments médicamenteux, distribution d'aliments médicamenteux.

- et généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

La durée de la société est de 50 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 20 juin 2050.

Le capital social de la société AGRALYS THOREAU s'élève actuellement à 332.024 €. Il est réparti en 968 actions de 343 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La société MORIZE est une société par actions simplifiée dont l'activité, consiste principalement en :

- La fabrication et la distribution d'aliments composés de matières premières mélangées destinées à l'alimentation animale ;*
- le négoce de matières premières et de produits s'y rapportant destinés à l'alimentation des animaux ;*
- et d'une manière plus générale, toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.*

La durée de la société est de 99 années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 15 août 2088.

Le capital social de la société MORIZE s'élève actuellement à 120.000 €. Il est divisé en 500 actions de 240 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

II – Liens entre les deux sociétés participantes

La société AGRALYS THOREAU et la société MORIZE sont chacune sous contrôle exclusif au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce de la société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital de 12.871.280 €, dont le siège social est situé 8 rue du Moulin de Salles à ST GERMAIN DE SALLES (03140), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 382 236 214.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST PASSE AU TRAITE DE FUSION FIXANT LES CONVENTIONS ENTRE LES SOCIETES :

CHAPITRE II : FUSION

I – Opération réalisée

En vertu des dispositions des articles L 236-1 et suivants et R 236-1 du Code de Commerce, MORIZE apporte à AGRALYS THOREAU, suite à la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine. Ainsi:

- Le patrimoine de la société MORIZE est dévolu à AGRALYS THOREAU dans l'état où il se trouve ce jour; il comprend tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société MORIZE à cette époque, sans exception;
- AGRALYS THOREAU devient débitrice des créanciers non obligataires de la société MORIZE en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

II – Motifs et buts de la fusion

Le présent traité de fusion s'inscrit dans un processus de simplification de l'organisation du groupe THIVAT NUTRITION ANIMALE et de rationalisation des structures juridiques qui le composent. La fusion permet ainsi une simplification des procédures administratives et comptables, des relations économiques au sein dudit groupe ainsi qu'une diminution des coûts, principalement administratifs, inhérents à la vie juridique et financière de toute entité juridique.

III – Intervention écartée d'un Commissaire à la fusion

En vertu des dispositions des articles L 236-10 du Code de commerce, l'Associé unique des deux sociétés, THIVAT NUTRITION ANIMALE, a expressément écarté l'intervention d'un Commissaire à la fusion ou aux apports nécessaire à l'opération ci-avant expliquée par Décisions d'Associé unique en date du 20 avril 2015 (*ci-après Annexes 1 et 2*).

IV – Comptes servant de base à la fusion

Les sociétés ayant clôturé leur dernier exercice social le 30 juin 2014, les conditions de la présente fusion ont été établies au vu des comptes annuels de la société MORIZE arrêtés au 30 juin 2014 et approuvés par son Associé unique, la société THIVAT NUTRITION ANIMALE, en date du 14 novembre 2014.

Des copies des comptes annuels au 30 juin 2014 et du procès-verbal de l'Associé unique précité figurent *en Annexes 3, 4 et 5 des présentes*.

La société Absorbée ayant clôturé son bilan depuis plus de six mois, elle a, pour les besoins de l'opération, établi une situation comptable intermédiaire de moins de trois mois, arrêtée à la date du 31 mars 2015, conformément :

- à l'article R.236-3 4°) du Code de commerce qui dispose :

« Toute société par actions participant à une opération de fusion ou de scission met à la disposition de ses actionnaires, au siège social, un mois au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet, les documents suivants : (...)

4° Un état comptable établi selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel, arrêté à une date qui, si les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à la date du projet de fusion ou de scission, doit être antérieure de moins de trois mois à la date de ce projet (...). »

- et à la réponse n°473 du 1^{er} juillet 2007 du Comité juridique de l'ANSA qui a confirmé que l'obligation de produire une situation de moins de trois mois lorsque les comptes annuels ont plus de six mois, **s'impose aux sociétés par actions**, mais également au SARL, dès lors qu'elles sont parties à **une opération dans laquelle intervient une SA ou une SAS**.

V – Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal

Les opérations de la société Absorbée sont, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la société Absorbante à compter du **1er juillet 2014**, date d'ouverture de l'exercice social de la société Absorbée.

VI - Méthodes d'évaluation

Au regard du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation comptable, la présente fusion implique des sociétés sous contrôle commun, la société THIVAT NUTRITION ANIMALE détenant à 100 % la société Absorbante et la société Absorbée.



En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la société Absorbée sont transmis à la société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs nettes comptables.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LEUR FUSION :

CHAPITRE III : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société Absorbante, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 juin 2015 qui constitue la date de réalisation juridique de l'opération.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société Absorbée est dévolu à la société Absorbante, dans l'état où il se trouve ce jour.

II – Désignation et évaluation des actifs et des passifs à transmettre

Les actifs et les passifs externes de la société Absorbée dont la transmission à la société Absorbante est réalisée, comprenaient, dans les comptes de référence arrêtés au 30 juin 2014, les éléments suivants, estimés à leurs valeurs comptables :

ACTIFS :

DESIGNATION	BRUT (€)	AMORTISSEMENT PROVISION (€)	NET (€)
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets et droits similaires	11.438	11.105	332
Immobilisations corporelles			
Constructions	240.576	223.268	17.309
Installations (Matériel et outillage)	484.583	470.864	13.719
Autres	340.928	327.114	13.814
Immobilisations en cours	1.117	0	1.117
Immobilisations financières			
Autres	997	0	997
<u>Total :</u>	<u>1.079.638</u>	<u>1.032.351</u>	<u>47.288</u>

M

<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Stocks et encours			
Matières premières, approvisionnement	34.137	0	34.137
Produits intermédiaires et finis	11.285	4.252	7.033
Marchandises	39.338	0	39.338
Créances			
Clients et comptes rattachés	3.245.840	183.209	3.062.631
Autres créances	131.132	0	131.132
Divers			
Disponibilités	385.525	0	385.525
Charges constatées d'avance	4.425	0	4.425
Frais d'émission d'emprunt à étaler	12.495	0	12.495
<u>Total :</u>	<u>4.943.817</u>	<u>1.219.811</u>	<u>3.724.006</u>
TOTAL	4.943.817	1.219.811	3.724.006

PASSIFS EXTERNES

Provisions pour risques et charges	16.411
Emprunts et Dettes financières diverses	1.869.153
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.226.497
Dettes fiscales et sociales	160.668
Autres dettes	15.003
TOTAL	3.287.731

ACTIF NET TRANSMIS

Les actifs s'élevant à	3.724.006 €
Et les passifs externes s'élevant à	3.287.731 €
L'actif net transmis s'élève à	436.275 €

ML

III – Rémunération de l'apport-fusion

1/ Rapport d'échange des droits sociaux

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les Parties, à :

1 action de la société AGRALYS THOREAU

Pour

2 actions de la société MORIZE.

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction :

- du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des deux sociétés ;
- de l'opportunité que présente ladite fusion pour les sociétés en cause ;
- d'agrégats financiers pertinents dans l'activité des sociétés.

Les méthodes d'évaluation utilisées et les motifs du choix du rapport d'échange sont développés à l'*Annexe 6* des présentes.

2/ Augmentation de capital

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que l'Associé unique de la société MORIZE recevra, en échange des **500** actions composant le capital social,

250 actions de la société AGRALYS THOREAU, à créer pour cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Ainsi, l'augmentation de capital qui bénéficiera à l'Associé unique de la société MORIZE s'élève à **85.750 €** et correspond à la création de **250** actions nouvelles de **343 €** chacune.

Les actions nouvelles susvisées seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société AGRALYS THOREAU et porteront jouissance à compter du **30 juin 2015**. Elles seront négociables dans les conditions prévues par la Loi.

3/ Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 436.274 euros, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 85.750 euros, constitue une prime de fusion qui sera inscrite pour son montant, soit **350.500 euros**, au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porteront les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente **une soulte à verser pour 24 euros**.

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaut autorisation pour le Président de la société AGRALYS THOREAU de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

IV - Conditions des apports

1/ Propriété – Jouissance – Rétroactivité

La société AGRALYS THOREAU devient propriétaire et a la jouissance des biens et droits immobiliers et mobiliers apportés par la société MORIZE à compter de ce jour, jour de la réalisation définitive de la fusion, soit le 30 juin 2015 à minuit étant rappelé que d'un point de vue comptable et fiscal la fusion-absorption comporte un effet rétroactif au premier jour de l'exercice en cours de la société Absorbée, soit le 1^{er} juillet 2014.

Toutes les dettes et charges de la société MORIZE y compris celles dont l'origine serait antérieure au **30 juin 2015**, date de réalisation juridique de la fusion, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette société, sont considérées comme ayant été faites pour le compte et aux risques de la société AGRALYS THOREAU.

Monsieur Philippe de RAYNAL *ès qualités*, déclare que la société MORIZE qu'il représente n'a effectué depuis le 30 juin 2014, date de l'arrêté des comptes retenue pour déterminer l'évaluation de l'actif net apporté, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la société.

2/ Charges et conditions

1 – En ce qui concerne la société AGRALYS THOREAU :

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Philippe de RAYNAL en qualité de représentant de la société AGRALYS THOREAU oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- **1)** la société AGRALYS THOREAU prend les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouve lors de la prise de possession, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation ;
- **2)** elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et



autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la société MORIZE sans recours contre cette dernière ;

- **3)** elle se conforme aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fait son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;
- **4)** la société AGRALYS THOREAU est subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société Absorbée ;
- **5)** la société AGRALYS THOREAU supporte et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion ;
- **6)** la société AGRALYS THOREAU a seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fait son affaire personnelle de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux ;
- **7)** la société AGRALYS THOREAU est tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;
- **8)** la société AGRALYS THOREAU, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, doit faire son affaire personnelle des investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction, en ce qui concerne les salaires payés par la société Absorbée pour la période écoulée depuis la réalisation des derniers investissements obligatoires.

2 – En ce qui concerne la société MORIZE :

La société MORIZE est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

- **1)** les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte ;
- **2)** le représentant de la société MORIZE s'oblige, *ès qualités*, à fournir à la société AGRALYS THOREAU tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société AGRALYS THOREAU, tous actes complémentifs, réitératifs ou

confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ;

- **3)** le représentant de la société MORIZE, *ès qualités*, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société AGRALYS THOREAU aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant ;
- **4)** le représentant de la société MORIZE oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société AGRALYS THOREAU d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société Absorbée ;
- **5)** le représentant de la société MORIZE déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société AGRALYS THOREAU aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

V - Déclarations générales

Monsieur Philippe de RAYNAL *ès qualités*, déclare :

- que la société MORIZE n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires ;
- qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;
- que la société MORIZE est propriétaire de son fonds de commerce ;
- que les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti, hypothèque ou gage quelconque ;
- que les livres de comptabilité de la société MORIZE ont été visés par les représentants des deux sociétés et seront remis à la société Absorbante après inventaire.

VI - Réalisation des conditions suspensives

La présente convention d'apport-fusion est établie et devient donc définitive suite à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation de la fusion par l'Associé unique de la société MORIZE en date du 30 juin 2015 (*Annexe 7*) ;

— approbation de la fusion par voie d'absorption de la société MORIZE par l'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU en date du 30 juin 2015 qui augmente le capital de cette dernière, en conséquence de la fusion (*Annexe 8*) ;

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales réglementaires et statutaires en vigueur.

CHAPITRE IV : Déclarations fiscales et sociales

I – Dispositions générales

Le représentant des sociétés AGRALYS THOREAU et MORIZE oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'Impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II – Impôt sur les Sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet d'un point de vue fiscal au 1^{er} juillet 2014. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société Absorbante.

Le soussigné *ès qualités*, au nom des sociétés qu'il représente, déclare soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

A cet effet, la société AGRALYS THOREAU s'engage à respecter les prescriptions légales prévues à cet égard, pour autant qu'elles trouvent à s'appliquer, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société MORIZE ainsi que les provisions réglementées figurant le cas échéant au passif du bilan de la société et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la présente fusion ;
- à se substituer à la société MORIZE pour la réintégration des plus-values et des résultats dont l'imposition aura été différée chez cette dernière ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées ou des biens qui leur sont assimilés en application du 6. de l'Article 210 A du Code Général des Impôts, d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société Absorbée ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3.d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées par la société Absorbée relatives aux biens amortissables transmis dans le

cadre de la présente fusion et à procéder, en cas de cession de l'un de ces biens, à l'imposition immédiate des plus-values non encore rapportées au résultat ;

- à inscrire à son bilan les éléments d'actifs qui lui sont transmis, autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés, pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société Absorbée, ou, à défaut rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société Absorbée.
- En outre, conformément aux commentaires administratifs relatifs aux opérations de restructurations opérées aux valeurs nettes comptables (BOI-IS-FUS-30-20, § n°10, mise en ligne au BOFIP le 12 septembre 2012), la société Absorbante s'engage à reprendre les écritures comptables de la société Absorbée afférentes aux éléments d'actif qui lui sont transférés dans le cadre de la présente opération de fusion, en distinguant à son bilan la valeur d'origine des biens et les amortissements et provisions pour dépréciation antérieurement dotés par la société Absorbée au titre desdits biens. La société Absorbante continuera également à calculer les dotations aux amortissements afférentes aux biens reçus dans le cadre de la présente opération de fusion à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits biens dans les écritures de la société Absorbée.
- Par ailleurs, la société Absorbante s'engage à accomplir au titre de la présente opération, pour son propre compte ainsi que pour celui de la société Absorbée, les obligations déclaratives prévues au I de l'Article 54 septies du Code Général des Impôts et à l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts.

La société Absorbante devra également tenir à la disposition de l'administration un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition, conformément au II de l'Article 54 septies du Code Général des Impôts.

III – Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties entendent bénéficier de la dispense de taxation prévue par l'article 257 bis du Code général des impôts, pour les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit d'une universalité totale ou partielle de biens. Conformément aux dispositions de cet article, le transfert de l'ensemble des biens et des services qui appartiennent à l'universalité transmise, quelle que soit leur nature (marchandises neuves et autres biens détenus en stocks, biens mobiliers corporels ou incorporels d'investissement, immeubles et terrains à bâtir), est dispensé de TVA et ne donne pas lieu à régularisation du droit à déduction chez la société Absorbante.

En application des dispositions précitées, la société Absorbante est tenue aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts qui auraient été exigibles si la société Absorbée avait continué à utiliser les biens.

Par ailleurs, le cas échéant, la société Absorbée transfert purement et simplement à la société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle dispose ce jour. La société Absorbante reportera le montant du crédit de TVA transféré à la ligne 21 de sa déclaration

12

de TVA (formulaire CA3) et indiquera l'origine de ce montant dans le cadre réservé à la correspondance.

Sur le plan formel, conformément au BOI-TVA-DECLA-20-30-20, § 20, mis en ligne au BOFIP le 12 septembre 2012, le montant total hors taxe de l'universalité de biens transmise sera mentionné sur la ligne 05 (« autres opérations non imposables ») de la déclaration de TVA souscrite par la société Absorbante et de celle souscrite par la société Absorbée au titre de la période au cours de laquelle la fusion prendra effet.

IV – Enregistrement

La fusion intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, elle bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe 500 € prévu à l'article 816 I-1° du Code Général des Impôts.

V - Autres taxes

De façon générale, la société Absorbante se substituera de plein droit à la société Absorbée pour toutes impositions, taxes, droits ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre de la présente fusion et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

CHAPITRE V : Dispositions diverses

I – Formalités

La société AGRALYS THOREAU remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

La société AGRALYS THOREAU fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La société AGRALYS THOREAU devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

La société AGRALYS THOREAU remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

ML

II – Remise de titres

Il est remis à la société AGRALYS THOREAU ce jour les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société MORIZE ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société MORIZE à la société AGRALYS THOREAU.

III – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, sont supportés par la société AGRALYS THOREAU ainsi que son représentant l'y oblige.

IV – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, *ès qualités*, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

V – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à Ladon,

Le 30 juin 2015,

En cinq exemplaires, dont un pour chaque partie, un pour l'enregistrement et deux pour les dépôts prévus par la Loi et les règlements.

La société Absorbante,
AGRALYS THOREAU
Représentée par M. de RAYNAL



La société Absorbée
Etablissements MORIZE
Représentée par M. de RAYNAL



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES ORLEANS
EST

Le 08/07/2015 Bordereau n°2015/1 434 Case n°12

Ext 3832

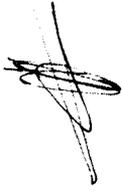
Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

Le Contrôleur principal des finances publiques



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 & 2 : Extraits de Procès-verbaux des décisions d'Associé unique relatif à l'exclusion d'un Commissaire à la fusion par les sociétés participantes.

Annexe 3 : Comptes annuels de la société AGRALYS THOREAU au 30 juin 2014.

Annexe 4 : Comptes annuels de la société Etablissements MORIZE au 30 juin 2014.

Annexe 5 : Procès-verbal des décisions de l'Associé unique de la société Etablissements MORIZE en date du 14 novembre 2014.

Annexe 6 : Méthodes d'évaluation utilisées pour le calcul du rapport d'échange.

Annexe 7 : Décisions de l'Associé unique de la société Ets MORIZE en date du 30 juin 2015.

Annexe 8 : Décisions de l'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU en date du 30 juin 2015.

ANNEXE 1 ET 2

Extraits des décisions d'Associé unique relatifs
à l'exclusion d'un Commissaire à la fusion

AGRALYS-THOREAU
SAS au capital de 332.024 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
835 750 100 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 Avril 2015

Extrait

.../...

Intervention écartée d'un Commissaire à la fusion

En vertu des dispositions de l'article L 236-10 du Code de Commerce, l'Associé unique, décide d'écartier l'intervention d'un Commissaire à la fusion à l'opération de projet de fusion par absorption de la société Etablissements MORIZE par la société AGRALYS THOREAU, qui s'inscrit dans un processus de simplification de l'organisation de l'activité Nutrition Animale appartenant au Groupe AXEREAAL et de la rationalisation des structures juridiques qui la composent.

.../...

Désignation d'un Commissaire aux apports.

En conséquence de ce qui précède, et en vertu des dispositions de l'article L 236-10 du Code de commerce, l'Associé unique, sur proposition du Président, décide de désigner, en qualité de Commissaire aux apports, la société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, dont le siège social est situé à LYON (69006), 170 Boulevard de Stalingrad, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON.

La société SEGECO AUDIT RHONE ALPES aura pour mission d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature et d'établir à cette fin le rapport prévu à l'article L 225-147 du Code de commerce.

.../...

Extrait certifié conforme
Le Président



ETABLISSEMENTS MORIZE
SAS au capital de 120.000 €
340 rue Marcel Paul
45770 SARAN
351 423 645 RCS ORLÉANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 Avril 2015

Extrait

.../...

Intervention écartée d'un Commissaire à la fusion

En vertu des dispositions de l'article L 236-10 du Code de Commerce, l'Associé unique, décide d'écartier l'intervention d'un Commissaire à la fusion à l'opération de projet de fusion par absorption de la société Etablissements MORIZE par la société AGRALYS THOREAU, qui s'inscrit dans un processus de simplification de l'organisation de l'activité Nutrition Animale appartenant au Groupe AXEREAAL et de la rationalisation des structures juridiques qui la composent.

.../...

Extrait certifié conforme
Le Président



ANNEXE 3

Comptes annuels de la société
AGRALYS THOREAU
au 30 juin 2014

SAS AGRALYS THOREAU

Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

180 RUE DU MOULIN ROUTHION

45270 LADON

BILAN AU : 30/06/2014

N° SIRET : 83575010000017

Code NAF : 1091Z



2014 RÉVÉLER

*« Pour ce qui est de l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir
mais de le rendre possible »*

PA

ACTIF	Exercice N 30/06/2014 12			Exercice N-1 30/06/2013 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	505 872	276 494	229 378	156 149	73 230	46.90
Fonds commercial (1)	306 866		306 866	306 866		
Autres immobilisations incorporelles	303 918	303 918		3 000	3 000	100.00
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	250 430	158 242	92 188	92 386	198	0.21
Constructions	5 425 553	4 918 906	506 648	552 970	46 322	8.38
Installations techniques Matériel et outillage	14 317 737	12 496 265	1 821 472	1 100 406	721 066	65.53
Autres immobilisations corporelles	2 203 449	1 477 048	726 401	723 143	3 258	0.45
Immobilisations en cours	3 517		3 517	238 874	235 357	98.53
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	30 000		30 000	30 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	8 968		8 968	8 968		
Prêts	120 706	2 810	117 896	289 869	171 973	59.33
Autres immobilisations financières	18 850		18 850	18 955	105	0.55
TOTAL II	23 495 868	19 633 683	3 862 185	3 521 586	340 599	9.67
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements	1 867 234		1 867 234	2 122 534	255 300	12.03
En-cours de production de biens	903 595		903 595	697 398	206 197	29.57
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	522 095		522 095	488 552	33 543	6.87
Marchandises	18 149		18 149	15 226	2 923	19.20
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	13 738 686	2 867 549	10 871 137	10 037 408	833 730	8.31
Autres créances	464 901		464 901	716 622	251 721	35.13
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	751 848		751 848	469 415	282 433	60.17
Charges constatées d'avance (3)	215 205		215 205	137 801	77 404	56.17
TOTAL III	18 481 714	2 867 549	15 614 165	14 684 956	929 210	6.33
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	95 240		95 240		95 240	
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)						

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

61 573

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2014	12	30/06/2013	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	332 024		332 024			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	707 773		707 773			
	Ecarts de réévaluation						
	RESERVES						
	Réserve légale	33 203		33 203			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	10		10			
	Autres réserves	1 003 251		1 003 251			
	Report à nouveau	431 086		152 260	583 346	383.12	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	946 799		583 346	363 453	62.30	
Subventions d'investissement	4 731		10 591	5 860	55.33		
Provisions réglementées	386 046		385 179	867	0.23		
TOTAL I	1 089 154		2 040 946	951 792	46.63		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
TOTAL II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	409 493		446 767	37 275	8.34	
TOTAL III	409 493		446 767	37 275	8.34		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			428 571	428 571	100.00	
	Concours bancaires courants			581 576	581 576	100.00	
	Emprunts et dettes financières diverses	9 376 540		7 313 845	2 062 695	28.20	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	DETTES D'EXPLOITATION						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 999 999		6 037 739	962 260	15.94	
	Dettes fiscales et sociales	1 217 449		1 166 326	51 122	4.38	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	466 456		180 046	286 411	159.08		
Autres dettes	12 500		10 725	1 775	16.55		
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	TOTAL IV	18 072 943		15 718 829	2 354 114	14.98	
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)							

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

17 988 919

15 390 272

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2019 12	30/06/2018 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	229 378.33	156 148.63	73 229.70	46.90
20500000 Logiciels	505 872.26	413 612.26	92 260.00	22.31
28050000 Amort. logiciel	276 493.93	257 463.63	19 030.30	7.39
FONDS COMMERCIAL	306 866.09	306 866.09		
20700000 Fonds commercial	306 866.09	306 866.09		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 000.00	3 000.00	100.00
20800000 Autres immobilisat. incorporel	303 918.43	303 918.43		
29080000 Prov dépr. autres immo. incorp	303 918.43	300 918.43	3 000.00	1.00
TERRAINS	92 187.67	92 385.85	198.18	0.21
21100000 Terrains	92 353.47	92 353.47		
21200000 Agenc. & aménag. terrains	158 076.43	158 076.43		
28120000 Amort. agenc. aménag. terrains	158 242.23	158 044.05	198.18	0.13
CONSTRUCTIONS	506 647.63	552 969.54	46 321.91	8.38
21311000 Bâtiments	2 680 755.86	2 680 755.86		
21350000 Agencements des constructions	522 143.21	501 643.21	20 500.00	4.09
21410000 Constructions sur sol d'autrui	1 836 971.71	1 836 971.71		
21450000 Agenc. const s/ sol d'autrui	149 585.07	149 585.07		
21481000 Voies de terre s/sol d'autrui	236 097.28	236 097.28		
28131100 Amort. bâtiments industriels	2 288 097.10	2 234 541.10	53 556.00	2.40
28135000 Amort. aménag. constructions	413 768.06	403 198.21	10 569.85	2.62
28145000 Amort. agenc. const./sol autrui	1 980 943.06	1 978 247.00	2 696.06	0.14
28148100 Amort. voies terre/sol d'autrui	236 097.28	236 097.28		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	1 821 472.01	1 100 406.22	721 065.79	65.53
21510000 Installations complexes	2 810 404.00	2 810 404.00		
21541000 Outillage secu. environnement	4 457.00		4 457.00	
21550000 Outillage industriel	11 502 876.09	10 586 214.07	916 662.02	8.66
28151000 Amort. instal complexes	2 810 404.00	2 810 265.58	138.42	0.00
28154200 Amort. outillage secu environn	39.08		39.08	
28155000 Amort. outillage industriel	9 685 822.00	9 485 946.27	199 875.73	2.11
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	726 401.20	723 142.76	3 258.44	0.45
21810000 Agenc. et aménag. s	620 706.67	598 706.67	22 000.00	3.67
21812000 Inst.agencement magasin	6 929.40	6 929.40		
21820000 Matériel de transport	1 369 776.50	1 274 960.08	94 816.42	7.44
21830000 Matériel informatique	131 390.62	128 268.74	3 121.88	2.43
21840000 Matériel et mobilier de bureau	74 645.83	74 645.83		
28181000 Amort. agenc. et aménag. s	392 705.51	365 036.81	27 668.70	7.58
28181500 Amort. agenc. magasin	6 929.40	6 929.40		
28182000 Amort. matériel de transport	887 551.23	806 033.98	81 517.25	10.11
28183000 Amort. matériel informatique	115 215.85	107 756.12	7 459.73	6.92
28184000 Amort. mobilier et mat. de bur	74 645.83	74 611.65	34.18	0.05
IMMOBILISATIONS EN COURS	3 517.00	238 874.00	235 357.00	98.53
23100000 Immob. corporelles en cours	3 517.00	238 874.00	235 357.00	98.53
AUTRES PARTICIPATIONS	30 000.00	30 000.00		
26100000 Titres de participation	30 000.00	30 000.00		

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
AUTRES TITRES IMMOBILISES	8 968.40	8 968.40		
27180000 Autres titres	8 968.40	8 968.40		
PRETS	117 895.90	289 869.15	171 973.25	59.33
27400000 Prêts éleveurs	120 705.90	410 752.04	290 046.14	70.61
29740000 Prov. dépr. prêts éleveurs	2 810.00	2 810.00		
29740100 Prov. dépr. prêt Du Saussoir		118 072.89	118 072.89	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 850.48	18 955.48	105.00	0.55
27510100 Dépôts et cautionnements	18 850.48	18 955.48	105.00	0.55
TOTAL II	3 862 184.71	3 521 586.12	340 598.59	9.67
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	1 867 234.02	2 122 533.75	255 299.73	12.03
31000000 Stocks matières premières	1 734 616.88	1 955 418.21	220 801.33	11.29
32600000 Stocks d'emballages	132 617.14	167 115.54	34 498.40	20.64
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	903 595.34	697 398.41	206 196.93	29.57
33100200 Produits en cours vifs chair	45 879.90	173 039.69	127 159.79	73.49
33100300 Produits en cours vifs ponte	857 715.44	524 358.72	333 356.72	63.57
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS	522 094.99	488 551.89	33 543.10	6.87
35500000 Stocks de produits finis	522 094.99	488 551.89	33 543.10	6.87
MARCHANDISES	18 148.66	15 225.64	2 923.02	19.20
37000000 Stocks de marchandises	18 148.66	15 225.64	2 923.02	19.20
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10 871 137.46	10 037 407.85	833 729.61	8.31
41000000 Clients	10 641 932.83	9 851 703.96	790 228.87	8.02
41600000 Clients douteux	3 028 099.26	1 616 351.83	1 411 747.43	87.34
41810000 Clients factures à établir	68 654.23	103 893.07	35 238.84	33.92
49100000 Dépréciations comptes clients	2 867 548.86	1 534 541.01	1 333 007.85	86.87
AUTRES CREANCES	464 901.41	716 622.20	251 720.79	35.13
40980000 Fournisseurs avoirs à recevoir	13 826.07	20 104.36	6 278.29	31.23
42190000 Personnel - indemnités journ.	1 501.73	4 592.93	3 091.20	67.30
42500000 Personnel - avances et acptes		1 388.00	1 388.00	100.00
42520000 Personnel avance/frais	300.00	300.00		
44566000 Tva déductible	195 875.85	158 096.95	37 778.90	23.90
44567000 Crédit de tva à reporter	43 146.00	86 587.00	43 441.00	50.17
44583000 Remboursement tva demandé		100 000.00	100 000.00	100.00
44586000 Tva s/factures non parvenues	27 389.20	41 766.43	14 377.23	34.42
44586100 Tva s/avoirs à établir	134.10	803.10	669.00	83.30
44720000 Acompte Cvae	48 473.00	64 372.00	15 899.00	24.70
44870000 Etat - produits à recevoir	58 923.02	55 882.43	3 040.59	5.44
45101200 ARIANE impôt société	73 438.56	182 729.00	109 290.44	59.81
46714100 Débiteurs AGEFOS	1 893.88		1 893.88	
DISPONIBILITES	751 848.40	469 414.91	282 433.49	60.17
51200100 Crédit Agricole	293 090.70	453 573.86	160 483.16	35.38
51211000 Société Générale	452 195.84		452 195.84	
51211300 Banque Postale	5 496.19	13 918.69	8 422.50	60.51
53100800 Caisse Ladon	1 065.67	1 922.36	856.69	44.56

ACTIF	Exercice N 30/06/2014 12	Exercice N-1 30/06/2013 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	215 205.14	137 801.14	77 404.00	56.17
48600000 Charges constatées d'avance	215 205.14	137 801.14	77 404.00	56.17
TOTAL III	15 614 165.42	14 684 955.79	929 209.63	6.33
FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT A ETALER (IV)	95 239.95		95 239.95	
48162000 Frais d'émission d'emprunt	95 239.95		95 239.95	
TOTAL GENERAL	19 571 590.08	18 206 541.91	1 365 048.17	7.50

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
CAPITAL	332 024.00	332 024.00		
10100000 Capital	332 024.00	332 024.00		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	707 772.80	707 772.80		
10410000 Primes de fusion	707 772.80	707 772.80		
RESERVE LEGALE	33 203.40	33 203.40		
10611000 Réserve légale	33 203.40	33 203.40		
RESERVES REGLEMENTEES	9.96	9.96		
10641000 Réserve spéciale de conversion	9.96	9.96		
AUTRES RESERVES	1 003 250.99	1 003 250.99		
10688000 Autres réserves	1 003 250.99	1 003 250.99		
REPORT A NOUVEAU	431 085.81	152 260.49	583 346.30	383.12
11000000 Report à nouveau	431 085.81	152 260.49	583 346.30	383.12
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	946 799.07	583 346.30	363 452.77	62.30
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 731.30	10 591.00	5 859.70	55.33
13800000 Subventions Novus	46 344.50	46 344.50		
13810000 Aide Antargaz	50 000.00	50 000.00		
13911000 Amort. subv. Novus	46 344.50	44 796.11	1 548.39	3.46
13912200 Amort. aide Antargaz	45 268.70	40 957.39	4 311.31	10.53
PROVISIONS REGLEMENTEES	386 046.43	385 179.16	867.27	0.23
14500000 Amortissements dérogatoires	386 046.43	385 179.16	867.27	0.23
TOTAL I	1 089 154.00	2 040 945.50	951 791.50	46.63
PROVISIONS POUR CHARGES	409 492.72	446 767.31	37 274.59	8.34
15300000 Provision retraite	409 492.72	446 767.31	37 274.59	8.34
TOTAL III	409 492.72	446 767.31	37 274.59	8.34
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		428 571.40	428 571.40	100.00
16410200 Emp. 25/07/08 S.G. 1 500 000 €		428 571.40	428 571.40	100.00
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		581 576.06	581 576.06	100.00
51211000 Société Générale		581 576.06	581 576.06	100.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	9 376 539.76	7 313 845.24	2 062 694.52	28.20
16511100 Dépôt Joinault		5 000.00	5 000.00	100.00
16511300 Dépôt Gaec Mouillere	2 500.00	2 500.00		
16511400 Dépôt Cherry	10 000.00	10 000.00		
16512100 Dépôt Gaec du Carroir	4 000.00	4 000.00		
16610200 Participation sal 10/11	34 830.11	35 445.25	615.14	1.74
16610300 Participation sal 12/13	21 830.76		21 830.76	
16610900 Participation sal 08/09		75 460.61	75 460.61	100.00
16611000 Participation sal 09/10	44 028.28	46 505.84	2 477.56	5.33
16611100 Participation sal 11/12	10 863.12	10 820.72	42.40	0.39
45101300 Compte courant TNA	9 172 623.24	7 100 000.00	2 072 623.24	29.19
45180200 Int courus/avance TNA	75 864.25	24 112.82	51 751.43	214.62



PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 999 998.89	6 037 739.26	962 259.63	15.94
40000000 Fournisseurs	6 809 819.75	5 632 346.09	1 177 473.66	20.91
40810000 Fourn. factures non parvenues	190 179.14	405 393.17	215 214.03	53.09
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 217 448.54	1 166 326.31	51 122.23	4.38
42100000 Personnel - rémunérations dues	16 557.64	3 037.25	13 520.39	445.15
42200000 Comité d'entreprise	5 418.16		5 418.16	
42460000 Participation salariés - 1 an	70 751.78	69 740.85	1 010.93	1.45
42500000 Personnel - avances et acptes	1 446.79		1 446.79	
42820000 Provis. pr congés à payer	242 243.61	248 356.56	6 112.95	2.46
42840000 Provis. participation salariés	51 029.00	41 914.00	9 115.00	21.75
42860000 Personnel charges à payer	155 402.43	142 228.66	13 173.77	9.26
43100000 Sécurité sociale	118 086.00	114 012.07	4 073.93	3.57
43711000 Caisse Isica	70 675.00	66 123.58	4 551.42	6.88
43731000 Caisse Ugrc Ag2r	16 428.00	14 724.14	1 703.86	11.57
43733000 Caisse Sphéria	19 477.20	17 101.10	2 376.10	13.89
43734000 Caisse Vauban Gan	4 192.29	3 769.71	422.58	11.21
43736000 Caisse Agéas	5 324.88	5 607.76	282.88	5.04
43820000 Ch. soc. prov. congés à payer	105 982.21	108 655.67	2 673.46	2.46
43860000 Org. sociaux - charges à payer	75 746.53	70 653.15	5 093.38	7.21
43863300 Formation continue à payer	19 725.74	18 635.37	1 090.37	5.85
43863400 Effort construction à payer	16 816.07	16 502.37	313.70	1.90
43863500 Taxe apprentissage à payer	8 298.05	7 920.18	377.87	4.77
44220000 Taxes sur céréales	90.42	56.32	34.10	60.55
44587000 Tva s/factures à établir	6 241.30	6 406.55	165.25	2.58
44587100 Tva s/avoirs à recevoir	647.25	1 367.02	719.77	52.65
44860000 Etat - charges à payer	206 868.19	209 514.00	2 645.81	1.26
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	466 456.49	180 045.99	286 410.50	159.08
40400000 Fournisseurs d'immobilisations	466 456.49	180 045.99	286 410.50	159.08
AUTRES DETTES	12 499.68	10 724.84	1 774.84	16.55
41980000 Clients avoirs à établir	7 023.18	10 724.84	3 701.66	34.51
46741000 Chèques vacances	5 438.00		5 438.00	
46780000 Chèques déjeuners	38.50		38.50	
TOTAL IV	18 072 943.36	15 718 829.10	2 354 114.26	14.98
TOTAL GENERAL	19 571 590.08	18 206 541.91	1 365 048.17	7.50

	Exercice N 30/06/2014 12			Exercice N-1 30/06/2013 12	Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	5 587 076		5 587 076	10 674 561	5 087 484	47.66
Production vendue de Biens	61 556 248	5 731 230	67 287 478	66 113 321	1 174 157	1.78
Production vendue de Services	2 001 308		2 001 308	781 565	1 219 742	156.06
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	69 144 632	5 731 230	74 875 862	77 569 447	2 693 585	3.47
Production stockée			239 740	308 595	68 855	22.31
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 276	569	6 707	NS
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			650 374	260 579	389 795	149.59
Autres produits			192	49	143	294.49
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			75 773 444	78 139 239	2 365 795	3.03
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises			5 111 475	6 236 436	1 124 961	18.04
Variation de stock (marchandises)			2 923	1 730	1 193	69.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			55 982 316	59 068 456	3 086 140	5.22
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			255 300	138 734	394 034	284.02
Autres achats et charges externes *			8 044 862	7 347 243	697 619	9.49
Impôts, taxes et versements assimilés			722 602	728 883	6 282	0.86
Salaires et traitements			2 607 203	2 592 987	14 215	0.55
Charges sociales			1 165 245	1 139 042	26 203	2.30
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			503 500	426 803	76 697	17.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 853 039	409 939	1 443 101	352.03
Dotations aux provisions			93 068	128 390	35 322	27.51
Autres charges			81 724	29 816	51 908	174.10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			76 417 412	77 967 532	1 550 120	1.99
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			643 969	171 707	815 675	475.04
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	690	7 138	6 448	90.33
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	49 283	61 974	12 691	20.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	118 073		118 073	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	168 046	69 112	98 934	143.15
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		118 073	118 073	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	290 590	59 588	231 002	387.66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	290 590	177 661	112 929	63.56
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	122 544	108 550	13 995	12.89
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	766 512	63 158	829 670	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 362	182	17 180	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 360	87 930	78 570	89.36
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	27 408	36 211	8 803	24.31
TOTAL VII	54 130	124 323	70 193	56.46
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 194	630 268	510 074	80.93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	34 315	54 151	19 836	36.63
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 276	44 641	13 366	29.94
TOTAL VIII	185 785	729 060	543 275	74.52
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	131 655	604 737	473 082	78.23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	48 632	41 767	6 865	16.44
Impôts sur les bénéfices (X)				

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 690 7 138

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 276 437 30 312

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	5 587 076.26	10 674 560.50	5 087 484.24	47.66
70710100 Ventes marchandises	2 422 750.28	6 341 279.57	3 918 529.29	61.79
70710200 Ventes marchandises vifs	3 164 325.98	4 333 280.93	1 168 954.95	26.98
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	67 287 478.39	66 113 321.27	1 174 157.12	1.78
70100000 Ventes aliments	62 540 531.68	62 682 816.50	142 284.82	0.23
70100200 Ventes pdts finis vifs chairs	1 997 053.15	922 585.01	1 074 468.14	116.46
70100300 Ventes pdts finis oeufs	573 998.93		573 998.93	
70100400 Ventes pdts finis vifs porcs	109 917.70	89 007.59	20 910.11	23.49
70100500 Ventes pdts finis poules	2 065 976.93	2 418 912.17	352 935.24	14.59
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 001 307.62	781 565.26	1 219 742.36	156.06
70820000 Commissions Morize	13 399.00	6 316.00	7 083.00	112.14
70833500 Loc. Pingot Thoreau	5 540.04	5 540.04		
70833600 Loc. gérance Pingot Thoreau	51 000.00	51 000.00		
70833800 Location Agralys Distribution	9 600.00	9 600.00		
70840000 Mise à dispos. salariés	10 181.40	215 365.60	205 184.20	95.27
70840600 Mise à dispos. Axereal	32 970.54		32 970.54	
70841100 Mise à dispos. Axaliment	61 552.00		61 552.00	
70841300 Mise à dispos. Morize	74 598.98		74 598.98	
70860000 Avantages en nature	6 986.17	6 100.95	885.22	14.51
70880000 Autres produits annexes	16 274.17	12 131.85	4 142.32	34.14
70880100 Transports	17 614.34	16 924.72	689.62	4.07
70880200 Autres prdts annexes Axaliment	616 863.03	7 184.57	609 678.46	NS
70881800 Transport Axaliment	377 232.80	8 095.28	369 137.52	NS
70882100 Autres pdts annexes TNA	224 296.88	195 619.23	28 677.65	14.66
70882500 Transport TNA	216 085.04	190 404.54	25 680.50	13.49
70883200 Transport Morize	103 487.83	36 065.87	67 421.96	186.94
70883300 Autres pdts annexes Morize	163 625.40	21 216.61	142 408.79	671.21
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	74 875 862.27	77 569 447.03	2 693 584.76	3.47
PRODUCTION STOCKEE	239 740.03	308 595.39	68 855.36	22.31
71331200 Produits en cours vifs chair	143 839.66	162 424.16	306 263.82	188.56
71331300 Produits en cours vifs ponte	350 036.59	78 955.34	271 081.25	343.33
71355000 Produits finis	33 543.10	67 215.89	33 672.79	50.10
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 275.60	568.97	6 706.63	NS
74500000 Autres subventions	7 275.60	568.97	6 706.63	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	650 374.27	260 579.25	389 795.02	149.59
78151000 Rep. provision retraite	130 342.55	8 511.84	121 830.71	NS
78174000 Rep. prov. dépréc. créances	520 031.72	252 067.41	267 964.31	106.31
AUTRES PRODUITS	191.92	48.65	143.27	294.49
75880000 Produits de gestion courante	191.92	48.65	143.27	294.49
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	75 773 444.09	78 139 239.29	2 365 795.20	3.03
ACHATS DE MARCHANDISES	5 111 474.93	6 236 435.98	1 124 961.05	18.04
60710100 Achats marchandises	1 890 557.99	1 916 499.03	25 941.04	1.35
60710200 Achats marchandises vif chair	3 231 132.03	4 318 807.05	1 087 675.02	25.18
60710500 Achats matériel élevage		11 830.30	11 830.30	100.00
60970000 R.r.r.obtenus s/achats mses	10 215.09	10 700.40	485.31	4.54

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	30/06/2014 12		30/06/2013 12		Euros	%
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	2 923.02		1 729.64		1 193.38	69.00
60370000 Variat. stocks marchandises	2 923.02		1 729.64		1 193.38	69.00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	55 982 316.36		59 068 456.02		3 086 139.66	5.22
60100000 Achats matières premières	53 087 400.81		56 460 356.62		3 372 955.81	5.97
60100200 Achats mp vifs chairs	252 926.12		167 397.55		85 528.57	51.09
60100300 Achats mp vif ponte	401 793.01		399 780.35		2 012.66	0.50
60100400 Achats mp vif porcs	108 877.70		87 927.59		20 950.11	23.83
60100500 Achats mp médicaments vifs	164 356.91		175 790.61		11 433.70	6.50
60100900 Achats mp tna	179 421.39				179 421.39	
60110100 Achats aliments			7 005.26		7 005.26	100.00
60110700 Achats Axaliment	3 294.61				3 294.61	
60280000 Achats emballages	309 411.06		329 631.14		20 220.08	6.13
60810000 Transport s/ achats	1 487 369.68		1 447 079.79		40 289.89	2.78
60829000 Frais accessoires s/achats	1 350.00				1 350.00	
60910000 R.r.r.obtenus s/achats mp	13 884.93		6 512.89		7 372.04	113.19
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	255 299.73		138 734.05		394 033.78	284.02
60310100 Var stocks mat. premières	220 801.33		142 185.51		362 986.84	255.29
60318000 Var stocks emballage	34 498.40		3 451.46		31 046.94	899.53
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	8 044 862.23		7 347 243.07		697 619.16	9.49
60410000 Achats études prest services	33 690.70		27 270.17		6 420.53	23.54
60420000 Rémunérations lots vifs	923 346.35		544 830.76		378 515.59	69.47
60435000 Prestations Axaliment	598.42		621.72		23.30	3.75
60435100 Prestations Tna	26 975.82		518.76		26 457.06	NS
60435500 Prestations feed alliance	43 253.00		43 140.00		113.00	0.26
60437000 Redevances professionnelles	24 277.30		25 317.03		1 039.73	4.11
60611000 Eau	32 199.95		36 947.76		4 747.81	12.85
60612000 Electricité	640 962.69		655 415.82		14 453.13	2.21
60613000 Huile et lubrifiant	12 931.27		12 638.59		292.68	2.32
60614000 Gaz	355 771.42		373 698.63		17 927.21	4.80
60615000 Fuel	718.00		746.54		28.54	3.82
60616000 Gasoil	194 003.16		236 970.35		42 967.19	18.13
60619000 Produits laboratoires	2 845.76		4 321.17		1 475.41	34.14
60631000 Petit outillage	6 761.73		1 799.97		4 961.76	275.66
60632000 Produits entretien	5 928.55		6 138.68		210.13	3.42
60633000 Petit matériel bureau	136.00		4 632.18		4 496.18	97.06
60634000 Vêtements de travail	6 515.27		6 114.45		400.82	6.56
60641000 Fournitures administratives	10 928.91		13 217.58		2 288.67	17.32
60683000 Fournitures diverses	1 308.81		92.23		1 216.58	NS
61120000 Frais d'analyses	82 931.91		74 567.06		8 364.85	11.22
61328000 Locations immobilières	35 000.00		35 180.00		180.00	0.51
61351000 Locations mat. bureau et info.	7 828.03		9 590.68		1 762.65	18.38
61351200 Locations mat. informatiques	7 081.20		6 380.70		700.50	10.98
61355000 Locations matériel roulant	572 913.52		654 024.54		81 111.02	12.40
61358000 Locations matériels divers	16 059.10		17 868.14		1 809.04	10.12
61523000 Entretien constructions	62 758.48		64 094.52		1 336.04	2.08
61551000 Entretien matériel	358 803.77		318 706.46		40 097.31	12.58
61552000 Entretien matériel de bureau	511.10		760.50		249.40	32.79
61553000 Entretien matériel transport	121 968.83		106 300.54		15 668.29	14.74
61560000 Maintenance générale	44 887.44		47 608.66		2 721.22	5.72
61561000 Maintenance mat et outillage	783.08		1 067.75		284.67	26.66
61562000 Maintenance mat bureau et info	8 139.86		7 757.83		382.03	4.92
61611000 Assurances multirisques	57 190.12		58 111.12		921.00	1.58

	Exercice N		Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
6161100 Assurances risques clients	6 116.08	11 490.68	5 374.60	46.77
6162000 Assur. marchandises transporté	7 331.00	6 280.07	1 050.93	16.73
6163000 Assurances matériel transport	23 680.81	19 482.58	4 198.23	21.55
6165000 Assurances responsab. civile	5 663.00	25 520.00	31 183.00	122.19
6170000 Etudes et recherches		13 200.00	13 200.00	100.00
6181000 Documentation générale	674.44	1 109.64	435.20	39.22
6185000 Frais de séminaires	2 680.56	353.53	2 327.03	658.23
6211000 Personnel interimaire	229 590.87	98 976.79	130 614.08	131.96
6214000 Personnel extérieur détaché	70 872.00		70 872.00	
6221000 Commissions sur achats	14 368.08	22 853.60	8 485.52	37.13
6222000 Commissions sur ventes	13 271.24	216 263.01	202 991.77	93.86
6226010 Honoraires administratifs	86 141.06	78 916.14	7 224.92	9.16
6226020 Honoraires techniques	264 552.46	135 188.42	129 364.04	95.69
6226030 Honoraires contentieux	11 116.00	11 998.14	882.14	7.35
6227000 Frais d'actes et contentieux	2 412.02	3 666.75	1 254.73	34.22
6231100 Publicité annonces insertions	21 904.30	10 773.46	11 130.84	103.32
6233000 Foires et expositions	19 027.04	9 137.79	9 889.25	108.22
6234000 Cadeaux à la clientèle	2 906.31	2 946.90	40.59	1.38
6238000 Pourboires et dons	1 909.02	1 159.12	749.90	64.70
6242000 Transports sur ventes	2 559 567.12	2 271 034.58	288 532.54	12.70
6242040 Transports en liv. directe	69 707.20	66 810.03	2 897.17	4.34
6242060 Transports s/ ventes Axaliment	1 195.60		1 195.60	
6248000 Transports divers	869.98	433.58	436.40	100.65
6251300 Déplacements du personnel	76 250.04	67 802.68	8 447.36	12.46
6251400 Péages autoroutes	33 483.82	32 668.77	815.05	2.49
6257000 Réceptions	14 869.73	12 124.96	2 744.77	22.64
6261000 Affranchissement	33 399.34	30 015.05	3 384.29	11.28
6262000 Téléphone	18 513.70	20 893.15	2 379.45	11.39
6275000 Frais sur effets	7 034.69	5 141.32	1 893.37	36.83
6275100 Services bancaires	13 261.02	26 996.84	13 735.82	50.88
6278000 Autres services bancaires		266.40	266.40	100.00
6280000 Autres services extérieurs	37 260.83	39 490.74	2 229.91	5.65
6281000 Traitement des déchets	15 394.99	27 874.98	12 479.99	44.77
6283000 Cotisations professionnelles	30 049.33	37 824.48	7 775.15	20.56
6285100 Honoraires TNA	539 760.00	505 800.00	33 960.00	6.71
6285200 Honoraires Axereal	121 345.00	136 298.00	14 953.00	10.97
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	722 601.88	728 883.49	6 281.61	0.86
6333000 Formation continue	41 652.95	40 566.42	1 086.53	2.68
6334000 Effort de construction	11 574.72	11 287.52	287.20	2.54
6335000 Taxe d'apprentissage	16 987.42	16 556.42	431.00	2.60
6336000 Formation continue stage	6 390.72	6 537.48	146.76	2.24
63383000 Taxe handicapés	10 275.60	6 042.40	4 233.20	70.06
63387000 Var. prov. charges fiscales	298.34	622.68	921.02	147.91
63511000 Cotisations Cfe / Cvae	309 479.00	309 481.00	2.00	0.00
63512000 Taxes foncières	180 807.14	177 466.45	3 340.69	1.88
63514000 Taxes véhicules sociétés	2 064.00	2 479.00	415.00	16.74
63515000 Impôt forfaitaire annuel	10 250.00	20 500.00	10 250.00	50.00
63531000 Taxe à l'essieu	3 720.00	2 648.00	1 072.00	40.48
63540000 Droits d'enregistrement	2 560.00	120.50	2 439.50	NS
63710000 Contribut. sociale solidarité	117 335.00	122 495.00	5 160.00	4.21
63780000 Taxes diverses	9 803.67	12 080.62	2 276.95	18.85

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 607 202.75	2 592 987.38	14 215.37	0.55
64100000 Rémunérations du personnel	2 548 056.33	2 508 232.26	39 824.07	1.59
64111000 Var. prov. primes objectifs	742.61	4 976.17	4 233.56	85.08
64112000 Remboursements Isica	7 803.65	20 119.50	12 315.85	61.21
64120000 Var. prov. congés payés	6 112.95	11 908.79	18 021.74	151.33
64130000 Var. prov. primes vacances	276.16	179.30	455.46	254.02
64140000 Var. prov. 13 ème mois	3 999.49	3 876.49	7 875.98	203.17
64140200 Indemnités départ retraite	24 138.48		24 138.48	
64140300 Indemnités licenciement	2 965.31	19 008.91	16 043.60	84.40
64140400 Indemnités diverses		33 685.96	33 685.96	100.00
64140500 Congés de reclassement	2 624.27		2 624.27	
64140600 Primes transport	303.42	902.84	599.42	66.39
64141000 Intéressement	19 744.00		19 744.00	
64170000 Primes paniers	28 305.80	28 329.30	23.50	0.08
64180000 Var. prov. Rtt - Cet - H. sup.		11 959.20	11 959.20	100.00
CHARGES SOCIALES	1 165 245.34	1 139 042.21	26 203.13	2.30
64510000 Cotisations Sécurité sociale	827 288.73	774 393.81	52 894.92	6.83
64510020 Allègement Fillon	3 613.86	34 655.06	31 041.20	89.57
64530000 Cotisations Isica	193 274.46	181 834.57	11 439.89	6.29
64536000 Cotisations Ugrc / Ag2r	44 374.87	43 385.52	989.35	2.28
64540000 Cotisations Pôle Emploi	58 033.16	107 855.07	49 821.91	46.19
64581100 Cotisations Vauban Gan	11 362.58	10 614.24	748.34	7.05
64581300 Cotisations Sphéria	22 092.74	18 354.25	3 738.49	20.37
64581400 Var. ch s/ congés payés	2 506.41	4 892.99	7 399.40	151.22
64581500 Var. ch s/ primes vac.	100.59	153.18	52.59	34.33
64581600 Var. ch s/ 13ème mois	1 658.32	1 589.34	3 247.66	204.34
64581700 Cotisations Agéas	18 340.78	19 050.18	709.40	3.72
64581800 Var. ch/Rtt - Cet - H. sup.		4 903.19	4 903.19	100.00
64581900 Var. ch/primes objectif	340.59	1 966.75	1 626.16	82.68
64720000 Comité d'entreprise	23 070.61	22 575.26	495.35	2.19
64740000 Chèques déjeuners	16 736.50	16 891.95	155.45	0.92
64750000 Médecine du travail	6 677.81	7 341.10	663.29	9.04
64800000 Autres charges de personnel	35 927.18		35 927.18	
64900000 Salaires CICE	83 714.31	37 864.27	45 850.04	121.09
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	503 500.15	426 802.88	76 697.27	17.97
68111000 Dot. amort. s/immobil. incorp.	35 583.10	24 165.10	11 418.00	47.25
68112000 Dot. amort. s/immobil. corp.	428 218.00	402 637.78	25 580.22	6.35
68120000 Dot. amort. ch. exploit. a rep	39 699.05		39 699.05	
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 853 039.49	409 938.86	1 443 100.63	352.03
68174000 Dot. prov. dépr. créances clts	1 853 039.49	409 938.86	1 443 100.63	352.03
DOTATIONS AUX PROVISIONS	93 067.96	128 389.92	35 321.96	27.51
68151000 Dot. provision retraite	93 067.96	128 389.92	35 321.96	27.51
AUTRES CHARGES	81 723.97	29 815.75	51 908.22	174.10
65110000 Redevances diverses	18 496.39	19 597.58	1 101.19	5.62
65420000 Pertes/créances irrécouvrables	63 138.75	9 888.50	53 250.25	538.51
65810000 Ajustements divers	88.83	329.67	240.84	73.05
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	76 417 411.77	77 967 531.87	1 550 120.10	1.99

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2012 12	30/06/2011 12	Euros	%
RESULTAT D'EXPLOITATION	643 967.68	171 707.42	815 675.10	475.04
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	690.00	7 137.97	6 447.97	90.33
76110500 Revenus s/avance TNA		6 192.97	6 192.97	100.00
76171200 Revenus créances Agralys Bio	690.00	945.00	255.00	26.98
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	49 282.97	61 973.63	12 690.66	20.48
76310000 Revenus créances commerciales	20 564.94	21 438.64	873.70	4.08
76312000 Revenus créances IplansI	23 821.83	31 510.45	7 688.62	24.40
76800000 Autres produits financiers	4 896.20	9 024.54	4 128.34	45.75
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	118 072.89		118 072.89	
78662500 Rep. prov. du Saussoir	118 072.89		118 072.89	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	168 045.86	69 111.60	98 934.26	143.15
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		118 072.89	118 072.89	100.00
68662500 Dot. prov. prêt Du Saussoir		118 072.89	118 072.89	100.00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	290 590.12	59 588.30	231 001.82	387.66
66117000 Intérêts s/participations sal.	12 095.67	14 487.05	2 391.38	16.51
66150100 Intérêts C/C TNA	276 437.30	30 312.45	246 124.85	811.96
66160000 Intérêts bancaires	1 621.87	6 686.81	5 064.94	75.75
66162000 Intérêts des emprunts	88.21	4 067.17	3 978.96	97.83
66181000 Intérêts dettes commerciales	347.07	4 034.82	3 687.75	91.40
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	290 590.12	177 661.19	112 928.93	63.56
RESULTAT FINANCIER	122 544.26	108 549.59	13 994.67	12.89
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	766 511.94	63 157.83	829 669.77	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	17 362.01	181.81	17 180.20	NS
77140000 Rentrées sur créances amorties	17 343.06		17 343.06	
77180000 Produits except. de gestion	18.95	181.81	162.86	89.58
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	9 359.70	87 929.84	78 570.14	89.36
77520000 Cessions immob. corporelles	3 500.00	26 500.00	23 000.00	86.79
77560000 Cessions immob. financières		54 150.88	54 150.88	100.00
77700000 Reprise aide Novus	1 548.39	2 967.65	1 419.26	47.82
77710000 Reprise aide Antargaz	4 311.31	4 311.31		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	27 408.36	36 211.14	8 802.78	24.31
78725000 Rep. dot. amorts dérogatoires	27 408.36	36 211.14	8 802.78	24.31
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 130.07	124 322.79	70 192.72	56.46
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	120 194.06	630 268.19	510 074.13	80.93
67120000 Pénalités et amendes	170.10		170.10	
67150000 Subventions accordées	19 335.55	10 545.60	8 789.95	83.35
67180000 Charges exceptionnelles	100 688.41	619 722.59	519 034.18	83.75

	Exercice N 30/06/2014 12	Exercice N-1 30/06/2013 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	34 315.38	54 150.88	19 835.50	36.63
67510000 Valeur immob. incorp. cedees	34 315.38		34 315.38	
67560000 Valeur immob. financ. cédées		54 150.88	54 150.88	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	31 275.63	44 641.16	13 365.53	29.94
68725000 Dot. amort. dérogatoires	28 275.63	38 641.16	10 365.53	26.83
68750000 Dot. prov. risque commercial	3 000.00	6 000.00	3 000.00	50.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 785.07	729 060.23	543 275.16	74.52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 655.00	604 737.44	473 082.44	78.23
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	48 632.13	41 766.69	6 865.44	16.44
69100000 Participation des salariés	48 865.62	41 914.00	6 951.62	16.59
69190000 Participation sal. transfert	233.49	147.31	86.18	58.50
TOTAL DES PRODUITS	75 995 620.02	78 332 673.68	2 337 053.66	2.98
TOTAL DES CHARGES	76 942 419.09	78 916 019.98	1 973 600.89	2.50
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	946 799.07	583 346.30	363 452.77	62.30

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 19 571 590.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 74 875 862.27 Euros et dégageant un déficit de 946 799.07- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2013 au 30/06/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Crédit syndiqué :

Le 11 juillet 2013, les emprunts et facilités de crédits contractualisés par chacune des entités du Groupe Axéreal ont été refinancés par une convention de crédit Groupe signée par l'Union Axéreal auprès d'un pool bancaire.

Ce financement est porté par la coopérative Axéreal (anciennement Union de coopératives agricoles Axéreal), et le refinancement s'opère en cascade entre l'ensemble des sociétés du groupe dans le cadre de conventions de prêts intragroupes pour les besoins de financement moyen terme et de comptes courants pour les besoins court terme.

Production :

Dans le cadre d'une restructuration de la production, une partie de la fabrication de certaines sociétés du groupe a été confiée à la société AGRALYS THOREAU au courant de l'exercice. Dans la même perspective, la société AGRALYS THOREAU a procédé à la fermeture d'un de ses établissements à LIMOUR.

Créances :

Un client important de la société a connu une mise en liquidation judiciaire produisant ainsi une provision pour dépréciation importante.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires**Intégration fiscale**

La société fait partie d'un groupe fiscal dont la société mère est la société ARIANE SA.

Chaque filiale intégrée comptabilise sa charge d'impôt et paie ses acomptes d'IS à la société mère après imputation des déficits reportables constatés antérieurement à son entrée dans le groupe d'intégration fiscale auquel il appartient.

Les déficits reportables, antérieurs à l'intégration, s'élèvent à : NEANT

Les déficits nés pendant la période d'intégration fiscale restent acquis à la société mère. Ils s'élèvent au titre de l'exercice à 1 045 680 euros et à un montant de 1 502 664 euros depuis l'intégration de la société dans le groupe fiscal.

En cas de sortie, la filiale sera indemnisée par la société tête de groupe fiscal de tous surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause, et ce conformément aux conventions d'intégration fiscale existantes.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un montant relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 83 714 euros.

Ce montant se compose de la manière suivante :

- une créance envers la société tête de groupe d'un montant de : 73 439 euros
Elle correspond au CICE de l'exercice 2013 et est calculée sur la base de 4 % des rémunérations brutes inférieures ou égales à 2,5 fois le Smic.
- un produit à recevoir d'un montant de : 48 139 euros

Il correspond au CICE de l'exercice 2014 et est calculé sur la base de 6 % des

rémunérations brutes inférieures ou égales à 2,5 fois le Smic.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 024 397	142 930
Terrains	250 430		
Constructions sur sol propre	2 680 756		
Constructions sur sol d'autrui	2 073 069		
Installations générales agencements aménagements des constructions	651 228		20 500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 396 618		930 719
Installations générales agencements aménagements divers	605 636		22 000
Matériel de transport	1 274 960		129 879
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	202 915		3 122
Immobilisations corporelles en cours	238 874		
TOTAL	21 374 486		1 106 220
Autres participations	30 000		
Autres titres immobilisés	8 968		
Prêts, autres immobilisations financières	429 708		4 792
TOTAL	468 676		4 792
TOTAL GENERAL	22 867 559		1 253 942

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	50 670	1 116 657	1 116 657
Terrains			250 430	250 430
Constructions sur sol propre			2 680 756	2 680 756
Constructions sur sol d'autrui			2 073 069	2 073 069
Installations générales agencements aménagements constr.			671 728	671 728
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		9 600	14 317 737	14 317 737
Installations générales agencements aménagements divers			627 636	627 636
Matériel de transport		35 063	1 369 777	1 369 777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	206 036	206 036
Immobilisations corporelles en cours	235 357		3 517	3 517
TOTAL	235 357	44 663	22 200 686	22 200 686
Autres participations			30 000	30 000
Autres titres immobilisés			8 968	8 968
Prêts, autres immobilisations financières		294 943	139 556	139 556
TOTAL		294 943	178 525	178 525
TOTAL GENERAL	235 357	390 276	23 495 868	23 495 868

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	257 464	35 385	16 355	276 494
Terrains		158 044	198		158 242
Constructions sur sol propre		2 234 541	53 556		2 288 097
Constructions sur sol d'autrui		236 097			236 097
Installations générales agencements aménagements constr.		2 381 445	13 266		2 394 711
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		12 296 212	209 653	9 600	12 496 265
Installations générales agencements aménagements divers		371 966	27 669		399 635
Matériel de transport		806 034	116 580	35 063	887 551
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		182 368	7 494	0	189 862
TOTAL		18 666 707	428 416	44 663	19 050 461
TOTAL GENERAL		18 924 171	463 801	61 017	19 326 955

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	35 385				
Terrains	198				
Constructions sur sol propre	53 556				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	13 266				
Instal.techniques matériel outillage indus.	209 653				
Instal.générales agenc.aménag.divers	27 669				
Matériel de transport	116 580				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 494				
TOTAL	428 416				
TOTAL GENERAL	463 801				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		134 939	39 699	95 240

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	385 179	28 276	27 409		386 046
TOTAL	385 179	28 276	27 409		386 046

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	446 767	93 067	130 342		409 493
TOTAL	446 767	93 067	130 342		409 493

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	300 918	3 000			303 918
Sur autres immobilisations financières	120 883		118 073		2 810
Sur comptes clients	1 534 541	1 853 040	520 032		2 867 549
TOTAL	1 956 342	1 856 040	638 105		3 174 277
TOTAL GENERAL	2 788 289	1 977 383	795 856		3 969 816

Dont dotations et reprises	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
d'exploitation		1 946 107	650 374		
financières			118 073		
exceptionnelles		31 276	27 408		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	120 706	61 573	59 133
Autres immobilisations financières	18 850	0	18 850
Clients douteux ou litigieux	3 028 099	3 028 099	
Autres créances clients	10 710 587	10 710 587	
Personnel et comptes rattachés	1 802	1 802	
Taxe sur la valeur ajoutée	266 545	266 545	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	48 473	48 473	
Divers état et autres collectivités publiques	58 923	58 923	
Groupe et associés	73 439	73 439	
Débiteurs divers	15 720	15 720	
Charges constatées d'avance	215 205	215 205	
TOTAL	14 558 349	14 480 366	77 983
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	294 943		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	128 052	44 028	84 024	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 999 999	6 999 999		
Personnel et comptes rattachés	542 849	542 849		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	460 752	460 752		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 889	6 889		
Autres impôts taxes et assimilés	206 959	206 959		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	466 456	466 456		
Groupe et associés	9 248 487	9 248 487		
Autres dettes	12 500	12 500		
TOTAL	18 072 943	17 988 919	84 024	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	428 571			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	343.0000	968			968

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 531-2/11)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	109 902		196 964	306 866	
Total	109 902		196 964	306 866	

Evaluation des fonds commerciaux

- Achat du fonds ÏTHOREAUÏ le 1er mai 1979 pour 7 591,96 euros
- Apport constitutif de Mr Lucien DORADOUX lors de la création de la société AGRALYS ALIMENTS le 29 juin 1973 pour 18 293,88 euros
- Valorisation du fonds des Ets BADINIER selon traité de fusion du 06 novembre 1998 pour 140 557,59 euros (Ex AGRALYS ALIMENTS)
- Valorisation suite apport consenti par la coopérative LIGEA pour 38 112,55 euros (Ex AGRALYS ALIMENTS)
- Achat du fonds ÏHEBERTÏ le 10 mai 2010 pour 102 310 euros

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Elles sont constituées essentiellement :

- De logiciels informatiques acquis auprès de fabricants spécialisés, évaluées au coût d'acquisition.
- D'indemnités de non rétablissement : en 2004, la coopérative du Dunois s'est engagée à ne pas exercer d'activité de fabrication et de commercialisation sur la zone d'influence de Limours pendant une durée de 10 ans, moyennant la perception d'une indemnité de non rétablissement de 60 000 euros, l'amortissement pratiqué s'étendant sur la même période.
L'indemnité de non rétablissement consentie à Ligéa pour 243 918 euros est totalement amortie à ce jour.

Evolution du poste : voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

Les immobilisations corporelles sont évaluées suivant les règles définies par la réglementation en vigueur.

Les composants identifiés font l'objet d'une comptabilisation distincte.

Les frais d'acquisition sont intégrés dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les frais de financement ne sont pas inclus dans ce coût d'entrée.

Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Production d'immobilisations : Néant

Evolution du poste : Voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- Structures non décomposables : linéaire pour une durée comptable de 5 à 15 ans et une durée fiscale équivalente à la durée d'usage.
- Structures décomposables : linéaire pour une durée comptable de 20 à 40 ans et une durée fiscale équivalente à la durée d'usage.
- Composants : linéaire pour une durée comptable de 7 à 15 ans et une durée fiscale équivalente à la durée comptable sauf si durée d'usage reconnue.

Il est fait recours à l'amortissement dérogatoire.

La pratique de l'amortissement dérogatoire n'a pas été appliquée sur les immobilisations acquises avant le 30 juin 2008 et issues de la société AGRALYS ALIMENTS.

Evolution du poste : voir tableau 'Amortissements' annexé.

La mise en application des règlements susvisés, opérée pour la première fois au 1er

juillet 2005, a été traitée de manière rétrospective.

Les durées d'amortissements par catégorie d'immobilisations sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagement des terrains	Linéaire	15 ans
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencés, aménagements construc	Linéaire	10 ans
Installations complexes et spé	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	2 à 30 ans
Instal. gles et améngts divers	Linéaire	4 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 12 ans
Matériel + mob. bur et inform.	Linéaire	2 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée dès que leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur du marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués.

Concernant les titres de participation, les frais d'acquisition (mutations, honoraires,) font partie intégrante du coût d'entrée, ils font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

En revanche, les frais de financement ne sont pas inclus dans le coût d'entrée.

Evolution du poste : voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Détail des titres : Néant.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evolution du poste : voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Classement par échéance : voir tableau 'Créances et dettes' annexé.

Créances rattachées à des participations : non recensées.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré majoré du coût de transport.

Les stocks animaux sont évalués au prix de revient.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix de revient augmentés des frais de fabrication et manutention.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	18 149	15 226	2 923	
Approvisionnements				
- Matières premières	1 734 617	1 955 418		220 801
- Autres approvisionnements	132 617	167 116		34 498
Total I	1 885 383	2 137 759	2 923	255 300
Production				
- Produits finis	522 095	488 552	33 543	
Total II	522 095	488 552	33 543	
Production en cours				
- Produits	903 595	697 398	206 197	
Total III	903 595	697 398	206 197	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			239 740	

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 531-2/3.2 et 531-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

A la date de clôture, aucune dépréciation n'a été constatée.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Classement par échéance : voir tableau 'Créances et dettes' annexé.

Produits à recevoir : voir tableau 'Détail des produits à recevoir' annexé.

Charges à payer : voir tableau 'Charges à payer' annexé.

Carry back : Néant

Créances et dettes représentées par des effets de commerce : non recensées.

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Clients - factures à établir	68 654
Fournisseurs - avoirs à recevoir	13 826
Etat - produits à recevoir	58 923
Total	141 403

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Intérêts courus s/ avance TNA	75 864
Fournisseurs - factures non parvenues	190 179
Clients - avoirs à établir	7 023
Personnel - provision pour congés payés	242 244
Personnel - participation salariés	51 029
Personnel - charges à payer	155 402
Organismes sociaux - charges sociales s/ congés payés	105 982
Organismes sociaux - charges à payer	65 541
Organismes sociaux - formation continue à payer	19 726
Organismes sociaux - effort construction à payer	16 816
Organismes sociaux - taxe d'apprentissage à payer	8 298
Etat - charges à payer	206 868
Total	1 144 972

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	215 205		
Total	215 205		

Charges à répartir sur plusieurs exercices

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	95 240	20.00
Total	95 240	

Les charges à répartir, d'un montant brut de 134 939 euros, sont constituées de la quote-part des frais bancaires au titre de l'exercice 2013/14, relatifs au refinancement bancaire du groupe. L'étalement de ces frais a débuté le 11 juillet 2013, date de la contractualisation du refinancement, et est calculé selon le mode linéaire de chacune des 2 tranches (3 ans et 5 ans).

La dotation de l'exercice s'élève à 39 699 euros.



Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	2 557 565		
Autres créances	73 439		
Emprunts et dettes financières diverses		9 248 487	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 600 091		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT
Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de produits finis	67 287 478
Ventes de marchandises	5 587 076
Produits des activités annexes	2 001 308
Total	74 875 862

Répartition par secteur géographique	Montant
France	69 144 632
Etranger	5 731 230
Total	74 875 862

Rémunération des dirigeants

(Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 531-3, 532-11, 532-12)

Néant

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	12	
Agents de maîtrise et techniciens	26	
Employés	3	
Ouvriers	35	
Total	76	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

	Charges financières	Produits financiers
Total	290 590	168 046
Dont entreprises liées	276 437	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	766 512-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	131 655-	
Résultat comptable (hors participation)	898 167-	

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-2/19, Art. 532-11 et Art. 532-11)

	Montant
Résultat de l'exercice	946 799-
Résultat avant impôt	946 799-
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	868
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	945 931-

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	245 004
Total (1)	245 004

Engagements reçus

Caution solidaire	133 078
Nantissement	45 045
Warrants clients	291 616
Hypothèques sur prêts clients	61 658
Cautions sur prêts clients	4 401
Cession de créance	15 395
Total	551 193

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Indemnité de départ en retraite :

Une indemnité de départ à la retraite est calculée selon les dispositions de la convention collective applicable dans l'entreprise pour l'ensemble du personnel. Cette indemnité est comptabilisée en provision pour risques et charges.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
62 ans	moins d'un an	
57 à 61 ans	1 à 5 ans	91 097
53 à 57 ans	6 à 10 ans	110 876
43 à 53 ans	11 à 20 ans	176 194
33 à 43 ans	21 à 30 ans	27 658
moins de 30 ans	plus de 30 ans	3 668
Engagement total		409 493

Hypothèses de calculs retenues

La méthode de calcul des engagements de retraite tient compte des éléments suivants :

- âge de départ fixé à 63 ans,
- tables de mortalité dissociées entre les hommes et les femmes,
- taux de revalorisation des salaires de l'exercice de 2 %
- taux d'actualisation des engagements (taux des obligations 10 ans et plus des sociétés cotées AA 10+) de 3 %,
- taux de turn-over retenu de 5,14 %,
- prise en compte du temps de présence effectif du salarié à la date d'arrêté des comptes,
- taux moyen de charges patronales de 45 %.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			409 493

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 531-2/20, Art. 532-11 et Art. 532-12)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	128 682
Autres :	
- Subvention à réintégrer au résultat	3 530
Total des accroissements	132 212
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	116 075
- participation des salariés	17 010
Autres :	
- Provisions et charges à payer non déductibles	5 605
Total des allègements	138 690
Déficits reportables	500 888

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Code du Commerce Art. R 123-197 5°; PCG Art. 531-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARIANE	SA	145118343	18 924 BOURGES Cédex

ARIANE est société mère de consolidation.

Le groupe ARIANE est, par ailleurs, intégré dans les comptes consolidés établis par l'union des coopératives agricoles AXEREAAL dans le cadre de la convention de combinaison liant cette société avec les coopératives agricoles AGRALYS, EPIS CENTRE et EPIS SEM.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Rentrées sur créances amorties	17 343	771400
- Produits divers de gestion	19	771800
- QP de subventions virées au résultat	5 859	777000
- Produit de cession d'immobilisations cor	3 500	775200
- Reprise amortissement dérogatoire	27 408	787250
Total	54 129	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	170	671200
- Subventions accordées	19 336	671500
- Indemnités licenciement économique	97 169	671800
- Indemnité suite à sinistre	3 519	671800
- Valeur nette comptable d'éléments d'acti	34 315	675100
- Dotation amortissement dérogatoire	28 276	687250
- Provision pour risques et charges	3 000	687500
Total	185 785	

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2014	% CA	30/06/2013	% CA	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	75 115 602	100.00	77 878 042	100.00	2 762 440	3.55
+ Ventes de marchandises	5 587 076	100.00	10 674 561	100.00	5 087 484	47.66
- Coût d'achat des marchandises vendues	5 108 552	91.44	6 234 706	58.41	1 126 154	18.06
MARGE COMMERCIALE	478 524	8.56	4 439 854	41.59	3 961 330	89.22
+ Production vendue	69 288 786	99.66	66 894 887	99.54	2 393 899	3.58
+ Production stockée ou déstockage	239 740	0.34	308 595	0.46	68 855	22.31
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	69 528 526	100.00	67 203 482	100.00	2 325 044	3.46
- Matières premières, approvisionnements consommés	56 237 616	80.88	58 929 722	87.69	2 692 106	4.57
- Sous traitance directe	1 052 142	1.51	641 698	0.95	410 443	63.96
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	12 238 768	17.60	7 632 062	11.36	4 606 707	60.36
MARGE BRUTE GLOBALE	12 717 293	16.93	12 071 916	15.50	645 377	5.35
- Autres achats + charges externes	6 992 721	9.31	6 705 545	8.61	287 176	4.28
VALEUR AJOUTEE	5 724 572	7.62	5 366 371	6.89	358 201	6.67
+ Subventions d'exploitation	7 276	0.01	569		6 707	NS
- Impôts, taxes et versements assimilés	722 602	0.96	728 883	0.94	6 282	0.86
- Salaires du personnel	2 607 203	3.47	2 592 987	3.33	14 215	0.55
- Charges sociales du personnel	1 165 245	1.55	1 139 042	1.46	26 203	2.30
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 236 798	1.65	906 027	1.16	330 771	36.51
+ Autres produits de gestion courante	192		49		143	294.49
- Autres charges de gestion courante	81 724	0.11	29 816	0.04	51 908	174.10
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	650 374	0.87	260 579	0.33	389 795	149.59
- Dotations aux amortissements	503 500	0.67	426 803	0.55	76 697	17.97
- Dotations aux provisions	1 946 107	2.59	538 329	0.69	1 407 779	261.51
RESULTAT D'EXPLOITATION	643 968	0.86	171 707	0.22	815 675	475.04
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	168 046	0.22	69 112	0.09	98 934	143.15
- Charges financières	290 590	0.39	177 661	0.23	112 929	63.56
RESULTAT COURANT	766 512	1.02	63 158	0.08	829 670	NS
+ Produits exceptionnels	54 130	0.07	124 323	0.16	70 193	56.46
- Charges exceptionnelles	185 785	0.25	729 060	0.94	543 275	74.52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 655	0.18	604 737	0.78	473 082	78.23
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés	48 632	0.06	41 767	0.05	6 865	16.44
RESULTAT NET						

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2013	% CA	30/06/2012	% CA	Euros	%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 946 107.45	2.59	538 328.78	0.69	1 407 778.67	261.51
68151000 Dot. provision retraite	93 067.96	0.12	128 389.92	0.16	35 321.96	27.51
68174000 Dot. prov. dépr. créances clts	1 853 039.49	2.47	409 938.86	0.53	1 443 100.63	352.03
RESULTAT D'EXPLOITATION	643 967.68	0.86	171 707.42	0.22	815 675.10	475.04
PRODUITS FINANCIERS	168 045.86	0.22	69 111.60	0.09	98 934.26	143.15
76110500 Revenus s/avance TNA			6 192.97	0.01	6 192.97	100.00
76171200 Revenus créances Agralys Bio	690.00	0.00	945.00	0.00	255.00	26.98
76310000 Revenus créances commerciales	20 564.94	0.03	21 438.64	0.03	873.70	4.08
76312000 Revenus créances plans	23 821.83	0.03	31 510.45	0.04	7 688.62	24.40
76800000 Autres produits financiers	4 896.20	0.01	9 024.54	0.01	4 128.34	45.75
78662500 Rep. prov. du Saussoir	118 072.89	0.16			118 072.89	
CHARGES FINANCIERES	290 590.12	0.39	177 661.19	0.23	112 928.93	63.56
66117000 Intérêts s/participations sal.	12 095.67	0.02	14 487.05	0.02	2 391.38	16.51
66150100 Intérêts C/C TNA	276 437.30	0.37	30 312.45	0.04	246 124.85	811.96
66160000 Intérêts bancaires	1 621.87	0.00	6 686.81	0.01	5 064.94	75.75
66162000 Intérêts des emprunts	88.21	0.00	4 067.17	0.01	3 978.96	97.83
66181000 Intérêts dettes commerciales	347.07	0.00	4 034.82	0.01	3 687.75	91.40
68662500 Dot. prov. prêt Du Saussoir			118 072.89	0.15	118 072.89	100.00
RESULTAT COURANT	766 511.94	1.02	63 157.83	0.08	829 669.77	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 130.07	0.07	124 322.79	0.16	70 192.72	56.46
77140000 Rentrées sur créances amorties	17 343.06	0.02			17 343.06	
77180000 Produits except. de gestion	18.95	0.00	181.81	0.00	162.86	89.58
77520000 Cessions immob. corporelles	3 500.00	0.00	26 500.00	0.03	23 000.00	86.79
77560000 Cessions immob. financières			54 150.88	0.07	54 150.88	100.00
77700000 Reprise aide Novus	1 548.39	0.00	2 967.65	0.00	1 419.26	47.82
77710000 Reprise aide Antargaz	4 311.31	0.01	4 311.31	0.01		
78725000 Rep. dot. amorts dérogatoires	27 408.36	0.04	36 211.14	0.05	8 802.78	24.31
CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 785.07	0.25	729 060.23	0.94	543 275.16	74.52
67120000 Pénalités et amendes	170.10	0.00			170.10	
67150000 Subventions accordées	19 335.55	0.03	10 545.60	0.01	8 789.95	83.35
67180000 Charges exceptionnelles	100 688.41	0.13	619 722.59	0.80	519 034.18	83.75
67510000 Valeur immob. incorp. cédées	34 315.38	0.05			34 315.38	
67560000 Valeur immob. financ. cédées			54 150.88	0.07	54 150.88	100.00
68725000 Dot. amort. dérogatoires	28 275.63	0.04	38 641.16	0.05	10 365.53	26.83
68750000 Dot. prov. risque commercial	3 000.00	0.00	6 000.00	0.01	3 000.00	50.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 655.00	0.18	604 737.44	0.78	473 082.44	78.23
PARTICIPATION DES SALARIES	48 632.13	0.06	41 766.69	0.05	6 865.44	16.44
69100000 Participation des salariés	48 865.62	0.07	41 914.00	0.05	6 951.62	16.59
69190000 Participation sal. transfert	233.49	0.00	147.31	0.00	86.18	58.50
RESULTAT NET	946 799.07	1.26	583 346.30	0.75	363 452.77	62.30

◆ Segeco **TABLEAU DE FINANCEMENT - CALCUL DE LA VARIATION
DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 30/06/2014 12	Exercice N-1 30/06/2013 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	946 799	583 346
Dotations aux amortissements et provisions	627 844	717 907
Reprises sur amortissements et provisions	275 824	44 723
Plus ou moins-values sur cession d'actif	30 815	26 500
Subventions d'investissements virées au résultat	5 860	7 279
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	569 823	56 059
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	569 823	56 059
Cessions d'immobilisations	533 800	369 661
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés	2 181 914	10 332 422
Augmentation des dettes financières		15 683
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	2 145 890	10 773 825
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	1 249 485	868 469
Charges à répartir sur plusieurs exercices	134 939	
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		1 370 320
Remboursements des comptes courants d'associés		93 480
Remboursements des dettes financières	442 957	6 481 013
TOTAL DES EMPLOIS	1 827 381	8 813 282

**TABLEAU DE FINANCEMENT - UTILISATION DE LA
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 30/06/2014 - 12	Variations (N-1) - (N-2) 30/06/2013 - 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	12 637	449 059
Clients et comptes rattachés	833 730	1 526 771
Autres créances	142 430	176 401
Comptes de régularisation	77 404	17 294
VARIATION	756 067	2 169 525
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 248 670	897 137
Autres dettes	52 897	144 089
Comptes de régularisation		
VARIATION	1 301 567	753 048
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	545 501	2 922 574
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	282 433	380 455
Concours bancaires courants	581 576	581 576
VARIATION	864 010	962 031

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2014	12 Nbj CA	30/06/2013	12 Nbj CA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT						
Capital et réserves	1 645 175	7.88	2 228 522	10.30	583 346	26.18
Résultat de l'exercice	946 799	4.54	583 346	2.70	363 453	62.30
Provisions réglementées et subventions	390 778	1.87	395 770	1.83	4 992	1.26
CAPITAUX PROPRES	1 089 154	5.22	2 040 946	9.43	951 792	46.63
Provisions pour risques et charges	409 493	1.96	446 767	2.07	37 275	8.34
Emprunts et dettes assimilées	128 052	0.61	618 304	2.86	490 252	79.29
Groupes et associés	9 248 487	44.32	7 124 113	32.93	2 124 375	29.82
CAPITAUX PERMANENTS	10 875 186	52.12	10 230 129	47.29	645 057	6.31
Actif net immobilisé	3 862 185	18.51	3 521 586	16.28	340 599	9.67
Charges à répartir sur plusieurs exercices	95 240	0.46			95 240	
FONDS DE ROULEMENT	6 917 762	33.15	6 708 543	31.01	209 218	3.12
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT						
Stocks et en cours	3 311 073	15.87	3 323 710	15.36	12 637	0.38
Créances clients et comptes rattachés	10 871 137	52.10	10 037 408	46.40	833 730	8.31
Autres créances	464 901	2.23	716 622	3.31	251 721	35.13
Comptes de régularisation	215 205	1.03	137 801	0.64	77 404	56.17
ACTIF CIRCULANT	14 862 317	71.23	14 215 541	65.71	646 776	4.55
Fournisseurs et comptes rattachés	7 466 455	35.78	6 217 785	28.74	1 248 670	20.08
Autres dettes	1 229 948	5.89	1 177 051	5.44	52 897	4.49
Comptes de régularisation						
DETTES D'EXPLOITATION	8 696 404	41.68	7 394 836	34.18	1 301 567	17.60
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	6 165 913	29.55	6 820 704	31.53	654 791	9.60
Disponibilités	751 848	3.60	469 415	2.17	282 433	60.17
Concours bancaires courants			581 576	2.69	581 576	100.00
TRESORERIE NETTE						

ANNEXE 4

Comptes annuels de la société
ETABLISSEMENTS MORIZE
au 30 juin 2014

MORIZE

Fabrication aliments pour animaux de ferme

340 RUE MARCEL PAUL

45770 SARAN

BILAN AU : 30/06/2014

N° SIRET : 35142364500024

Code NAF : 1091Z



2014 RÉVÉLER

« Pour ce qui est de l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir
mais de le rendre possible »

ACTIF	Exercice N 30/06/2014 - 12		Exercice N-1 30/06/2013 - 12	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, Brevets et droits similaires	11 438	11 105	332	770
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	240 576	223 268	17 309	27 379
Installations techniques Matériel et outillage	484 583	470 864	13 719	12 327
Autres immobilisations corporelles	340 928	327 114	13 814	19 712
Immobilisations en cours	1 117		1 117	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	997		997	997
TOTAL II	1 079 638	1 032 351	47 288	61 185
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	34 137		34 137	204 338
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 285	4 252	7 033	2 247
Marchandises	39 338		39 338	6 810
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES (3)				
Clients et Comptes rattachés	3 245 840	183 209	3 062 631	2 489 889
Autres créances	131 132		131 132	22 743
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	385 525		385 525	18 024
Charges constatées d'avance (3)	4 425		4 425	6 912
TOTAL III	3 851 683	187 461	3 664 222	2 750 963
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	12 495		12 495	
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)				

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

PASSIF		Exercice N 30/06/2014 12	Exercice N-1 30/06/2013 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	12 662	12 662
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	297 683	271 644
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 929	226 039
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I	436 275	630 345	
AVANCES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL II			
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 520	1 520
	Provisions pour charges	14 891	17 401
	TOTAL III	16 411	18 921
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	1 869 153	857 359
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 226 497	1 101 808
	Dettes fiscales et sociales	160 668	192 790
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 978	2 160	
Produits constatés d'avance	6 025	8 764	
TOTAL IV	3 271 320	2 162 881	
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			

(1) Dont à moins d'un an

2 525 460

1 420 950

ACTIF	Exercice N-1		Exercice N	
	30/06/2014	30/06/2013	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	332	770	438	56.85
20500000 Logiciels	11 438	11 438		
28050000 Concessions et droits	11 105	10 668	438	4.10
CONSTRUCTIONS	17 309	27 379	10 071	36.78
21410000 Construction sur sol d'autrui	240 576	240 576		
28141000 Amort. agenc/const/sol d'autru	223 268	213 197	10 071	4.72
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	13 719	12 327	1 392	11.29
21510000 Installation complexes special	484 583	480 150	4 433	0.92
28151000 Amort inst. complexes speciale	470 864	467 823	3 041	0.65
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 814	19 712	5 898	29.92
21810000 Inst. generale amenagements di	292 993	292 993		
21820000 Materiel de transport	25 171	65 462	40 291	61.55
21831000 Materiel informatique	15 890	15 890		
21840000 Materiel, mobilier de bureau	6 875	6 875		
28181000 Amort. agencement installation	285 612	283 916	1 696	0.60
28182000 Amort mat de transport	20 709	57 713	37 003	64.12
28183100 Amort. mat. informatique	13 918	13 003	915	7.03
28184000 Amort mat mobilier de bureau	6 875	6 875		
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 117		1 117	
23100000 Immobilisation en cours	1 117		1 117	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	997	997		
27500000 Dépot et cautionnement versés	997	997		
TOTAL II	47 288	61 185	13 898	22.71
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	34 137	204 338	170 201	83.29
31100000 Stocks matieres premieres	33 602	200 706	167 104	83.26
32600000 Stocks emballages	535	3 632	3 097	85.26
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS	7 033	2 247	4 786	212.97
35510000 Stocks produits finis	11 285	2 247	9 038	402.17
39510000 Prov depreciation stock pdt fi	4 252		4 252	
MARCHANDISES	39 338	6 810	32 528	477.65
37100000 Stocks marchandises	39 338	6 810	32 528	477.65
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 062 631	2 489 889	572 742	23.00
41000000 Clients	3 102 311	2 538 233	564 078	22.22
41610100 Clients douteux	137 280	129 568	7 712	5.95
41810000 Facture a etabli	6 249		6 249	
49100000 Prov sur client	183 209	177 912	5 297	2.98
AUTRES CREANCES	131 132	22 743	108 390	476.59
40980000 Fournis. avoir non parvenues	4 336	106	4 230	NS
42100000 Personnel, remunerations dues	58	9	50	565.64
42190000 Personnel, remb ass maladie		179	179	100.00
42510000 Personnel, acompte		2 954	2 954	100.00
44566020 Tva deduct. s fg	19 648		19 648	
44586000 Tva s/ factures non parvenues	1 595	4 137	2 542	61.45
44586100 Tva sur av0irs a etabli	725	92	634	689.84

ACTIF	Exercice N°	Exercice N°	Ecart N° / N°	
	30/06/2014 12	30/06/2013 12	Euros	%
44720000 Acompte cvae	9 298	8 143	1 155	14.18
44870000 Etat. produits a recevoir	4 222	4 890	668	13.67
45101100 Associe ariane	80 449		80 449	
46000300 Ded et cred. frais sicut	700	700		
46000600 Frais desoeuvres philippe	400	400		
46870000 Produits a recevoir	9 701	1 133	8 567	756.04
DISPONIBILITES	385 525	18 024	367 502	NS
51210000 Ca	329 782	3 165	326 617	NS
51240000 Bnp	55 735	14 802	40 933	276.53
53000000 Caisse	8	56	48	85.79
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 425	6 912	2 487	35.98
48600000 Charges constatées d'avance	4 425	6 912	2 487	35.98
TOTAL III	3 664 222	2 750 963	913 260	33.20
FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT A ETALER (IV)	12 495		12 495	
48162000 Car - frais emission emprunt	12 495		12 495	
TOTAL GENERAL	3 724 006	2 812 148	911 858	32.43

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2012	30/06/2011	Edpos	%
CAPITAL	120 000	120 000		
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	120 000	120 000		
RESERVE LEGALE	12 662	12 662		
10611000 Réserve légale	12 662	12 662		
AUTRES RESERVES	297 683	271 644	26 039	9.59
10688000 Autres reserves	297 683	271 644	26 039	9.59
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 929	226 039	220 110	97.38
TOTAL I	436 275	630 345	194 071	30.79
PROVISIONS POUR RISQUES	1 520	1 520		
15181000 Provision pour risques hors 49	1 520	1 520		
PROVISIONS POUR CHARGES	14 891	17 401	2 510	14.43
15300000 Prov pour retraite	14 891	17 401	2 510	14.43
TOTAL III	16 411	18 921	2 510	13.27
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 869 153	857 359	1 011 793	118.01
16610300 Participation 2012/2013	4 133		4 133	
16611100 Part des salaries 2011/2012	1 726	1 931	205	10.61
45101100 Associe ariane		114 066	114 066	100.00
45101500 Compte courant thivat	1 850 000	740 000	1 110 000	150.00
45180000 Compte courant thivat int cpte	13 293	1 362	11 931	876.11
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 226 497	1 101 808	124 689	11.32
40000000 Fournisseurs	1 212 260	1 055 775	156 485	14.82
40800000 Fournis. factures non parvenue	14 236	46 033	31 797	69.07
DETTE FISCALES ET SOCIALES	160 668	192 790	32 122	16.66
42200000 Comite d'entreprise	768	841	73	8.65
42820000 Provision congés payés	27 716	37 157	9 441	25.41
42840000 Prov participations salaries	7 633	6 986	647	9.26
42860000 Personnel, charges a payer	11 798	33 237	21 438	64.50
42860100 Personnel, primes vac a payer	176		176	
42860200 Personnel, 13 eme mois a payer	10 329		10 329	
43100000 Urssaf : siege social	21 672	17 840	3 832	21.48
43711000 Isica : siege social	8 417	9 463	1 046	11.05
43732000 Ag2r	4 854	1 677	3 177	189.45
43734000 Generation vauban prevoyance	1 782	512	1 270	247.76
43734300 Mutuelle spheria et novalis	3 126	2 099	1 027	48.96
43736000 Ageas - cadres	1 173	765	408	53.30
43820000 Organismes sociaux s/cp	11 843	15 896	4 053	25.50
43860000 Organismes sociaux chgs a paye	6 284	9 142	2 859	31.27
43860100 Organismes sociaux cs s/pv	75		75	
43860200 Organismes sociaux cs s/13 moi	4 414		4 414	
43863300 Org. sociaux ch a payer format	1 641	2 083	441	21.20
43863500 Org. sociaux ch. payer apprent	1 063	1 287	225	17.45
44551000 Tva a decaisser	11 004	27 563	16 559	60.08
44587000 Tva s/ factures a etablir	568		568	
44587100 Tva sur avoir a recevoir	723	17	705	NS
44860000 Etat. charges a payer	23 608	26 225	2 617	9.98

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014	30/06/2013	Euros	%
AUTRES DETTES	8 978	2 160	6 818	315.63
41981000 Clients. avoir a etablr	7 979	1 404	6 575	468.38
46000500 Joncoux laurent		106	106	100.00
46741000 Cheques vacances a payer	784	650	134	20.62
46780000 Cheques dejeuner a payer - nat	215		215	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 025	8 764	2 739	31.25
48700000 Produits constatees d'avance	6 025	8 764	2 739	31.25
TOTAL IV	3 271 320	2 162 881	1 108 439	51.25
TOTAL GENERAL	3 724 006	2 812 148	911 858	32.43

	Exercice N° 30/06/2014 - 12			Exercice N°1 30/06/2013 - 12
	France	Exportation	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	9 989 429	147 536	10 136 965	9 166 534
Production vendue de Biens	8 719 975		8 719 975	7 582 556
Production vendue de Services	62 447		62 447	38 275
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	18 771 851	147 536	18 919 387	16 787 364
Production stockée			9 038	2 247
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			64 019	50 777
Autres produits			46	329
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			18 992 490	16 840 718
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises			9 275 249	8 227 100
Variation de stock (marchandises)			32 528	2 551
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 703 800	6 563 591
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			170 201	27 615
Autres achats et charges externes *			1 040 089	955 806
Impôts, taxes et versements assimilés			60 110	58 549
Salaires et traitements			413 094	435 901
Charges sociales			168 746	193 705
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			28 892	38 541
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			69 083	35 152
Dotations aux provisions			1 975	6 012
Autres charges			13 340	2 948
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			18 912 053	16 492 243
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			80 437	348 475
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

	Exercice N 30/06/2014 12	Exercice N-1 30/06/2013 12
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	5 359	7 021
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	5 359	7 021
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	45 206	11 317
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	45 206	11 317
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	39 846	4 295
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	40 591	344 179
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 693
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 237	251
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL VII	39 237	2 944
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	37 737	33
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII	52 737	33
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	13 500	2 912
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	7 698	6 986
Impôts sur les bénéfices (X)	13 464	114 066

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 470

	Exercice N°1 30/06/2014-12	Exercice N°1 30/06/2013-12
VENTES DE MARCHANDISES	10 136 965	9 166 534
70710100 Ventes de negoces tva ti	9 938 521	8 961 573
70710110 Ventes de negoces tva tn	50 908	157 012
70710130 Vente negoce u.e	147 536	47 949
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	8 719 975	7 582 556
70100000 Ventes fabrication tva ti	5 092 259	7 309 087
70100010 Ventes fabrication tva tn	32 903	26 538
70100800 Vente pf et mp agralys tva ti	2 544	2 171
70100900 Ventes mp ext. thivat 5.5		5 009
70100950 Ventes pf ext. tva ti	3 587 739	239 750
70100960 Ventes pf externe tva tn	4 531	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	62 447	38 275
70800000 Ventes annexes tva tn	38 301	12 949
70805000 Ventes pdts annexes 5.5%		1 219
70806000 Ventes annexes exo tva	120	
70860000 Produits sur avantage en natur	1 427	1 903
70880200 Aut prod annexe axaliment pres	81	
70881100 Aut prod - prest axereal tva t	22 080	21 633
70881800 Aut. prod. annexes axaliment t	60	234
70881900 Aut prod. annexes agralys tva	184	225
70882000 Autres prod. annexes agralys t	194	112
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	18 919 387	16 787 364
PRODUCTION STOCKEE	9 038	2 247
71355100 Stocks de produits finis	9 038	2 247
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	64 019	50 777
78151000 Reprise provision retraite	4 486	6 725
78174000 Reprise prov creances douteuse	59 534	44 052
AUTRES PRODUITS	46	329
75880000 Autres produits gestion couran	46	329
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	18 992 490	16 840 718
ACHATS DE MARCHANDISES	9 275 249	8 227 100
60701100 Achats negoce boulet tva ti	2 317	12 875
60705160 Achat negoce blanc tva ti	21 477	18 740
60710100 Achats negoce tva ti	7 366 616	6 412 841
60710110 Achats negoce tva tn	35 952	134 717
60710120 Achats negoce ue	1 361 378	1 265 865
60710130 Achats negoce import boortmalt		11 690
60710150 Achats negoce thivat tva ti	2 463	59 699
60710160 Achats negoce lallemand tva ti	38 828	36 485
60710200 Achats negoce axereal tva ti	392 440	230 377
60710600 Achats negoce agralys tva ti	52 990	43 113
60710610 Achat negoce agralys tva tn	787	699
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	32 528	2 551
60370100 Var.stock marchandises	32 528	2 551

	Exercice N 30/06/2014 12	Exercice N-1 30/06/2013 12
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	7 703 800	6 563 591
60100100 Achats matieres premieres tva	2 941 920	3 494 028
60100110 Achats matieres premieres tva	27 838	47 172
60100120 Achats matieres premieres ue	868 195	1 800 117
60100800 Achats mp agralys thoreau tva	236 714	268 678
60100810 Achats mp agralys tva tn	84	
60100820 Achats mp thivat tva ti	10 419	38 542
60100840 Achats mp axereal tva ti	86 278	49 953
60100860 Achat mp lallemand tva ti	13 923	35 892
60100900 Achats fab ext thivat tva ti	37 791	63 651
60100930 Achat fab ext blanc		13 618
60100940 Achat fab ext agralys tva ti	2 975 368	119 779
60100950 Achat fab externe axali tva ti	632	
60100960 Achat fab ext agralys tva tn	3 540	
60280000 Achats stockes emballages	577	594
60280500 Achats stockes emballages agra	143	1 560
60810000 Transports sur ach. mat premie	138 134	229 203
60810010 Transp ach mat prem agralys	150	2 203
60810020 Tr ach. mat. premieres import	13 253	58 657
60810200 Transport sur negoce achats	337 220	302 150
60810220 Transports sur negoce achat im	11 055	30 318
60810240 Transports sur negoce agralys	567	6 427
60810250 Transports sur negoce axt		1 048
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	170 201	27 615
60310100 Var. stocks matieres premieres	167 104	27 699
60318000 Var. stock emballages	3 097	85
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 040 089	955 806
60410000 Achats etudes prest. services	8 204	725
60430000 Prest. aliments sous traites	1 419	3 211
60432000 Achats prest. blanc fab et adm		353
60432200 Prestations fab agralys	163 625	21 217
60432300 Prestations fab thivat	2 121	3 829
60435000 Prestations fab axialiment	61	
60611000 Eau	1 278	1 304
60612000 Electricite	7 092	13 013
60614000 F.n. st. gaz	687	1 088
60616000 F.n. st. gas oil	88 168	101 498
60631000 F.n.st. petit outillage	48	655
60632000 F.n.st. produits entretien	2 299	2 002
60634000 Vetement de travail	50	550
60641000 F.n. st. fourn. de bureau	2 081	4 617
61120000 Frais d'analyses galys	2 117	1 669
61120100 Frais d'analyse	2 903	3 335
61251030 Credit bail 308 - cb-208-cn	4 470	7 664
61251040 L.o.a. 308 m. desoeuvres		6 606
61251050 Loc. financiere 5008 joncoux		2 467
61328000 Locations immobilieres	31 711	30 784
61350500 Location camion	20 502	21 713
61350600 Location fi scenic / bk-662-hn	4 132	6 214
61350700 Location semi remorque	21 240	21 240
61351000 Location mat. bureau	690	264
61355000 Locations materiel roulant	96	68
61355610 Location fi 5008 / bv-543-sd	2 864	

	Exercice N°1 30/06/2013 12	Exercice N°1 30/06/2013 12
61355620 Location fi 308 / bf-852-sj	551	
61358000 Loc. mobilières diverses		65
61358500 Locations mobilières benne	1 735	3 604
61523000 Ent & rep biens immobiliers	4 014	11 077
61551000 Ent & rep mat. et outillage	4 851	27 572
61552000 Ent. du mat. de bureau		1 310
61553000 E & r matériel de transport	40 579	43 550
61560000 Maintenance générale	4 014	3 290
61561000 Maintenance mat& outillage	2 054	715
61562000 Maintenance mat de bureau et i	4 933	6 392
61611000 Assurances multirisques	3 539	4 431
61611100 Assurances risques clients	529	1 827
61620000 Ass. marchandise transportée	1 634	1 437
61630000 Assurances matériel de transpo	7 170	6 081
61650000 Assurance responsabilité civil	385	2 045
61850000 Frais de colloques/semin./conf	890	
62110000 Interimaire	17 776	3 683
62140000 Personnel détaché, prêt	74 599	146 314
62220000 Commissions courtages sur vent	44 301	35 669
62220100 Commissions sur ventes agralys	6 522	6 316
62260100 Honoraires administratifs	20 010	14 640
62260200 Honoraires techniques	1 222	1 369
62260300 Honoraires contentieux	6 361	4 719
62270000 Frais actes et contentieux	3 309	846
62311000 Publicité annonces insertions	651	4 717
62330000 Foires et expositions	768	409
62340000 Cadeaux	2 857	3 655
62380000 Pourboires, dons, divers	350	150
62420000 Transports sur ventes	183 442	211 831
62420300 Transport blanc jl		252
62420400 Transports thivat	3 119	5 273
62420500 Transports agralys	102 771	29 003
62420600 Transports axialiment	223	1 169
62513000 Déplacements mission personnel	9 580	14 773
62514000 Frais d'autoroute	10 756	11 729
62570000 Missions et réceptions	2 335	4 112
62610000 Affranchissements	6 092	7 215
62620000 Téléphone/fax	5 412	7 461
62751000 Commissions et frais comptes	17 356	20 922
62800000 Autres services extérieurs thi	51 920	20 120
62800100 Autres services extérieurs axe	19 742	23 602
62810000 Autres serv. traitement des de	830	1 480
62830000 Cotisations professionnelles	3 051	4 376
62840000 Frais de recrutement de person		522
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	60 110	58 549
63330000 Formation continue (aut. arg.)	3 942	4 635
63350000 Taxe apprentissage (aut. org.)	2 530	2 806
63360000 Formation hors budget	1 526	
63387000 Ch.fiscales provisions cp	251	88
63387100 Ch. fiscales s/prov p.v	1	0
63387200 Ch.fiscales s/prov 13 ème mois	151	280
63511000 Cct	18 790	18 613
63512000 Taxes foncières	3 730	3 575
63514000 Taxe sur véhicules de société	1 464	1 715

	Exercice N° 30/06/2014 12	Exercice N° 30/06/2013 12
63531000 Taxe a l'essieu	516	516
63540000 Droits d'enregistrements timbr	71	
63710000 C3s - organic	27 643	26 881
SALAIRES ET TRAITEMENTS	413 094	435 901
64110000 Salaires bruts	385 433	426 048
64111000 Salaires et commissions a paye	3 636	13 158
64112000 Rbst isica		512
64120000 Conges payes (variation)	9 441	8 216
64130000 Primes vacances	71	18
64140000 13 ème mois	5 028	1 917
64140300 Indemnité de licenciement	9 517	
64140400 Indemnités diverses	32 000	
64141000 Intéressement	2 869	4 856
64170000 Primes paniers	1 452	2 502
CHARGES SOCIALES	168 746	193 705
64510000 Urssaf	119 013	137 276
64510020 Réduction fillon	1 230	2 377
64530000 Cotisations isica siege	25 654	28 144
64534000 Cotisations ugcr/mederic	7 361	7 513
64540000 Assedic	9 811	18 322
64581100 Cotisations vauban - gan	2 459	711
64581400 Ch.s/conges payes (variation)	3 871	3 369
64581500 Charges s/ primes vac (variati	29	8
64581600 Charges s/13 ème mois (variati	3 605	6 453
64581700 Cotisations aviva	2 968	3 080
64581900 Charges sociales sur provision	1 491	5 395
64582100 Mutuelle	2 976	2 388
64720000 Comité d'entreprise	3 460	3 835
64740000 Cheques déjeuner	2 327	3 022
64750000 Médecine du travail pharmacie	968	1 115
64900000 Salaires cice	7 694	4 890
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	28 892	38 541
68111200 Dot. amort. logiciels	438	438
68112100 Dot. amort. constructions	10 071	18 902
68112300 Dot. amort. mat. outillage	4 863	10 828
68112400 Dot amort mat de transports	5 702	3 541
68112500 Dot amort aai bâtiment tiers	1 696	2 612
68112700 Dot amort mat informatique	915	2 221
68122000 Dot amort frais emis crédit sy	5 209	
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	69 083	35 152
68173000 Dot depreciation stock	4 252	
68174300 Dot prov deprec. créances clié	64 831	35 152
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 975	6 012
68151000 Prov retraite	1 975	6 012
AUTRES CHARGES	13 340	2 948
65420000 Pertes s/ créances irrécouvrab	13 316	2 836
65810000 Char. divers. gestion courante	24	112

	Exercice N 30/06/2014 12	Exercice N-1 30/06/2013 12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	18 912 053	16 492 243
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 437	348 475
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE 76270000 Interets retard clients	5 359 5 359	7 021 7 021
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 359	7 021
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES 66117000 Int participation salaries 66150500 Int compte courant thivat 66160000 Int. deb. ets de credit	45 206 310 44 376 520	11 317 80 7 256 3 980
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	45 206	11 317
RESULTAT FINANCIER	39 846	4 295
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	40 591	344 179
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION 77140000 Rentrées sur créances amorties		2 693 2 693
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL 77528200 Prod cessions mat de transport	39 237 39 237	251 251
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 237	2 944
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION 67180000 Aut. charges excep. ope gestio	15 000 15 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL 67528200 V.n.c materiel de transport	37 737 37 737	33 33
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 737	33
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 500	2 912
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE 69100000 Participations des salaries 69190000 Participation transfert	7 698 7 698	6 986 38 023 31 037
IMPOTS SUR LES BENEFICES 69810000 Is	13 464 13 464	114 066 114 066
TOTAL DES PRODUITS	19 037 086	16 850 683
TOTAL DES CHARGES	19 031 157	16 624 644
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	5 929	226 039

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 724 005.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 18 919 386.94 Euros et dégageant un bénéfice de 5 929.10 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2013 au 30/06/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Crédit syndiqué

Le 11 juillet 2013, les emprunts et facilités de crédits contractualisés par chacune des entités du Groupe Axéreal ont été refinancés par une convention de crédit Groupe signée par l'Union Axéreal auprès d'un pool bancaire.

Ce financement est porté par la coopérative Axéreal (anciennement Union coopérative agricoles Axéreal), et le refinancement s'opère en cascade dans l'ensemble des sociétés du groupe dans le cadre des conventions de prêts intragroupes pour les besoins de financement moyen terme et de comptes courants pour les besoins court terme.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe fiscal dont la société mère est la société ARIANE SA.

Chaque filiale intégrée comptabilise sa charge d'impôt et paie ses acomptes d'IS à la société mère après imputation des déficits reportables constatés antérieurement à son entrée dans le groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient.

Les déficits reportables antérieurs à l'intégration s'élèvent à 7 308 Euros.

Les déficits nés pendant la période d'intégration fiscale restent acquis à la société mère. Ils s'élèvent au titre de l'exercice à néant, et à un montant cumulé de 9 137 Euros depuis l'intégration de la société dans le groupe fiscal.

En cas de sortie, la filiale sera indemnisée par la société tête de groupe fiscal de tous surcoût fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause, et ce conformément aux conventions d'intégration fiscale existantes.

Informations relatives au CICE

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'emploi) entré en application le 1er janvier 2013 est comptabilisé via un produit en déduction des charges de personnel (conformément à la préconisation de l'Autorité des Normes Comptables).

Le CICE est calculé sur la base des rémunérations brutes inférieures ou égales à 2.5 fois le Smic.

Pour 2013 le CICE est calculé sur 4% de cette base, pour 2014 le taux du crédit d'impôt est de 6%.

Le montant du produit ainsi constaté est de 7 694 Euros au titre de l'exercice 2013-2014.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 438		
TOTAL			
Constructions sur sol d'autrui	240 576		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	480 150		6 255
Installations générales agencements aménagements divers	292 993		
Matériel de transport	65 462		40 152
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 764		
Immobilisations corporelles en cours			1 117
TOTAL	1 101 945		47 524
Prêts, autres immobilisations financières	997		
TOTAL	997		
TOTAL GENERAL	1 114 380		47 524

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 438	11 438
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui			240 576	240 576
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 822	484 583	484 583
Installations générales agencements aménagements divers			292 993	292 993
Matériel de transport		80 443	25 171	25 171
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 764	22 764
Immobilisations corporelles en cours			1 117	1 117
TOTAL		82 265	1 067 204	1 067 204
Prêts, autres immobilisations financières			997	997
TOTAL			997	997
TOTAL GENERAL		82 265	1 079 638	1 079 638

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	10 668	438		11 105
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui	213 197	10 071		223 268
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	467 823	4 863	1 822	470 864
Installations générales agencements aménagements divers	283 916	1 696	0	285 612
Matériel de transport	57 713	5 702	42 705	20 709
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 878	915		20 792
TOTAL	1 042 527	23 246	44 528	1 021 245
TOTAL GENERAL	1 053 195	23 684	44 528	1 032 351

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	438				
Constructions sur sol d'autrui	10 071				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 863				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 696				
Matériel de transport	5 702				
Matériel de bureau informatique mobilier	915				
TOTAL	23 246				
TOTAL GENERAL	23 684				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		17 704	5 209	12 495

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	17 401	1 975	4 485		14 891
Autres provisions pour risques et charges	1 520				1 520
TOTAL	18 921	1 975	4 485		16 411

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		4 252			4 252
Sur comptes clients	177 912	64 831	59 534		183 209
TOTAL	177 912	69 083	59 534		187 461
TOTAL GENERAL	196 833	71 058	64 019		203 872
Dont dotations et reprises d'exploitation		71 058	64 019		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	997	0	997
Clients douteux ou litigieux	137 280	137 280	
Autres créances clients	3 108 560	3 108 560	
Personnel et comptes rattachés	58	58	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 968	21 968	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 298	9 298	
Divers état et autres collectivités publiques	4 222	4 222	
Groupe et associés	80 449	80 449	
Débiteurs divers	15 137	15 137	
Charges constatées d'avance	4 425	4 425	
TOTAL	3 382 394	3 381 397	997

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	5 860	0	5 860	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 226 497	1 226 497		
Personnel et comptes rattachés	58 421	58 421		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 344	66 344		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 295	12 295		
Autres impôts taxes et assimilés	23 608	23 608		
Groupe et associés	1 863 293	1 123 293	740 000	
Autres dettes	8 978	8 978		
Produits constatés d'avance	6 025	6 025		
TOTAL	3 271 320	2 525 460	745 860	

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	240.0000	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les logiciels informatiques acquis auprès de fabricants spécialisés, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Evolution du poste : voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Logiciels de gestion : amortissement linéaire avec une durée comptable et fiscale de 3 ans.

Logiciels industriels : amortissement linéaire avec une durée comptable et fiscale de 5 à 10 ans.

Evolution du poste : voir tableau 'Amortissements' annexé.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

=> Structures non décomposables : linéaire pour une durée comptable de 5 à 15 ans et une durée fiscale équivalente à la durée d'usage.

=> Structures décomposables : linéaire pour une durée comptable de 20 à 40 ans et une durée fiscale équivalente à la durée d'usage.

=> Composants : linéaire pour une durée comptable de 7 à 15 ans et une durée fiscale équivalente à la durée comptable sauf si durée d'usage reconnue.

Il est fait recours à l'amortissement dérogatoire.

Evolution du poste : voir tableau 'Amortissements' annexé.

La mise en application des règlements susvisés, opérée pour la première fois au 1er juillet 2005, a été traitée de manière rétrospective.

En conséquence de cette application, les durées d'amortissements par catégorie d'immobilisations sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 15 ans
Inst. complexes et spécial.	Linéaire	5 à 10 ans
Agcts et amgts des constr.	Linéaire	3 à 15 ans
Matériels de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont évalués de la manière suivante :

=> pour les produits achetés et vendus en l'état, ainsi que les matières premières : selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré mensuel.

=> pour les produits finis : chiffrés au prix de revient moyen mensuel des matières premières, augmenté des frais de fabrication et manutention.

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 531-2/3.2 et 531-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Fournis. avoir non parvenues	4 336
Facture a etabli	6 249
Etat. produits a recevoir CICE	4 222
Divers produits a recevoir	9 701
Total	24 508

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Fournis. factures non parvenues	14 236
Clients. avoir a etabli	7 979
Provision congés payés	27 716
Provision participations salariales	7 633
Personnel, charges à payer	11 798
Personnel, primes vac à payer	176
Personnel, 13 eme mois à payer	10 329
Organismes sociaux s/cp	11 843
Organismes sociaux chgs à payer	5 857
Organismes sociaux cs s/pv	75
Organismes sociaux cs s/13 mois	4 414
Formation continue	1 641
Taxe d'apprentissage	1 063
Etat charges à payer	23 608
Cheques vacances à payer	784
Cheques dejeuner à payer	215
Total	129 367

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	4 425		
Total	4 425		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance	6 025		
Total	6 025		

Charges à répartir sur plusieurs exercices

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	12 495	
Total	12 495	

Les charges à répartir, d'un montant brut de 17 704 Euros, sont constituées de la quote-part des frais bancaires au titre de l'exercice 2013-2014, relatifs au refinancement bancaire du groupe. L'étalement de ces frais a débuté le 11 juillet 2013, date de la contractualisation du refinancement, et est calculé selon le mode linéaire de chacune des 2 tranches (3 ans à 5 ans). La dotation de l'exercice s'élève à 5 209 Euros.

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	512 740		
Emprunts et dettes financières diverses	1 863 293		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	492 733		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT
Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	10 136 965
Ventes de produits finis	8 719 975
Produits des activités annexes	62 447
Total	18 919 387

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	1	
Ouvriers	3	
Total	9	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

	Charges financières	Produits financiers
Total	45 206	
Dont entreprises liées	44 376	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	40 591	13 530
Résultat exceptionnel (hors participation)	13 500-	4 500-
Résultat comptable (hors participation)	13 627	4 542

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-2/19, Art. 532-11 et Art. 532-11)

	Montant
Résultat de l'exercice	5 929
Impôt sur les bénéfices	13 464
Résultat avant impôt	19 393
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	19 393

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés
Engagements reçus

Garanties sur cessions de créances	76 561
Total	76 561

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				13 726	13 726
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				9 723	9 723
- dotations de l'exercice				4 003	4 003
Total				13 726	13 726
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				10 857	10 857
- exercice				4 471	4 471
Total				15 328	15 328
Montant en charge sur l'exercice				4 471	4 471

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Une indemnité de départ à la retraite est calculée selon les dispositions de la convention collective applicable dans l'entreprise pour l'ensemble du personnel. Cette indemnité est comptabilisée en provision pour risques et charges.

La méthode de calcul des engagements de retraite tient compte des éléments suivants :

- => l'âge de départ du salarié fixé à 63 ans,
- => les tables de mortalité sont dissociées entre les hommes et les femmes,
- => le taux de revalorisation des salaires de l'exercice 2013 - 2014 est de 2.00%,
- => le taux d'actualisation des engagements (taux des obligations 10 ans - IBOXX Euro Corporates AA 10+) de 3.00% au 30 juin 2014,
- => le taux de turn over retenu est de 5.14%
- => la prise en compte du temps de présence effectif du salarié à la date d'arrêté des comptes,
- => le taux moyen de charges patronales fixé à 45%.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
62 ans	moins d'un an	
57 à 61 ans	1 à 5 ans	2 283
53 à 57 ans	6 à 10 ans	
43 à 53 ans	11 à 20 ans	10 322
33 à 43 ans	21 à 30 ans	699
moins de 33 ans	plus de 30 ans	1 586
Engagement total		14 890

Hypothèses de calculs retenues

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			14 890

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 531-2/20, Art. 532-11 et Art. 532-12)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	2 544
Autres :	
- Organic	13 908
- IDR	658
- Reprise CICE	2 565
Total des allègements	14 545

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Code du Commerce Art. R 123-197 5°; PCG Art. 531-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARIANE	SA		18924 BOURGES CEDEX

Les comptes de la société SAS MORIZE sont intégrés dans les comptes consolidés établis par l'Union des coopératives agricoles AXEREAL dans le cadre de la convention de combinaison liant cette société avec les sociétés coopératives agricoles AGRALYS, EPIS CENTRE et EPIS SEM.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Règlement d'un contentieux client	15 000	67180000
Total	15 000	

	Exercice N 30/06/2014 - 12		Exercice N-1 30/06/2013 - 12		Ecart N/N-1	
	CA	%	CA	%	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	18 928 425	100.00	16 789 611	100.00	2 138 814	12.74
+ Ventes de marchandises	10 136 965	100.00	9 166 534	100.00	970 432	10.59
- Coût d'achat des marchandises vendues	9 242 721	91.18	8 229 652	89.78	1 013 070	12.31
MARGE COMMERCIALE	894 244	8.82	936 882	10.22	42 638	4.55
+ Production vendue	8 782 422	99.90	7 620 830	99.97	1 161 591	15.24
+ Production stockée ou déstockage	9 038	0.10	2 247	0.03	6 791	302.17
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	8 791 460	100.00	7 623 078	100.00	1 168 382	15.33
- Matières premières, approvisionnements consommés	7 874 001	89.56	6 535 977	85.74	1 338 024	20.47
- Sous traitance directe	175 430	2.00	29 335	0.38	146 096	498.03
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	742 029	8.44	1 057 766	13.88	315 738	29.85
MARGE BRUTE GLOBALE	1 636 273	8.64	1 994 648	11.88	358 376	17.97
- Autres achats + charges externes	864 659	4.57	926 472	5.52	61 812	6.67
VALEUR AJOUTEE	771 613	4.08	1 068 177	6.36	296 563	27.76
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	60 110	0.32	58 549	0.35	1 562	2.67
- Salaires du personnel	413 094	2.18	435 901	2.60	22 807	5.23
- Charges sociales du personnel	168 746	0.89	193 705	1.15	24 959	12.89
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	129 663	0.69	380 021	2.26	250 359	65.88
+ Autres produits de gestion courante	46		329		283	86.14
- Autres charges de gestion courante	13 340	0.07	2 948	0.02	10 392	352.44
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	64 019	0.34	50 777	0.30	13 242	26.08
- Dotations aux amortissements	28 892	0.15	38 541	0.23	9 649	25.04
- Dotations aux provisions	71 058	0.38	41 164	0.25	29 895	72.62
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 437	0.42	348 475	2.08	268 037	76.92
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	5 359	0.03	7 021	0.04	1 662	23.67
- Charges financières	45 206	0.24	11 317	0.07	33 889	299.47
RESULTAT COURANT	40 591	0.21	344 179	2.05	303 589	88.21
+ Produits exceptionnels	39 237	0.21	2 944	0.02	36 293	NS
- Charges exceptionnelles	52 737	0.28	33		52 704	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 500	0.07	2 912	0.02	16 412	563.66
- Impôt sur les bénéfices	13 464	0.07	114 066	0.68	100 602	88.20
- Participation des salariés	7 698	0.04	6 986	0.04	712	10.19
RESULTAT NET						

	Exercice N 30/06/2013 (2)	% CA1	Exercice N-1 30/06/2012 (2)	% CA	Ecart N/N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	18 928 425	100.00	16 789 611	100.00	2 138 814	12.74
VENTES DE MARCHANDISES	10 136 965	100.00	9 166 534	100.00	970 432	10.59
70710100 Ventes de negoces tva ti	9 938 521	98.04	8 961 573	97.76	976 949	10.90
70710110 Ventes de negoces tva tn	50 908	0.50	157 012	1.71	106 105	67.58
70710130 Vente negoce u.e	147 536	1.46	47 949	0.52	99 588	207.70
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	9 242 721	91.18	8 229 652	89.78	1 013 070	12.31
60370100 Var.stock marchandises	32 528	0.32	2 551	0.03	35 079	NS
60701100 Achats negoce boulet tva ti	2 317	0.02	12 875	0.14	10 559	82.01
60705160 Achat negoce blanc tva ti	21 477	0.21	18 740	0.20	2 737	14.61
60710100 Achats negoce tva ti	7 366 616	72.67	6 412 841	69.96	953 775	14.87
60710110 Achats negoce tva tn	35 952	0.35	134 717	1.47	98 764	73.31
60710120 Achats negoce ue	1 361 378	13.43	1 265 865	13.81	95 513	7.55
60710130 Achats negoce import boortmalt			11 690	0.13	11 690	100.00
60710150 Achats negoce thivat tva ti	2 463	0.02	59 699	0.65	57 236	95.87
60710160 Achats negoce lallemand tva ti	38 828	0.38	36 485	0.40	2 343	6.42
60710200 Achats negoce axereal tva ti	392 440	3.87	230 377	2.51	162 064	70.35
60710600 Achats negoce agralys tva ti	52 990	0.52	43 113	0.47	9 877	22.91
60710610 Achat negoce agralys tva tn	787	0.01	699	0.01	89	12.69
MARGE COMMERCIALE	894 244	8.82	936 882	10.22	42 638	4.55
PRODUCTION VENDUE	8 782 422	99.90	7 620 830	99.97	1 161 591	15.24
70100000 Ventes fabrication tva ti	5 092 259	57.92	7 309 087	95.88	2 216 829	30.33
70100010 Ventes fabrication tva tn	32 903	0.37	26 538	0.35	6 365	23.98
70100800 Vente pf et mp agralys tva ti	2 544	0.03	2 171	0.03	373	17.17
70100900 Ventes mp ext. thivat 5.5			5 009	0.07	5 009	100.00
70100950 Ventes pf ext. tva ti	3 587 739	40.81	239 750	3.15	3 347 989	NS
70100960 Ventes pf externe tva tn	4 531	0.05			4 531	
70800000 Ventes annexes tva tn	38 301	0.44	12 949	0.17	25 352	195.78
70805000 Ventes pdts annexes 5.5%			1 219	0.02	1 219	100.00
70806000 Ventes annexes exo tva	120	0.00			120	
70860000 Produits sur avantage en natur	1 427	0.02	1 903	0.02	476	25.00
70880200 Aut prod annexe axialiment pres	81	0.00			81	
70881100 Aut prod - prest axereal tva t	22 080	0.25	21 633	0.28	447	2.07
70881800 Aut. prod. annexes axialiment t	60	0.00	234	0.00	174	74.36
70881900 Aut prod. annexes agralys tva	184	0.00	225	0.00	40	17.93
70882000 Autres prod. annexes agralys t	194	0.00	112	0.00	82	72.60
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE	9 038	0.10	2 247	0.03	6 791	302.17
71355100 Stocks de produits finis	9 038	0.10	2 247	0.03	6 791	302.17
PRODUCTION DE L'EXERCICE	8 791 460	100.00	7 623 078	100.00	1 168 382	15.33
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	7 874 001	89.56	6 535 977	85.74	1 338 024	20.47
60100100 Achats matieres premieres tva	2 941 920	33.46	3 494 028	45.83	552 108	15.80
60100110 Achats matieres premieres tva	27 838	0.32	47 172	0.62	19 334	40.99
60100120 Achats matieres premieres ue	868 195	9.88	1 800 117	23.61	931 922	51.77
60100800 Achats mp agralys thoreau tva	236 714	2.69	268 678	3.52	31 964	11.90
60100810 Achats mp agralys tva tn	84	0.00			84	
60100820 Achats mp thivat tva ti	10 419	0.12	38 542	0.51	28 123	72.97
60100840 Achats mp axereal tva ti	86 278	0.98	49 953	0.66	36 326	72.72
60100860 Achat mp lallemand tva ti	13 923	0.16	35 892	0.47	21 970	61.21
60100900 Achats fab ext thivat tva ti	37 791	0.43	63 651	0.83	25 860	40.63

	Exercice N°		Exercice N°		Ecart N° / N-1	
	30/06/2013-12	% CA	30/06/2013-12	% CA	Euros	%
60100930 Achat fab ext blanc			13 618	0.18	13 618	100.00
60100940 Achat fab ext agralys tva ti	2 975 368	33.84	119 779	1.57	2 855 589	NS
60100950 Achat fab externe axali tva ti	632	0.01			632	
60100960 Achat fab ext agralys tva tn	3 540	0.04			3 540	
60280000 Achats stockes emballages	577	0.01	594	0.01	17	2.86
60280500 Achats stockes emballages agra	143	0.00	1 560	0.02	1 417	90.83
60310100 Var. stocks matieres premieres	167 104	1.90	27 699	0.36	194 804	703.28
60318000 Var. stock emballages	3 097	0.04	85	0.00	3 012	NS
60810000 Transports sur ach. mat premie	138 134	1.57	229 203	3.01	91 069	39.73
60810010 Transp ach mat prem agralys	150	0.00	2 203	0.03	2 053	93.19
60810020 Tr ach. mat. premieres import	13 253	0.15	58 657	0.77	45 404	77.41
60810200 Transport sur negoce achats	337 220	3.84	302 150	3.96	35 070	11.61
60810220 Transports sur negoce achat im	11 055	0.13	30 318	0.40	19 263	63.54
60810240 Transports sur negoce agralys	567	0.01	6 427	0.08	5 860	91.18
60810250 Transports sur negoce axt			1 048	0.01	1 048	100.00
SOUS TRAITANCE DIRECTE	175 430	2.00	29 335	0.38	146 096	498.03
60410000 Achats etudes prest. services	8 204	0.09	725	0.01	7 479	NS
60430000 Prest. aliments sous traites	1 419	0.02	3 211	0.04	1 793	55.82
60432000 Achats prest. blanc fab et adm			353	0.00	353	100.00
60432200 Prestations fab agralys	163 625	1.86	21 217	0.28	142 409	671.21
60432300 Prestations fab thivat	2 121	0.02	3 829	0.05	1 708	44.60
60435000 Prestations fab axaliment	61	0.00			61	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	742 029	8.44	1 057 766	13.88	315 738	29.85
MARGE BRUTE GLOBALE	1 636 273	8.64	1 994 648	11.88	358 376	17.97
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	864 659	4.57	926 472	5.52	61 812	6.67
60611000 Eau	1 278	0.01	1 304	0.01	25	1.95
60612000 Electricite	7 092	0.04	13 013	0.08	5 921	45.50
60614000 F.n. st. gaz	687	0.00	1 088	0.01	401	36.88
60616000 F.n. st. gas oil	88 168	0.47	101 498	0.60	13 330	13.13
60631000 F.n.st. petit outillage	48	0.00	655	0.00	608	92.74
60632000 F.n.st. produits entretien	2 299	0.01	2 002	0.01	298	14.87
60634000 Vetement de travail	50	0.00	550	0.00	500	90.94
60641000 F.n. st. fournis. de bureau	2 081	0.01	4 617	0.03	2 537	54.94
61120000 Frais d'analyses galys	2 117	0.01	1 669	0.01	447	26.80
61120100 Frais d'analyse	2 903	0.02	3 335	0.02	432	12.96
61251030 Credit bail 308 - cb-208-cn	4 470	0.02	7 664	0.05	3 193	41.67
61251040 L.o.a. 308 m. desoeuvres			6 606	0.04	6 606	100.00
61251050 Loc. financiere 5008 joncoux			2 467	0.01	2 467	100.00
61328000 Locations immobilieres	31 711	0.17	30 784	0.18	926	3.01
61350500 Location camion	20 502	0.11	21 713	0.13	1 212	5.58
61350600 Location fi scenic / bk-662-hn	4 132	0.02	6 214	0.04	2 082	33.50
61350700 Location semi remorque	21 240	0.11	21 240	0.13		
61351000 Location mat. bureau	690	0.00	264	0.00	427	161.85
61355000 Locations materiel roulant	96	0.00	68	0.00	28	41.18
61355610 Location fi 5008 / bv-543-sd	2 864	0.02			2 864	
61355620 Location fi 308 / bf-852-sj	551	0.00			551	
61358000 Loc. mobilières diverses			65	0.00	65	100.00
61358500 Locations mobilieres benne	1 735	0.01	3 604	0.02	1 869	51.86
61523000 Ent & rep biens immobiliers	4 014	0.02	11 077	0.07	7 063	63.76
61551000 Ent & rep mat. et outillage	4 851	0.03	27 572	0.16	22 721	82.41
61552000 Ent. du mat. de bureau			1 310	0.01	1 310	100.00

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	30/06/2014	% CA	30/06/2013	% CA	Euros	%
61553000 E & r materiel de transport	40 579	0.21	43 550	0.26	2 971	6.82
61560000 Maintenance generale	4 014	0.02	3 290	0.02	724	22.00
61561000 Maintenance mat& outillage	2 054	0.01	715	0.00	1 339	187.23
61562000 Maintenance mat de bureau et i	4 933	0.03	6 392	0.04	1 458	22.82
61611000 Assurances multirisques	3 539	0.02	4 431	0.03	892	20.13
61611100 Assurances risques clients	529	0.00	1 827	0.01	1 298	71.03
61620000 Ass. marchandise transportee	1 634	0.01	1 437	0.01	197	13.71
61630000 Assurances materiel de transpo	7 170	0.04	6 081	0.04	1 089	17.91
61650000 Assurance responsabilite civil	385	0.00	2 045	0.01	1 660	81.17
61850000 Frais de colloques/semin./conf	890	0.00			890	
62110000 Interimaire	17 776	0.09	3 683	0.02	14 093	382.69
62140000 Personnel detache, prete	74 599	0.39	146 314	0.87	71 715	49.01
62220000 Commissions courtages sur vent	44 301	0.23	35 669	0.21	8 633	24.20
62220100 Commissions sur ventes agralys	6 522	0.03	6 316	0.04	206	3.26
62260100 Honoraires administratifs	20 010	0.11	14 640	0.09	5 370	36.68
62260200 Honoraires techniques	1 222	0.01	1 369	0.01	147	10.74
62260300 Honoraires contentieux	6 361	0.03	4 719	0.03	1 642	34.81
62270000 Frais actes et contentieux	3 309	0.02	846	0.01	2 463	291.19
62311000 Publicite annonces insertions	651	0.00	4 717	0.03	4 067	86.21
62330000 Foires et expositions	768	0.00	409	0.00	359	87.67
62340000 Cadeaux	2 857	0.02	3 655	0.02	798	21.83
62380000 Pourboires, dons, divers	350	0.00	150	0.00	200	133.33
62420000 Transports sur ventes	183 442	0.97	211 831	1.26	28 389	13.40
62420300 Transport blanc jl			252	0.00	252	100.00
62420400 Transports thivat	3 119	0.02	5 273	0.03	2 154	40.84
62420500 Transports agralys	102 771	0.54	29 003	0.17	73 768	254.35
62420600 Transports axialiment	223	0.00	1 169	0.01	945	80.90
62513000 Deplacements mission personnel	9 580	0.05	14 773	0.09	5 192	35.15
62514000 Frais d'autoroute	10 756	0.06	11 729	0.07	974	8.30
62570000 Missions et receptions	2 335	0.01	4 112	0.02	1 776	43.20
62610000 Affranchissements	6 092	0.03	7 215	0.04	1 123	15.57
62620000 Telephone/fax	5 412	0.03	7 461	0.04	2 048	27.46
62751000 Commissions et frais comptes	17 356	0.09	20 922	0.12	3 566	17.05
62800000 Autres services exterieurs thi	51 920	0.27	20 120	0.12	31 800	158.05
62800100 Autres services exterieurs axe	19 742	0.10	23 602	0.14	3 860	16.35
62810000 Autres serv. traitement des de	830	0.00	1 480	0.01	650	43.90
62830000 Cotisations professionnelles	3 051	0.02	4 376	0.03	1 325	30.29
62840000 Frais de recrutement de person			522	0.00	522	100.00
VALEUR AJOUTEE	771 613	4.08	1 068 177	6.36	296 563	27.76
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	60 110	0.32	58 549	0.35	1 562	2.67
63330000 Formation continue (aut. arg.)	3 942	0.02	4 635	0.03	693	14.95
63350000 Taxe apprentissage (aut. org.)	2 530	0.01	2 806	0.02	276	9.82
63360000 Formation hors budget	1 526	0.01			1 526	
63387000 Ch.fiscales provisions cp	251	0.00	88	0.00	339	385.80
63387100 Ch. fiscales s/prov p.v	1		0		1	373.33
63387200 Ch.fiscales s/prov 13 eme mois	151	0.00	280	0.00	432	154.03
63511000 Cet	18 790	0.10	18 613	0.11	177	0.95
63512000 Taxes foncieres	3 730	0.02	3 575	0.02	155	4.34
63514000 Taxe sur vehicules de societe	1 464	0.01	1 715	0.01	251	14.64
63531000 Taxe a l'essieu	516	0.00	516	0.00		
63540000 Droits d'enregistrements timbr	71	0.00			71	
63710000 C3s - organic	27 643	0.15	26 881	0.16	762	2.83

	Exercice N°		Exercice N°		Ecart N°/N°	
	30/06/2014	% CA	30/06/2013	% CA	Euros	%
SALAIRES DU PERSONNEL	413 094	2.18	435 901	2.60	22 807	5.23
64110000 Salaires bruts	385 433	2.04	426 048	2.54	40 615	9.53
64111000 Salaires et commissions a paye	3 636	0.02	13 158	0.08	16 794	127.64
64112000 Rbst isica			512	0.00	512	100.00
64120000 Conges payes (variation)	9 441	0.05	8 216	0.05	1 225	14.91
64130000 Primes vacances	71	0.00	18	0.00	53	285.64
64140000 13 ème mois	5 028	0.03	1 917	0.01	3 112	162.34
64140300 Indemnité de licenciement	9 517	0.05			9 517	
64140400 Indemnités diverses	32 000	0.17			32 000	
64141000 Interressement	2 869	0.02	4 856	0.03	1 987	40.92
64170000 Primes paniers	1 452	0.01	2 502	0.01	1 050	41.97
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	168 746	0.89	193 705	1.15	24 959	12.89
64510000 Urssaf	119 013	0.63	137 276	0.82	18 263	13.30
64510020 Reduction fillon	1 230	0.01	2 377	0.01	3 607	151.77
64530000 Cotisations isica siege	25 654	0.14	28 144	0.17	2 489	8.85
64534000 Cotisations ugcr/mederic	7 361	0.04	7 513	0.04	153	2.03
64540000 Assedic	9 811	0.05	18 322	0.11	8 511	46.45
64581100 Cotisations vauban - gan	2 459	0.01	711	0.00	1 748	245.67
64581400 Ch.s/conges payes (variation)	3 871	0.02	3 369	0.02	502	14.91
64581500 Charges s/ primes vac (variati	29	0.00	8	0.00	22	284.72
64581600 Charges s/13 ème mois (variati	3 605	0.02	6 453	0.04	10 058	155.87
64581700 Cotisations aviva	2 968	0.02	3 080	0.02	112	3.64
64581900 Charges sociales sur provision	1 491	0.01	5 395	0.03	6 886	127.64
64582100 Mutuelle	2 976	0.02	2 388	0.01	588	24.62
64720000 Comite d'entreprise	3 460	0.02	3 835	0.02	374	9.77
64740000 Cheques déjeuner	2 327	0.01	3 022	0.02	696	23.02
64750000 Medecine du travail pharmacie	968	0.01	1 115	0.01	147	13.23
64900000 Salaires cice	7 694	0.04	4 890	0.03	2 804	57.34
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	129 663	0.69	380 021	2.26	250 359	65.88
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46		329		283	86.14
75880000 Autres produits gestion couran	46	0.00	329	0.00	283	86.14
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 340	0.07	2 948	0.02	10 392	352.44
65420000 Pertes s/ creances irrecouvrab	13 316	0.07	2 836	0.02	10 480	369.50
65810000 Char. divers. gestion courante	24	0.00	112	0.00	88	78.57
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	64 019	0.34	50 777	0.30	13 242	26.08
78151000 Reprise provision retraite	4 486	0.02	6 725	0.04	2 240	33.30
78174000 Reprise prov creances douteuse	59 534	0.31	44 052	0.26	15 482	35.14
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	28 892	0.15	38 541	0.23	9 649	25.04
68111200 Dot. amort. logiciels	438	0.00	438	0.00		
68112100 Dot. amort. constructions	10 071	0.05	18 902	0.11	8 831	46.72
68112300 Dot. amort. mat. outillage	4 863	0.03	10 828	0.06	5 965	55.09
68112400 Dot amort mat de transports	5 702	0.03	3 541	0.02	2 161	61.03
68112500 Dot amort aai batiment tiers	1 696	0.01	2 612	0.02	916	35.06
68112700 Dot amort mat informatique	915	0.00	2 221	0.01	1 306	58.82
68122000 Dot amort frais emis credit sy	5 209	0.03			5 209	

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	30/06/2014-12	% CA	30/06/2013-12	% CA	Euros	%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	71 058	0.38	41 164	0.25	29 895	72.62
68151000 Prov retraite	1 975	0.01	6 012	0.04	4 036	67.14
68173000 Dot depreciation stock	4 252	0.02			4 252	
68174300 Dot prov deprec. creances clie	64 831	0.34	35 152	0.21	29 679	84.43
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 437	0.42	348 475	2.08	268 037	76.92
PRODUITS FINANCIERS	5 359	0.03	7 021	0.04	1 662	23.67
76270000 Interets retard clients	5 359	0.03	7 021	0.04	1 662	23.67
CHARGES FINANCIERES	45 206	0.24	11 317	0.07	33 889	299.47
66117000 Int participation salaries	310	0.00	80	0.00	229	286.06
66150500 Int compte courant thivat	44 376	0.23	7 256	0.04	37 120	511.57
66160000 Int. deb. ets de credit	520	0.00	3 980	0.02	3 460	86.93
RESULTAT COURANT	40 591	0.21	344 179	2.05	303 589	88.21
PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 237	0.21	2 944	0.02	36 293	NS
77140000 Rentrées sur créances amorties			2 693	0.02	2 693	100.00
77528200 Prod cessions mat de transport	39 237	0.21	251	0.00	38 986	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 737	0.28	33		52 704	NS
67180000 Aut. charges excep. ope gestio	15 000	0.08			15 000	
67528200 V.n.c materiel de transport	37 737	0.20	33	0.00	37 704	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 500	0.07	2 912	0.02	16 412	563.66
IMPOT SUR LES BENEFICES	13 464	0.07	114 066	0.68	100 602	88.20
69810000 Is	13 464	0.07	114 066	0.68	100 602	88.20
PARTICIPATION DES SALARIES	7 698	0.04	6 986	0.04	712	10.19
69100000 Participations des salaries	7 698	0.04	38 023	0.23	30 325	79.76
69190000 Participation transfert			31 037	0.18	31 037	100.00
RESULTAT NET	5 929	0.03	226 039	1.35	220 110	97.38

◆ Segeco **TABLEAU DE FINANCEMENT - CALCUL DE LA VARIATION
DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N°1 30/06/2014 - 12	Exercice N°1 30/06/2013 - 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	5 929	226 039
Dotations aux amortissements et provisions	30 868	44 553
Reprises sur amortissements et provisions	4 486	6 725
Plus ou moins-values sur cession d'actif	1 500	218
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30 811	263 649
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	30 811	263 649
Cessions d'immobilisations	39 237	251
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés	1 007 866	
Augmentation des dettes financières	3 928	1 931
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	1 081 842	265 831
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	47 524	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	17 704	
Réduction des capitaux propres		
Dividendes	200 000	
Remboursements des comptes courants d'associés		237 857
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	265 228	237 857

**TABLEAU DE FINANCEMENT - UTILISATION DE LA
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations (N-1) 30/06/2014 - 12	Variations (N-1) (N-2) 30/06/2013 - 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	132 887	27 311
Clients et comptes rattachés	572 742	164 439
Autres créances	108 390	68 400
Comptes de régularisation	2 487	3 700
VARIATION	545 758	127 050
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	124 689	130 418
Autres dettes	25 305	6 384
Comptes de régularisation	2 739	1 997
VARIATION	96 645	138 799
BESOIN (-) ou DÉGAGEMENT (+) de l'exercice	449 113	11 250
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	367 502	45 172
Concours bancaires courants		84 896
VARIATION	367 502	39 724

	Exercice N 31/03/2014 - 12		Exercice N-1 31/03/2013 - 12	
RESULTAT NET COMPTABLE		5 929		226 039
± Non flux d'exploitation				
Dotations aux amortissements et provisions	30 868	24 882	44 553	37 610
Reprises sur amortissements et provisions	4 486		6 725	
Plus ou moins-values sur cession d'actif	1 500		218	
Subventions d'investissements virées au résultat				
= Capacité d'autofinancement		30 811		263 649
- Prélèvements				
= Autofinancement disponible		30 811		263 649
+ Variation du B.F.R.		449 113		11 750
= Trésorerie d'exploitation		418 302		275 398
+ Ressources				
Cessions d'immobilisations	39 237	1 051 031	251	2 182
Augmentation des capitaux propres	1 007 866		1 931	
Augmentations des comptes courants d'associés	3 928			
Augmentations des dettes financières				
Subventions reçues				
- Emplois				
Acquisitions d'immobilisations	47 524	265 228		237 857
Charges à répartir sur plusieurs exercices	17 704			
Réduction des capitaux propres				
Dividendes	200 000			
Remboursements des comptes courants d'associés			237 857	
Remboursements des dettes financières				
= Variation de trésorerie		367 502		39 724
+ Trésorerie initiale		18 024		21 700

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2014	12 Nb CA	30/06/2013	12 Nb CA	Euro	%
FONDS DE ROULEMENT						
Capital et réserves	430 345	8.18	404 306	8.67	26 039	6.44
Résultat de l'exercice	5 929	0.11	226 039	4.85	220 110	97.38
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	436 275	8.30	630 345	13.52	194 071	30.79
Provisions pour risques et charges	16 411	0.31	18 921	0.41	2 510	13.27
Emprunts et dettes assimilées	5 860	0.11	1 931	0.04	3 929	203.40
Groupes et associés	1 863 293	35.44	855 428	18.34	1 007 865	117.82
CAPITAUX PERMANENTS	2 321 838	44.16	1 506 626	32.30	815 212	54.11
Actif net immobilisé	47 288	0.90	61 185	1.31	13 898	22.71
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 495	0.24			12 495	
FONDS DE ROULEMENT	2 262 055	43.02	1 445 441	30.99	816 614	56.50
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT						
Stocks et en cours	80 508	1.53	213 395	4.58	132 887	62.27
Créances clients et comptes rattachés	3 062 631	58.25	2 489 889	53.39	572 742	23.00
Autres créances	131 132	2.49	22 743	0.49	108 390	476.59
Comptes de régularisation	4 425	0.08	6 912	0.15	2 487	35.98
ACTIF CIRCULANT	3 278 697	62.36	2 732 939	58.60	545 758	19.97
Fournisseurs et comptes rattachés	1 226 497	23.33	1 101 808	23.62	124 689	11.32
Autres dettes	169 646	3.23	194 950	4.18	25 305	12.98
Comptes de régularisation	6 025	0.11	8 764	0.19	2 739	31.25
DETTES D'EXPLOITATION	1 402 167	26.67	1 305 522	27.99	96 645	7.40
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 876 530	35.69	1 427 417	30.61	449 113	31.46
Disponibilités	385 525	7.33	18 024	0.39	367 502	NS
Concours bancaires courants						
TRESORERIE NETTE						

ANNEXE 5

Procès-verbal de l'Associé unique de
la société ETS MORIZE
en date du 14 novembre 2014

12

ETABLISSEMENTS MORIZE
SAS au capital de 120.000 €
340 rue Marcel Paul
45770 SARAN
351 423 645 RCS ORLÉANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Le vendredi quatorze novembre à seize heures et trente minutes,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège est situé au 8 rue Moulin de Salles à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 382 236 214, représentée par Monsieur Philippe de RAYNAL, en qualité de Président du Comité de Direction.

Associé unique de la société ETABLISSEMENTS MORIZE, société par actions simplifiée au capital social de 120.000 €, dont le siège social est situé à SARAN (45770), 340, rue Marcel Paul, immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 351 423 645,

A pris les décisions suivantes :

Première décision

Approbation des comptes

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le compte de résultat, le bilan et leurs annexes de l'exercice clos le 30 juin 2014 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître résultat net comptable de 5.929,10 €.

Deuxième décision

Quitus au Président

L'Associé unique donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Troisième décision

Affectation du résultat

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat net comptable de 5.929,10 € de la manière suivante :

+ Résultat de l'exercice	5.929,10 €
+ Autres réserves	297.683,30 €
= Solde « Autres réserves »	<u>303.612,40 €</u>

PR
PR

Par ailleurs, l'Associé unique rappelle que la société a distribué au cours des trois derniers exercices :

	Dividendes distribués	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%
Exercice 2012-2013	200.000,00 €	200.000,00 €	0 €
Exercice 2011-2012	0 €	0 €	0 €
Exercice 2010-2011	190.000,00 €	190.000,00 €	0 €

Quatrième décision

Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes Titulaire, la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL, ainsi que de son suppléant, monsieur Jean-Noël GEANT, arrivés à expiration.

Cinquième décision

Mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide de nommer la société GRANT THORNTON en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la prochaine décision d'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020.

Sixième décision

Mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide de nommer IGEC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la prochaine décision d'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020.

Septième décision

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Le présent procès verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique




ANNEXE 6

Méthodes d'évaluation utilisées
pour le calcul du rapport d'échange

Annexe n° 6 :

*Méthodes d'évaluation utilisées pour le calcul
du rapport d'échange*

En vue de la détermination de la parité de la fusion, la valeur des sociétés AGRALYS THOREAU et MORIZE a été déterminée en procédant à une évaluation par critères.

En effet, les sociétés concernées ayant la même nature d'activité, l'approche par critères est la plus pertinente.

Ainsi, différents critères ont été retenus, et notamment :

- le chiffre d'affaires des sociétés ;
- les volumes de vente ;
- la marge brute ;
- l'excédent brut d'exploitation ;
- le résultat d'exploitation

Il ressort de la combinaison des méthodes retenues que la parité d'échange est la suivante :
une (1) action de la société AGRALYS THOREAU pour deux (2) actions de la société ETABLISSEMENTS MORIZE.

ANNEXE 7

Décisions de l'Associé unique
de la société MORIZE en date du 30 juin 2015

ETABLISSEMENTS MORIZE
SAS au capital de 120.000 €
340 rue Marcel Paul
45770 SARAN
351 423 645 RCS ORLÉANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2015

L'an deux mille quinze,
Le mardi trente juin à onze heures,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège social est à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), 8 rue du Moulin de Salles, immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 382 236 214 et représentée par son Président, Monsieur Philippe de RAYNAL,

Associé unique de la société ETABLISSEMENTS MORIZE, société par actions simplifiée au capital social de 120.000 €, dont le siège social est situé à SARAN (45770), 340, rue Marcel Paul, immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 351 423 645,

Connaissance prise :

- Du projet de fusion de la société par la société AGRALYS THOREAU signé en date du 18 mai 2015,
- Des récépissés de dépôt des projets de fusion auprès du Greffe d'Orléans,
- Des constats d'huissier relatif à la mise en ligne des avis sur les différents sites internet,
- Des comptes sociaux des sociétés au 30 juin 2014 ainsi que les situations comptables intermédiaires au 31 mars 2015,
- Du texte des projets de décisions

A pris les décisions suivantes :

Première Décision

Fusion-absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU signé en date du 18 mai 2015, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion, à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905, **à compter du 1^{er} juillet 2014**, et notamment la rémunération prévue audit projet ; et en conséquence :

- décide la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU ;
- accepte, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution de **250 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **85.750 €** ;

ML

- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 436.274 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 85.750 €, s'élevant à **350.500 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **24 €**.

Deuxième Décision

Dissolution de la société

L'Associé unique décide que la société se trouvera dissoute et liquidée de plein droit à l'issue de la décision d'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU qui constatera la réalisation de ladite fusion et l'augmentation de capital consécutive du capital de cette société.

L'Associé unique décide en outre :

- que les actions créées par la société AGRALYS THOREAU à titre d'augmentation de capital, en contrepartie de sa participation au capital de la société, seront immédiatement et directement attribuées à l'Associé unique dans les termes fixés par le projet de Traité de fusion ;

- et qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société, le passif de cette dernière étant entièrement pris en charge par la société AGRALYS THOREAU.

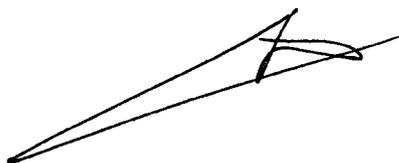
Troisième Décision

Pouvoirs

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Le présent procès verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique



ANNEXE 8

Décisions de l'Associé unique de la société
AGRALYS THOREAU en date du 30 juin 2015

AGRALYS-THOREAU
SAS au capital de 332.024 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
835 750 100 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2015

L'an deux mille quinze,
Le mardi trente juin à neuf heures,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège est situé au 8 rue Moulin de Salles à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 382 236 214, représentée par Monsieur Philippe de RAYNAL, en qualité de Président du Comité de Direction.

Associé unique de la société AGRALYS-THOREAU, société par actions simplifiée au capital social de 332.024 €, dont le siège social est situé à LADON (45270) 180 Rue du Moulin Routhion, immatriculée au RCS de Orléans sous le numéro 835 750 100,

A pris les décisions suivantes :

Première décision

Fusion-absorption de la société Etablissements Morize

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion absorption signé en date du 18 mai 2015 avec la société Ets MORIZE, société par actions simplifiée au capital de 120.000 €, dont le siège social se situe 340 rue Marcel Paul, à SARAN (45770), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 351 423 645, aux termes duquel ladite société fait apport, à titre de fusion, à la société de la totalité de son patrimoine, actif et passif, **à compter du 1^{er} juillet 2014**, et en conséquence :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société Ets MORIZE par la société,
- décide, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution à l'Associé unique de la société Ets MORIZE de **250 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU, à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **85.750 €**.
- constate la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption et par conséquent la dissolution sans liquidation de la société Ets MORIZE à compter de ce jour,
- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 436.274 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 85.750 €, s'élevant à **350.500 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **24 €**.

12

Deuxième décision

Fusion-absorption de la société Axaliment

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion absorption signé en date du 18 mai 2015 avec la société AXALIMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion, à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905, aux termes duquel ladite société fait apport, à titre de fusion, à la société de la totalité de son patrimoine, actif et passif, **à compter du 30 juin 2015**, et en conséquence :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société AXALIMENT par la société,
- décide, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution à l'Associé unique de la société AXALIMENT de **322 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU, à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **110.446 €**.
- constate la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption et par conséquent la dissolution sans liquidation de la société Ets MORIZE à compter de ce jour,
- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 518.973 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 110.446 €, s'élevant à **407.330 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **1.197 €**.

Troisième décision

Augmentation de capital

En conséquence de ce qui précède, l'Associé unique décide de procéder simultanément à :

- l'augmentation du capital social, suite à la fusion de la société Ets MORIZE, de 87.500 €, par la création de 250 actions nouvelles d'un montant nominal de 343 € chacune ;
- l'augmentation du capital social, suite à la fusion de la société AXALIMENT de 110.446 €, par la création de 322 actions nouvelles d'un montant nominal de 343 € chacune.

Quatrième décision

Modifications statutaires

En conséquence des trois précédentes décisions, l'Associé unique décide de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts qui seront dorénavant libérées comme suit :

M

Article 6. - Apports.

« .../...

*Aux termes d'une décision d'Associé unique en date du
30 juin 2015, le capital social a été augmenté d'un montant
85.750 € lors de la fusion par voie d'absorption de la société
Ets MORIZE, dans le cadre de laquelle a été fait apport de son patrimoine* 85.750 €

*Aux termes d'une décision d'Associé unique en date du
30 juin 2015, le capital social a été augmenté d'un montant
110.446 € lors de la fusion par voie d'absorption de la société
AXALIMENT, dans le cadre de laquelle a été fait apport de son patrimoine* 110.446 €

Total 528.220 euros »

Article 7. - Capital social.

« Le capital social est fixé à cinq cent vingt-huit mille deux cent vingt (528.220) euros, divisé en mille cinq cent quarante (1.540) actions de trois cent quarante-trois (343) euros chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie. »

Cinquième décision

Pouvoirs au Président

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Monsieur Philippe de RAYNAL, avec pouvoir de délégation, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion-absorption décrites dans les décisions ci-avant et en conséquence de réitérer si besoin est, et sous toutes formes, les apports effectués à la société, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient s'avérer nécessaires, accomplir toutes formalités utiles, notamment auprès des administrations concernées comme auprès de la conservation des hypothèques, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances.

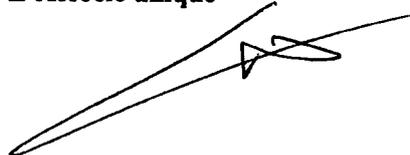
Sixième décision

Pouvoirs

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Le présent procès-verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique



ETABLISSEMENTS MORIZE
SAS au capital de 120.000 €
340 rue Marcel Paul
45770 SARAN
351 423 645 RCS ORLÉANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2015

L'an deux mille quinze,
Le mardi trente juin à onze heures,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège social est à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), 8 rue du Moulin de Salles, immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 382 236 214 et représentée par son Président, Monsieur Philippe de RAYNAL,

Associé unique de la société ETABLISSEMENTS MORIZE, société par actions simplifiée au capital social de 120.000 €, dont le siège social est situé à SARAN (45770), 340, rue Marcel Paul, immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 351 423 645,

Connaissance prise :

- Du projet de fusion de la société par la société AGRALYS THOREAU signé en date du 18 mai 2015,
- Des récépissés de dépôt des projets de fusion auprès du Greffe d'Orléans,
- Des constats d'huissier relatif à la mise en ligne des avis sur les différents sites internet,
- Des comptes sociaux des sociétés au 30 juin 2014 ainsi que les situations comptables intermédiaires au 31 mars 2015,
- Du texte des projets de décisions

A pris les décisions suivantes :

Première Décision

Fusion-absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU signé en date du 18 mai 2015, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion, à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905, **à compter du 1^{er} juillet 2014**, et notamment la rémunération prévue audit projet ; et en conséquence :

- décide la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU ;
 - accepte, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution de **250 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **85.750 €** ;
-

- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 436.274 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 85.750 €, s'élevant à **350.500 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **24 €**.

Deuxième Décision

Dissolution de la société

L'Associé unique décide que la société se trouvera dissoute et liquidée de plein droit à l'issue de la décision d'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU qui constatera la réalisation de ladite fusion et l'augmentation de capital consécutive du capital de cette société.

L'Associé unique décide en outre :

- que les actions créées par la société AGRALYS THOREAU à titre d'augmentation de capital, en contrepartie de sa participation au capital de la société, seront immédiatement et directement attribuées à l'Associé unique dans les termes fixés par le projet de Traité de fusion ;

- et qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société, le passif de cette dernière étant entièrement pris en charge par la société AGRALYS THOREAU.

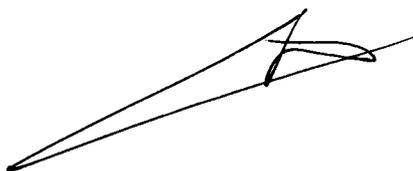
Troisième Décision

Pouvoirs

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Le présent procès verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique



AXALIMENT
SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
792 891 905 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2015

L'an deux mille quinze,
Le mardi trente juin à dix heures,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège social est à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), 8 rue du Moulin de Salles, immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 382 236 214 et représentée par son Président, Monsieur Philippe de RAYNAL,

Associé unique de la société AXALIMENT, société par actions simplifiée au capital social de 1.000.000 €, dont le siège social est à LADON (45270), 180 rue du Moulin Routhion, immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905,

Connaissance prise :

- Du projet de fusion de la société par la société AGRALYS THOREAU signé en date du 18 mai 2015,
- Des récépissés de dépôt des projets de fusion auprès du Greffe d'Orléans,
- Des constats d'huissier relatif à la mise en ligne des avis sur les différents sites internet,
- Des comptes sociaux des sociétés au 30 juin 2014 ainsi que les situations comptables intermédiaires au 31 mars 2015,
- Du texte des projets de décisions

A pris les décisions suivantes :

Première Décision

Fusion-absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion-absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU signé en date du 18 mai 2015, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion, à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905, **à compter du 30 juin 2015**, et notamment la rémunération prévue audit projet ; et en conséquence :

- décide la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU ;
 - accepte, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution de **322 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **110.446 €** ;
-

- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 518.973 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 110.446 €, s'élevant à **407.330 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **1.197 €**.

Deuxième Décision

Dissolution de la société

L'Associé unique décide que la société se trouvera dissoute et liquidée de plein droit à l'issue de la décision d'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU qui constatera la réalisation de ladite fusion et l'augmentation de capital consécutive du capital de cette société.

L'Associé unique décide en outre :

- que les actions créées par la société AGRALYS THOREAU à titre d'augmentation de capital, en contrepartie de sa participation au capital de la société, seront immédiatement et directement attribuées à l'Associé unique dans les termes fixés par le projet de Traité de fusion ;

- et qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société, le passif de cette dernière étant entièrement pris en charge par la société AGRALYS THOREAU.

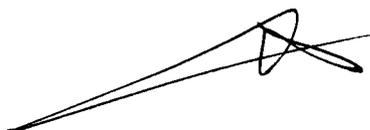
Troisième décision

Pouvoirs

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Le présent procès verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique



R 666

**TRAITE DE FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE AXALIMENT
PAR LA SOCIETE AGRALYS THOREAU**

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

27 JUL. 2015

GREFFE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

AGRALYS THOREAU, SAS au capital de 332.024 €, dont le siège social est situé au 180 rue du Moulin Routhion à LADON (45270), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 835 750 100, représentée par Monsieur Philippe de RAYNAL, Président de la Société,

Ci-après dénommée « **AGRALYS THOREAU** », la société Absorbante,
D'UNE PART,

ET

AXALIMENT, SAS au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est situé au 180 rue du Moulin Routhion à LADON (45270), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 792 891 905, représentée par Monsieur Philippe de RAYNAL, Président de la Société,

Ci-après dénommée « **AXALIMENT** », la société Absorbée,
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés concernées

1/ La société **AGRALYS THOREAU** est une société par actions simplifiée dont l'activité, consiste principalement en :

- la prise à bail et l'exploitation de tous fonds de commerce de produits du sol, tourteaux, issues, engrais chimiques et fabrication d'aliments du bétail, commerce d'élevage de volailles, transports routiers, service de transport de marchandises pour compte d'autrui,

12

location de véhicules pour le transport routier de marchandises, ainsi que le commerce de gros et détail de graines potagères et fourragères, tous produits concernant le jardinage et l'agriculture, l'outillage et les vêtements de travail et articles chaussants, la documentation intéressant ces activités, et en général tout ce qui concerne l'approvisionnement de la maison et de son environnement, y compris les produits alimentaires issus de la ferme et tous produits ménagers.

- fabrication d'aliments médicamenteux, importation d'aliments médicamenteux, distribution d'aliments médicamenteux.

- et généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

La durée de la société est de 50 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 20 juin 2050.

Le capital social de la société AGRALYS THOREAU s'élève actuellement à 332.024 €. Il est réparti en 968 actions de 343 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La société AXALIMENT est une société par actions simplifiée dont l'activité, consiste principalement en :

- la prise à bail et l'exploitation de tous fonds de commerce de produits du sol, tourteaux, issues, engrais chimiques et fabrication d'aliments du bétail, commerce d'élevage de volailles, transports routiers, service de transport de marchandises pour compte d'autrui, location de véhicules pour le transport routier de marchandises, ainsi que le commerce de gros et détail de graines potagères et fourragères, tous produits concernant le jardinage et l'agriculture, l'outillage et les vêtements de travail et articles chaussants, la documentation intéressant ces activités, et en général tout ce qui concerne l'approvisionnement de la maison et de son environnement, y compris les produits alimentaires issus de la ferme et tous produits ménagers.

- fabrication d'aliments médicamenteux, importation d'aliments médicamenteux, distribution d'aliments médicamenteux.

- et généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

La durée de la société est de 99 années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 9 mai 2112.

Le capital social de la société AXALIMENT s'élève actuellement à 1.000.000 €. Il est divisé en 10.000 actions de 100 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

II – Liens entre les deux sociétés participantes

La société AGRALYS THOREAU et la société AXALIMENT sont chacune sous contrôle exclusif au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce de la société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital de 12.871.280 €, dont le siège social est situé 8 rue du Moulin de Salles à ST GERMAIN DE SALLES (03140), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 382 236 214.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST PASSE AU TRAITE DE FUSION FIXANT LES CONVENTIONS ENTRE LES SOCIETES :

CHAPITRE II : FUSION

I – Opération réalisée

En vertu des dispositions des articles L 236-1 et suivants et R 236-1 du Code de Commerce, AXALIMENT apporte à AGRALYS THOREAU, ce jour, l'universalité de son patrimoine. Ainsi :

- Le patrimoine d'AXALIMENT est dévolu à AGRALYS THOREAU dans l'état où il se trouve ce jour; il comprend tous les biens, droits et valeurs appartenant à AXALIMENT à cette époque, sans exception;
- AGRALYS THOREAU devient débitrice des créanciers non obligataires d'AXALIMENT en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

II – Motifs et buts de la fusion

Le présent traité de fusion s'inscrit dans un processus de simplification de l'organisation du groupe THIVAT NUTRITION ANIMALE et de rationalisation des structures juridiques qui le composent. La fusion permet ainsi une simplification des procédures administratives et comptables, des relations économiques au sein dudit groupe ainsi qu'une diminution des coûts, principalement administratifs, inhérents à la vie juridique et financière de toute entité juridique.

III – Intervention écartée d'un Commissaire à la fusion

En vertu des dispositions des articles L 236-10 du Code de commerce, l'Associé unique des deux sociétés, THIVAT NUTRITION ANIMALE, a expressément écarté l'intervention d'un Commissaire à la fusion ou aux apports nécessaire à l'opération ci-avant expliquée par Décisions d'Associé unique en date du 20 avril 2015 (*Ci-après Annexes 1 et 2*).

IV – Comptes servant de base à la fusion

Les sociétés ayant clôturé leur dernier exercice social le 30 juin 2014, les conditions de la présente fusion ont été établies au vu des comptes annuels de la société AXALIMENT arrêtés au 30 juin 2014 et approuvés par son Associé unique, la société THIVAT NUTRITION ANIMALE, en date du 14 novembre 2014.

Des copies des comptes annuels au 30 juin 2014 et du procès-verbal de l'Associé unique précité figurent *en Annexes 3, 4 et 5 des présentes*.

La société Absorbée ayant clôturé son bilan depuis plus de six mois, elle a, pour les besoins de l'opération, établi une situation comptable intermédiaire de moins de trois mois, arrêtée à la date du 31 mars 2015, conformément :

- à l'article R.236-3 4° du Code de commerce qui dispose :

« Toute société par actions participant à une opération de fusion ou de scission met à la disposition de ses actionnaires, au siège social, un mois au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet, les documents suivants : (...) »

4° Un état comptable établi selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel, arrêté à une date qui, si les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à la date du projet de fusion ou de scission, doit être antérieure de moins de trois mois à la date de ce projet (...). »

- et à la réponse n°473 du 1^{er} juillet 2007 du Comité juridique de l'ANSA qui a confirmé que l'obligation de produire une situation de moins de trois mois lorsque les comptes annuels ont plus de six mois, **s'impose aux sociétés par actions**, mais également aux SARL, dès lors qu'elles sont parties **à une opération dans laquelle intervient une SA ou une SAS**.

V – Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal

Les opérations de la société Absorbée sont, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la société Absorbante à compter du **30 juin 2015**.

VI - Méthodes d'évaluation

Au regard du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation comptable, la présente fusion implique des sociétés sous contrôle commun, la société THIVAT NUTRITION ANIMALE détenant à 100 % la société Absorbante et la société Absorbée.

En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la société Absorbée sont transmis à la société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs nettes comptables.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

CHAPITRE III : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière à la société Absorbante, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 juin 2015.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société Absorbée est dévolu à la société Absorbante, dans l'état où il se trouve ce jour.

II – Désignation et évaluation des actifs et des passifs transmis

Les actifs et les passifs externes de la société Absorbée dont la transmission à la société Absorbante est réalisée, comprennent, dans les comptes de référence arrêtés au 30 juin 2014, les éléments suivants, estimés à leurs valeurs comptables :



ACTIFS :

DESIGNATION	BRUT (€)	AMORTISSEMENT PROVISION (€)	NET (€)
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Immobilisations incorporelles			
Fonds commercial	1.422.998		1.422.998
<i>Total :</i>	<u>1.422.998</u>	0	<u>1.422.998</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Créances			
Clients et comptes rattachés	2.226.728	26.711	2.200.017
Autres créances	189.301	0	189.301
Divers			
Disponibilités	424.821		424.821
Charges constatées d'avance	2.438		2.438
<i>Total :</i>	<u>2.843.288</u>	<u>26.711</u>	<u>2.816.577</u>
TOTAL	4.266.286	26.711	4.239.575

PASSIFS EXTERNES

Provisions pour risques et charges	58.966
Emprunts et Dettes financières diverses	1.559.736
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.598.554
Dettes fiscales et sociales	496.262
Autres dettes	7.084
TOTAL	3.720.602

ACTIF NET TRANSMIS

Les actifs s'élevant à	4.239.575 €
Et les passifs externes s'élevant à	<u>3.720.602 €</u>
L'actif net transmis s'élève à	518.973 €

III – Rémunération de l'apport-fusion

1/ Rapport d'échange des droits sociaux

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les Parties, à :

1 action de la société AGRALYS THOREAU

Pour

31 actions de la société AXALIMENT.

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction :

- du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des deux sociétés ;
- de l'opportunité que présente ladite fusion pour les sociétés en cause ;
- d'agréments financiers pertinents dans l'activité des sociétés.

Les méthodes d'évaluation utilisés et motifs du choix du rapport d'échange sont développés à l'*Annexe 6* des présentes.

2/ Augmentation de capital

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que l'Associé unique de la société AXALIMENT recevra, en échange des **10.000** actions composant le capital social,

322 actions de la société AGRALYS THOREAU, à créer pour cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Ainsi, l'augmentation de capital qui bénéficiera à l'Associé unique de la société AXALIMENT s'élève à **110.446 euros** et correspond à la création de **322 actions nouvelles** de 343 € chacune.

Les actions nouvelles susvisées sont soumises à toutes les dispositions statutaires de la société AGRALYS THOREAU et portent jouissance à compter du **30 juin 2015**. Elles sont négociables dans les conditions prévues par la Loi.

3/ Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 518.973 euros, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 110.446 euros, constitue une prime de fusion qui est inscrite pour son montant, soit 407.330 euros, au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle portent les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **1.197 euros**.

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaut autorisation pour le Président de la société AGRALYS THOREAU de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

IV - Conditions des apports

1/ Propriété – Jouissance – Rétroactivité

La société AGRALYS THOREAU devient propriétaire et a la jouissance des biens et droits immobiliers et mobiliers apportés par la société AXALIMENT à compter de ce jour, date de la réalisation définitive de la fusion.

Toutes les dettes et charges de la société AXALIMENT y compris celles dont l'origine serait antérieure au **30 juin 2015**, date d'effet de la fusion, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette société, sont considérées comme ayant été faites pour le compte et aux risques de la société AGRALYS THOREAU.

Monsieur Philippe de RAYNAL *ès qualités*, déclare que la société AXALIMENT qu'il représente n'a effectué depuis le 30 juin 2014, date de l'arrêté des comptes retenue pour déterminer l'évaluation de l'actif net apporté, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la société.

2/ Charges et conditions

1 – En ce qui concerne la société AGRALYS THOREAU :

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Philippe de RAYNAL en qualité de représentant de la société AGRALYS THOREAU oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- **1)** la société AGRALYS THOREAU prend les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouve lors de la prise de possession, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation ;
- **2)** elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la société AXALIMENT sans recours contre cette dernière ;

- 3) elle se conforme aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fait son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;
- 4) la société AGRALYS THOREAU est subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société Absorbée ;
- 5) la société AGRALYS THOREAU supporte et acquittera, à compter de ce jour, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion ;
- 6) la société AGRALYS THOREAU a seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fait son affaire personnelle de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux ;
- 7) la société AGRALYS THOREAU est tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;
- 8) la société AGRALYS THOREAU, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, doit faire son affaire personnelle des investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction, en ce qui concerne les salaires payés par la société Absorbée pour la période écoulée depuis la réalisation des derniers investissements obligatoires.

2 – En ce qui concerne la société AXALIMENT :

La société AXALIMENT est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

- 1) les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte ;
- 2) le représentant de la société AXALIMENT s'oblige, *ès qualités*, à fournir à la société AGRALYS THOREAU tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société AGRALYS THOREAU, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ;

- 3) le représentant de la société AXALIMENT, *ès qualités*, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société AGRALYS THOREAU aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant ;

- 4) le représentant de la société AXALIMENT oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société AGRALYS THOREAU d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions des prêts accordés à la société Absorbée ;
- 5) le représentant de la société AXALIMENT déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société AGRALYS THOREAU aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

V - Déclarations générales

Monsieur Philippe de RAYNAL *ès qualités*, déclare :

- que la société AXALIMENT n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires ;
- qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;
- que la société AXALIMENT est propriétaire de son fonds de commerce ;
- que les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti, hypothèque ou gage quelconque ;
- que les livres de comptabilité de la société AXALIMENT ont été visés par les représentants des deux sociétés et sont remis à la société Absorbante après inventaire.

VI - Réalisation des conditions suspensives

La présente convention d'apport-fusion est établie et devient donc définitive suite à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation de la fusion par l'Associé unique de la société AXALIMENT en date du 30 juin 2015 (*Annexe 7*);
- approbation de la fusion par voie d'absorption de la société AXALIMENT par l'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU qui augmentera le capital de cette dernière, en conséquence de la fusion, en date du 30 juin 2015 (*Annexe 8*) ;

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales réglementaires et statutaires en vigueur.

CHAPITRE IV : Déclarations fiscales et sociales

I – Dispositions générales

Le représentant des sociétés AGRALYS THOREAU et AXALIMENT oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II – Impôt sur les Sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 30 juin 2015. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société Absorbante.

Le soussigné *ès qualités*, au nom des sociétés qu'il représente, déclare soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

A cet effet, la société AGRALYS THOREAU s'engage à respecter les prescriptions légales prévues à cet égard, pour autant qu'elles trouvent à s'appliquer, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société AXALIMENT ainsi que les provisions réglementées figurant le cas échéant au passif du bilan de la société et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la présente fusion ;
- à se substituer à la société AXALIMENT pour la réintégration des plus-values et des résultats dont l'imposition aura été différée chez cette dernière ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées ou des biens qui leur sont assimilés en application du 6. de l'Article 210 A du Code Général des Impôts, d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société Absorbée ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3.d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées par la société Absorbée relatives aux biens amortissables transmis dans le cadre de la présente fusion et à procéder, en cas de cession de l'un de ces biens, à l'imposition immédiate des plus-values non encore rapportées au résultat ;
- à inscrire à son bilan les éléments d'actifs qui lui sont transmis, autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés, pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société Absorbée, ou, à défaut rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société Absorbée.
- En outre, conformément aux commentaires administratifs relatifs aux opérations de restructurations opérées aux valeurs nettes comptables (BOI-IS-FUS-30-20, § n°10, mise en ligne au BOFIP le 12 septembre 2012), la société Absorbante s'engage à



reprendre les écritures comptables de la société Absorbée afférentes aux éléments d'actif qui lui sont transférés dans le cadre de la présente opération de fusion, en distinguant à son bilan la valeur d'origine des biens et les amortissements et provisions pour dépréciation antérieurement dotés par la société Absorbée au titre desdits biens. La société Absorbante continuera également à calculer les dotations aux amortissements afférentes aux biens reçus dans le cadre de la présente opération de fusion à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits biens dans les écritures de la société Absorbée.

- Par ailleurs, la société Absorbante s'engage à accomplir au titre de la présente opération, pour son propre compte ainsi que pour celui de la société Absorbée, les obligations déclaratives prévues au I de l'Article 54 septies du Code Général des Impôts et à l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts.

La société Absorbante devra également tenir à la disposition de l'administration un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition, conformément au II de l'Article 54 septies du Code Général des Impôts.

III – Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties entendent bénéficier de la dispense de taxation prévue par l'article 257 bis du Code général des impôts, pour les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit d'une universalité totale ou partielle de biens. Conformément aux dispositions de cet article, le transfert de l'ensemble des biens et des services qui appartiennent à l'universalité transmise, quelle que soit leur nature (marchandises neuves et autres biens détenus en stocks, biens mobiliers corporels ou incorporels d'investissement, immeubles et terrains à bâtir), est dispensé de TVA et ne donne pas lieu à régularisation du droit à déduction chez la société Absorbante.

En application des dispositions précitées, la société Absorbante sera tenue aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts qui auraient été exigibles si la société Absorbée avait continué à utiliser les biens.

Par ailleurs, le cas échéant, la société Absorbée transfert purement et simplement à la société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle dispose ce jour. La société Absorbante reportera le montant du crédit de TVA transféré à la ligne 21 de sa déclaration de TVA (formulaire CA3) et indiquera l'origine de ce montant dans le cadre réservé à la correspondance.

Sur le plan formel, conformément au BOI-TVA-DECLA-20-30-20, § 20, mis en ligne au BOFIP le 12 septembre 2012, le montant total hors taxe de l'universalité de biens transmise sera mentionné sur la ligne 05 (« autres opérations non imposables ») de la déclaration de TVA souscrite par la société Absorbante et de celle souscrite par la société Absorbée au titre de la période au cours de laquelle la fusion prendra effet.

IV – Enregistrement

La fusion intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, elle bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe 500 € prévu à l'article 816 I-1° du Code Général des Impôts.

V - Autres taxes

De façon générale, la société Absorbante se substitue de plein droit à la société Absorbée pour toutes impositions, taxes, droits ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre de la présente fusion et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

CHAPITRE V : Dispositions diverses

I – Formalités

La société AGRALYS THOREAU remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

La société AGRALYS THOREAU fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La société AGRALYS THOREAU devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

La société AGRALYS THOREAU remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II – Remise de titres

Il est remis à la société AGRALYS THOREAU ce jour les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société AXALIMENT ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société AXALIMENT à la société AGRALYS THOREAU.

III – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, sont supportés par la société AGRALYS THOREAU ainsi que son représentant l'y oblige.

IV – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, *ès qualités*, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

V – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

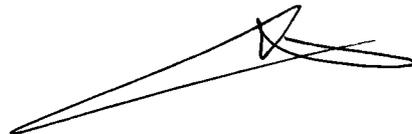
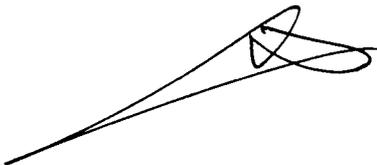
Fait à Ladon,

Le 30 juin 2015,

En cinq exemplaires, dont un pour chaque partie, un pour l'enregistrement et deux pour les dépôts aux Greffes prévus par la Loi et les règlements.

**La société Absorbante,
AGRALYS THOREAU
Représentée par M. de RAYNAL**

**La société Absorbée
AXALIMENT
Représentée par M. de RAYNAL**



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES ORLEANS
EST

Le 08/07/2015 Bordereau n°2015/1 434 Case n°11

Ext 3831

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

Le Contrôleur principal des finances publiques



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 & 2 : Extraits de Procès-verbaux des décisions d'Associé unique relatif à l'exclusion d'un Commissaire à la fusion par les sociétés participantes.

Annexe 3 : Comptes annuels de la société AGRALYS THOREAU au 30 juin 2014.

Annexe 4 : Comptes annuels de la société AXALIMENT au 30 juin 2014.

Annexe 5 : Procès-verbal des décisions de l'Associé unique de la société AXALIMENT en date du 14 novembre 2014.

Annexe 6 : Méthodes d'évaluation utilisées pour le calcul du rapport d'échange.

Annexe 7 : Décisions de l'Associé unique de la société AXALIMENT en date du 30 juin 2015.

Annexe 8 : Décisions de l'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU en date du 30 juin 2015.



ANNEXE 1 ET 2

Extraits des décisions d'Associé unique relatifs
à l'exclusion d'un Commissaire à la fusion

AGRALYS-THOREAU
SAS au capital de 332.024 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
835 750 100 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 Avril 2015

Extrait

.../...

Intervention écartée d'un Commissaire à la fusion

En vertu des dispositions de l'article L 236-10 du Code de Commerce, l'Associé unique, décide d'écarter l'intervention d'un Commissaire à la fusion à l'opération de projet de fusion par absorption de la société **AXALIMENT** par la société **AGRALYS THOREAU**, qui s'inscrit dans un processus de simplification de l'organisation de l'activité Nutrition Animale appartenant au Groupe **AXEREAAL** et de la rationalisation des structures juridiques qui la composent.

.../...

Désignation d'un Commissaire aux apports.

En conséquence de la troisième décision, et en vertu des dispositions de l'article L 236-10 du Code de commerce, l'Associé unique, sur proposition du Président, décide de désigner, en qualité de Commissaire aux apports, la société **SEGECO AUDIT RHONE ALPES**, dont le siège social est situé à **LYON (69006)**, 170 Boulevard de Stalingrad, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de **LYON**.

La société **SEGECO AUDIT RHONE ALPES** aura pour mission d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature et d'établir à cette fin le rapport prévu à l'article L 225-147 du Code de commerce.

.../...

Extrait certifié conforme

Le Président



AXALIMENT
SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
792 891 905 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 avril 2015

Extrait

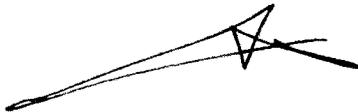
.../...

Intervention écartée d'un Commissaire à la fusion

En vertu des dispositions de l'article L 236-10 du Code de Commerce, l'Associé unique, décide d'écartier l'intervention d'un Commissaire à la fusion à l'opération de projet de fusion par absorption de la société AXALIMENT par la société AGRALYS THOREAU, qui s'inscrit dans un processus de simplification de l'organisation de l'activité Nutrition Animale appartenant au Groupe AXEREAL et de la rationalisation des structures juridiques qui la composent.

.../...

Extrait certifié conforme
Le Président



ANNEXE 3

Comptes annuels de la société
AGRALYS THOREAU
au 30 juin 2014

SAS AGRALYS THOREAU

Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

180 RUE DU MOULIN ROUTHION

45270 LADON

BILAN AU : 30/06/2014

N° SIRET : 83575010000017

Code NAF : 1091Z



2014 RÉVÉLER

*« Pour ce qui est de l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir
mais de le rendre possible. »*

ACTIF	Exercice N 30/06/2014			Exercice N-1 30/06/2013		Ecart N/N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à réduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, Brevets et droits similaires	505 872	276 494	229 378	156 149	73 230	46.90	
Fonds commercial (1)	306 866		306 866	306 866			
Autres immobilisations incorporelles	303 918	303 918		3 000	3 000	100.00	
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	250 430	158 242	92 188	92 386	198	0.21	
Constructions	5 425 553	4 918 906	506 648	552 970	46 322	8.38	
Installations techniques Matériel et outillage	14 317 737	12 496 265	1 821 472	1 100 406	721 066	65.53	
Autres immobilisations corporelles	2 203 449	1 477 048	726 401	723 143	3 258	0.45	
Immobilisations en cours	3 517		3 517	238 874	235 357	98.53	
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	30 000		30 000	30 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	8 968		8 968	8 968			
Prêts	120 706	2 810	117 896	289 869	171 973	59.33	
Autres immobilisations financières	18 850		18 850	18 955	105	0.55	
TOTAL II	23 495 868	19 633 683	3 862 185	3 521 586	340 599	9.67	
STOCKS ET EN COURS							
Matières premières, approvisionnements	1 867 234		1 867 234	2 122 534	255 300	12.03	
En-cours de production de biens	903 595		903 595	697 398	206 197	29.57	
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis	522 095		522 095	488 552	33 543	6.87	
Marchandises	18 149		18 149	15 226	2 923	19.20	
Avances et acomptes versés sur commandes							
CRÉANCES (3)							
Clients et Comptes rattachés	13 738 686	2 867 549	10 871 137	10 037 408	833 730	8.31	
Autres créances	464 901		464 901	716 622	251 721	35.13	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	751 848		751 848	469 415	282 433	60.17	
Charges constatées d'avance (3)	215 205		215 205	137 801	77 404	56.17	
TOTAL III	18 481 714	2 867 549	15 614 165	14 684 956	929 210	6.33	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	95 240		95 240		95 240		
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)							

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

61 573

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		30/06/2014	30/06/2013	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	332 024	332 024		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	707 773	707 773		
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	33 203	33 203		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	10	10		
	Autres réserves	1 003 251	1 003 251		
	Report à nouveau	431 086	152 260	583 346	383.12
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	946 799	583 346	363 453	62.30
Subventions d'investissement	4 731	10 591	5 860	55.33	
Provisions réglementées	386 046	385 179	867	0.23	
TOTAL I	1 089 154	2 040 946	951 792	46.63	
CAPITAUX PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
TOTAL II					
CAPITAUX PROPRES	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	409 493	446 767	37 275	8.34
	TOTAL III	409 493	446 767	37 275	8.34
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		428 571	428 571	100.00
	Concours bancaires courants		581 576	581 576	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	9 376 540	7 313 845	2 062 695	28.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 999 999	6 037 739	962 260	15.94
	Dettes fiscales et sociales	1 217 449	1 166 326	51 122	4.38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	466 456	180 046	286 411	159.08	
Autres dettes	12 500	10 725	1 775	16.55	
Produits constatés d'avance (1)					
TOTAL IV	18 072 943	15 718 829	2 354 114	14.98	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)					

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

17 988 919

15 390 272

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	2012	2013	2012	2013
	Euros		%	
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	229 378.33	156 148.63	73 229.70	46.90
20500000 Logiciels	505 872.26	413 612.26	92 260.00	22.31
28050000 Amort. logiciel	276 493.93	257 463.63	19 030.30	7.39
FONDS COMMERCIAL	306 866.09	306 866.09		
20700000 Fonds commercial	306 866.09	306 866.09		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 000.00	3 000.00	100.00
20800000 Autres immobilisat. incorporel	303 918.43	303 918.43		
29080000 Prov dépr. autres immo. incorp	303 918.43	300 918.43	3 000.00	1.00
TERRAINS	92 187.67	92 385.85	198.18	0.21
21100000 Terrains	92 353.47	92 353.47		
21200000 Agenct. & aménagt. terrains	158 076.43	158 076.43		
28120000 Amort. agenc. aménag. terrains	158 242.23	158 044.05	198.18	0.13
CONSTRUCTIONS	506 647.63	552 969.54	46 321.91	8.38
21311000 Bâtiments	2 680 755.86	2 680 755.86		
21350000 Agencements des constructions	522 143.21	501 643.21	20 500.00	4.09
21410000 Constructions sur sol d'autrui	1 836 971.71	1 836 971.71		
21450000 Agencs const s/ sol d'autrui	149 585.07	149 585.07		
21481000 Voies de terre s/sol d'autrui	236 097.28	236 097.28		
28131100 Amort. bâtiments industriels	2 288 097.10	2 234 541.10	53 556.00	2.40
28135000 Amort. aménagts constructions	413 768.06	403 198.21	10 569.85	2.62
28145000 Amort. agenc const./sol autrui	1 980 943.06	1 978 247.00	2 696.06	0.14
28148100 Amort.voies terre/sol d'autrui	236 097.28	236 097.28		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	1 821 472.01	1 100 406.22	721 065.79	65.53
21510000 Installations complexes	2 810 404.00	2 810 404.00		
21541000 Outillage secu. environnement	4 457.00		4 457.00	
21550000 Outillage industriel	11 502 876.09	10 586 214.07	916 662.02	8.66
28151000 Amort.instal complexes	2 810 404.00	2 810 265.58	138.42	0.00
28154200 Amort. outillage secu environn	39.08		39.08	
28155000 Amort. outillage industriel	9 685 822.00	9 485 946.27	199 875.73	2.11
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	726 401.20	723 142.76	3 258.44	0.45
21810000 Agenct. et aménagts	620 706.67	598 706.67	22 000.00	3.67
21812000 Inst.agencement magasin	6 929.40	6 929.40		
21820000 Matériel de transport	1 369 776.50	1 274 960.08	94 816.42	7.44
21830000 Matériel informatique	131 390.62	128 268.74	3 121.88	2.43
21840000 Matériel et mobilier de bureau	74 645.83	74 645.83		
28181000 Amort.agencet.et aménagements	392 705.51	365 036.81	27 668.70	7.58
28181500 Amort.agencet.magasin	6 929.40	6 929.40		
28182000 Amort. matériel de transport	887 551.23	806 033.98	81 517.25	10.11
28183000 Amort. matériel informatique	115 215.85	107 756.12	7 459.73	6.92
28184000 Amort. mobilier et mat. de bur	74 645.83	74 611.65	34.18	0.05
IMMOBILISATIONS EN COURS	3 517.00	238 874.00	235 357.00	98.53
23100000 Immob. corporelles en cours	3 517.00	238 874.00	235 357.00	98.53
AUTRES PARTICIPATIONS	30 000.00	30 000.00		
26100000 Titres de participation	30 000.00	30 000.00		

ACTIF	Exercice N-1	Exercice N-1	Exercice N-1	
	30/06/2014 (€)	30/06/2013 (€)	Euro (€)	%
AUTRES TITRES IMMOBILISES	8 968.40	8 968.40		
27180000 Autres titres	8 968.40	8 968.40		
PRETS	117 895.90	289 869.15	171 973.25	59.33
27400000 Prêts éleveurs	120 705.90	410 752.04	290 046.14	70.61
29740000 Prov. dépr. prêts éleveurs	2 810.00	2 810.00		
29740100 Prov. dépr. prêt Du Saussoir		118 072.89	118 072.89	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 850.48	18 955.48	105.00	0.55
27510100 Dépôts et cautionnements	18 850.48	18 955.48	105.00	0.55
TOTAL II	3 862 184.71	3 521 586.12	340 598.59	9.67
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	1 867 234.02	2 122 533.75	255 299.73	12.03
31000000 Stocks matières premières	1 734 616.88	1 955 418.21	220 801.33	11.29
32600000 Stocks d'emballages	132 617.14	167 115.54	34 498.40	20.64
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	903 595.34	697 398.41	206 196.93	29.57
33100200 Produits en cours vifs chair	45 879.90	173 039.69	127 159.79	73.49
33100300 Produits en cours vifs ponte	857 715.44	524 358.72	333 356.72	63.57
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS	522 094.99	488 551.89	33 543.10	6.87
35500000 Stocks de produits finis	522 094.99	488 551.89	33 543.10	6.87
MARCHANDISES	18 148.66	15 225.64	2 923.02	19.20
37000000 Stocks de marchandises	18 148.66	15 225.64	2 923.02	19.20
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10 871 137.46	10 037 407.85	833 729.61	8.31
41000000 Clients	10 641 932.83	9 851 703.96	790 228.87	8.02
41600000 Clients douteux	3 028 099.26	1 616 351.83	1 411 747.43	87.34
41810000 Clients factures à établir	68 654.23	103 893.07	35 238.84	33.92
49100000 Dépréciations comptes clients	2 867 548.86	1 534 541.01	1 333 007.85	86.87
AUTRES CREANCES	464 901.41	716 622.20	251 720.79	35.13
40980000 Fournisseurs avoirs à recevoir	13 826.07	20 104.36	6 278.29	31.23
42190000 Personnel - indemnités journ.	1 501.73	4 592.93	3 091.20	67.30
42500000 Personnel - avances et acptes		1 388.00	1 388.00	100.00
42520000 Personnel avance/frais	300.00	300.00		
44566000 Tva déductible	195 875.85	158 096.95	37 778.90	23.90
44567000 Crédit de tva à reporter	43 146.00	86 587.00	43 441.00	50.17
44583000 Remboursement tva demandé		100 000.00	100 000.00	100.00
44586000 Tva s/factures non parvenues	27 389.20	41 766.43	14 377.23	34.42
44586100 Tva s/avoirs à établir	134.10	803.10	669.00	83.30
44720000 Acompte Cvae	48 473.00	64 372.00	15 899.00	24.70
44870000 Etat - produits à recevoir	58 923.02	55 882.43	3 040.59	5.44
45101200 ARIANE impôt société	73 438.56	182 729.00	109 290.44	59.81
46714100 Débiteurs AGEFOS	1 893.88		1 893.88	
DISPONIBILITES	751 848.40	469 414.91	282 433.49	60.17
51200100 Crédit Agricole	293 090.70	453 573.86	160 483.16	35.38
51211000 Société Générale	452 195.84		452 195.84	
51211300 Banque Postale	5 496.19	13 918.69	8 422.50	60.51
53100800 Caisse Ladon	1 065.67	1 922.36	856.69	44.56

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ratio N / N-1	
	30/09/2013	30/09/2012	Euros	%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	215 205.14	137 801.14	77 404.00	56.17
48600000 Charges constatées d'avance	215 205.14	137 801.14	77 404.00	56.17
TOTAL III	15 614 165.42	14 684 955.79	929 209.63	6.33
FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT A ETALER (IV)	95 239.95		95 239.95	
48162000 Frais d'émission d'emprunt	95 239.95		95 239.95	
TOTAL GENERAL	19 571 590.08	18 206 541.91	1 365 048.17	7.50

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	30/06/2013 12	30/06/2012 12	Euros	%
CAPITAL	332 024.00	332 024.00		
10100000 Capital	332 024.00	332 024.00		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	707 772.80	707 772.80		
10410000 Primes de fusion	707 772.80	707 772.80		
RESERVE LEGALE	33 203.40	33 203.40		
10611000 Réserve légale	33 203.40	33 203.40		
RESERVES REGLEMENTEES	9.96	9.96		
10641000 Réserve spéciale de conversion	9.96	9.96		
AUTRES RESERVES	1 003 250.99	1 003 250.99		
10688000 Autres réserves	1 003 250.99	1 003 250.99		
REPORT A NOUVEAU	431 085.81	152 260.49	583 346.30	383.12
11000000 Report à nouveau	431 085.81	152 260.49	583 346.30	383.12
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	946 799.07	583 346.30	363 452.77	62.30
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 731.30	10 591.00	5 859.70	55.33
13800000 Subventions Novus	46 344.50	46 344.50		
13810000 Aide Antargaz	50 000.00	50 000.00		
13911000 Amort. subv. Novus	46 344.50	44 796.11	1 548.39	3.46
13912200 Amort. aide Antargaz	45 268.70	40 957.39	4 311.31	10.53
PROVISIONS REGLEMENTEES	386 046.43	385 179.16	867.27	0.23
14500000 Amortissements dérogatoires	386 046.43	385 179.16	867.27	0.23
TOTAL I	1 089 154.00	2 040 945.50	951 791.50	46.63
PROVISIONS POUR CHARGES	409 492.72	446 767.31	37 274.59	8.34
15300000 Provision retraite	409 492.72	446 767.31	37 274.59	8.34
TOTAL III	409 492.72	446 767.31	37 274.59	8.34
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		428 571.40	428 571.40	100.00
16410200 Emp. 25/07/08 S.G. 1 500 000 €		428 571.40	428 571.40	100.00
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		581 576.06	581 576.06	100.00
51211000 Société Générale		581 576.06	581 576.06	100.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	9 376 539.76	7 313 845.24	2 062 694.52	28.20
16511100 Dépôt Joinaut		5 000.00	5 000.00	100.00
16511300 Dépôt Gaec Mouillere	2 500.00	2 500.00		
16511400 Dépôt Cherry	10 000.00	10 000.00		
16512100 Dépôt Gaec du Carroir	4 000.00	4 000.00		
16610200 Participation sal 10/11	34 830.11	35 445.25	615.14	1.74
16610300 Participation sal 12/13	21 830.76		21 830.76	
16610900 Participation sal 08/09		75 460.61	75 460.61	100.00
16611000 Participation sal 09/10	44 028.28	46 505.84	2 477.56	5.33
16611100 Participation sal 11/12	10 863.12	10 820.72	42.40	0.39
45101300 Compte courant TNA	9 172 623.24	7 100 000.00	2 072 623.24	29.19
45180200 Int courus/avance TNA	75 864.25	24 112.82	51 751.43	214.62

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Écart N/N-1	
	30/09/2013	30/06/2012	Écart	%
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 999 998.89	6 037 739.26	962 259.63	15.94
40000000 Fournisseurs	6 809 819.75	5 632 346.09	1 177 473.66	20.91
40810000 Fourn. factures non parvenues	190 179.14	405 393.17	215 214.03	53.09
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 217 448.54	1 166 326.31	51 122.23	4.38
42100000 Personnel - rémunérations dues	16 557.64	3 037.25	13 520.39	445.15
42200000 Comité d'entreprise	5 418.16		5 418.16	
42460000 Participation salariés - 1 an	70 751.78	69 740.85	1 010.93	1.45
42500000 Personnel - avances et acptes	1 446.79		1 446.79	
42820000 Provis. pr congés à payer	242 243.61	248 356.56	6 112.95	2.46
42840000 Provis. participation salariés	51 029.00	41 914.00	9 115.00	21.75
42860000 Personnel charges à payer	155 402.43	142 228.66	13 173.77	9.26
43100000 Sécurité sociale	118 086.00	114 012.07	4 073.93	3.57
43711000 Caisse Isica	70 675.00	66 123.58	4 551.42	6.88
43731000 Caisse Ugrc Ag2r	16 428.00	14 724.14	1 703.86	11.57
43733000 Caisse Sphéria	19 477.20	17 101.10	2 376.10	13.89
43734000 Caisse Vauban Gan	4 192.29	3 769.71	422.58	11.21
43736000 Caisse Agéas	5 324.88	5 607.76	282.88	5.04
43820000 Ch. soc. prov. congés à payer	105 982.21	108 655.67	2 673.46	2.46
43860000 Org. sociaux - charges à payer	75 746.53	70 653.15	5 093.38	7.21
43863300 Formation continue à payer	19 725.74	18 635.37	1 090.37	5.85
43863400 Effort construction à payer	16 816.07	16 502.37	313.70	1.90
43863500 Taxe apprentissage à payer	8 298.05	7 920.18	377.87	4.77
44220000 Taxes sur céréales	90.42	56.32	34.10	60.55
44587000 Tva s/factures à établir	6 241.30	6 406.55	165.25	2.58
44587100 Tva s/avoirs à recevoir	647.25	1 367.02	719.77	52.65
44860000 Etat - charges à payer	206 868.19	209 514.00	2 645.81	1.26
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	466 456.49	180 045.99	286 410.50	159.08
40400000 Fournisseurs d'immobilisations	466 456.49	180 045.99	286 410.50	159.08
AUTRES DETTES	12 499.68	10 724.84	1 774.84	16.55
41980000 Clients avoirs à établir	7 023.18	10 724.84	3 701.66	34.51
46741000 Chèques vacances	5 438.00		5 438.00	
46780000 Chèques déjeuners	38.50		38.50	
TOTAL IV	18 072 943.36	15 718 829.10	2 354 114.26	14.98
TOTAL GÉNÉRAL	19 571 590.08	18 206 541.91	1 365 048.17	7.50



	Exercice N 30/06/2014 - 12			Exercice N-1 30/06/2013 - 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	5 587 076		5 587 076	10 674 561	5 087 484	47.66
Production vendue de Biens	61 556 248	5 731 230	67 287 478	66 113 321	1 174 157	1.78
Production vendue de Services	2 001 308		2 001 308	781 565	1 219 742	156.06
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	69 144 632	5 731 230	74 875 862	77 569 447	2 693 585	3.47
Production stockée			239 740	308 595	68 855	22.31
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 276	569	6 707	NS
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			650 374	260 579	389 795	149.59
Autres produits			192	49	143	294.49
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			75 773 444	78 139 239	2 365 795	3.03
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises			5 111 475	6 236 436	1 124 961	18.04
Variation de stock (marchandises)			2 923	1 730	1 193	69.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			55 982 316	59 068 456	3 086 140	5.22
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			255 300	138 734	394 034	284.02
Autres achats et charges externes *			8 044 862	7 347 243	697 619	9.49
Impôts, taxes et versements assimilés			722 602	728 883	6 282	0.86
Salaires et traitements			2 607 203	2 592 987	14 215	0.55
Charges sociales			1 165 245	1 139 042	26 203	2.30
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			503 500	426 803	76 697	17.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 853 039	409 939	1 443 101	352.03
Dotations aux provisions			93 068	128 390	35 322	27.51
Autres charges			81 724	29 816	51 908	174.10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			76 417 412	77 967 532	1 550 120	1.99
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			643 968	171 707	815 675	475.04
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2013	30/06/2012	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	690	7 138	6 448	90.33
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	49 283	61 974	12 691	20.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	118 073		118 073	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	168 046	69 112	98 934	143.15
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		118 073	118 073	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	290 590	59 588	231 002	387.66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	290 590	177 661	112 929	63.56
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	122 544	108 550	13 995	12.89
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-(V+V-VI))	766 512	63 158	829 670	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 362	182	17 180	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 360	87 930	78 570	89.36
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	27 408	36 211	8 803	24.31
TOTAL VII	54 130	124 323	70 193	56.46
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 194	630 268	510 074	80.93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	34 315	54 151	19 836	36.63
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 276	44 641	13 366	29.94
TOTAL VIII	185 785	729 060	543 275	74.52
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	131 655	604 737	473 082	78.23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	48 632	41 767	6 865	16.44
Impôts sur les bénéfices (X)				

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

690

7 138

276 437

30 312

	Exercice N°	Exercice N°	Ecart N° / N°1	
	30/06/2013 12	30/06/2013 12	Euro	%
VENTES DE MARCHANDISES	5 587 076.26	10 674 560.50	5 087 484.24	47.66
70710100 Ventes marchandises	2 422 750.28	6 341 279.57	3 918 529.29	61.79
70710200 Ventes marchandises vifs	3 164 325.98	4 333 280.93	1 168 954.95	26.98
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	67 287 478.39	66 113 321.27	1 174 157.12	1.78
70100000 Ventes aliments	62 540 531.68	62 682 816.50	142 284.82	0.23
70100200 Ventes pdts finis vifs chairs	1 997 053.15	922 585.01	1 074 468.14	116.46
70100300 Ventes pdts finis oeufs	573 998.93		573 998.93	
70100400 Ventes pdts finis vifs porcs	109 917.70	89 007.59	20 910.11	23.49
70100500 Ventes pdts finis poules	2 065 976.93	2 418 912.17	352 935.24	14.59
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 001 307.62	781 565.26	1 219 742.36	156.06
70820000 Commissions Morize	13 399.00	6 316.00	7 083.00	112.14
70833500 Loc. Pingot Thoreau	5 540.04	5 540.04		
70833600 Loc. gérance Pingot Thoreau	51 000.00	51 000.00		
70833800 Location Agralys Distribution	9 600.00	9 600.00		
70840000 Mise à dispos. salariés	10 181.40	215 365.60	205 184.20	95.27
70840600 Mise à dispos. Axereal	32 970.54		32 970.54	
70841100 Mise à dispos. Axaliment	61 552.00		61 552.00	
70841300 Mise à dispos. Morize	74 598.98		74 598.98	
70860000 Avantages en nature	6 986.17	6 100.95	885.22	14.51
70880000 Autres produits annexes	16 274.17	12 131.85	4 142.32	34.14
70880100 Transports	17 614.34	16 924.72	689.62	4.07
70880200 Autres prdts annexes Axaliment	616 863.03	7 184.57	609 678.46	NS
70881800 Transport Axaliment	377 232.80	8 095.28	369 137.52	NS
70882100 Autres pdts annexes TNA	224 296.88	195 619.23	28 677.65	14.66
70882500 Transport TNA	216 085.04	190 404.54	25 680.50	13.49
70883200 Transport Morize	103 487.83	36 065.87	67 421.96	186.94
70883300 Autres pdts annexes Morize	163 625.40	21 216.61	142 408.79	671.21
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	74 875 862.27	77 569 447.03	2 693 584.76	3.47
PRODUCTION STOCKEE	239 740.03	308 595.39	68 855.36	22.31
71331200 Produits en cours vifs chair	143 839.66	162 424.16	306 263.82	188.56
71331300 Produits en cours vifs ponte	350 036.59	78 955.34	271 081.25	343.33
71355000 Produits finis	33 543.10	67 215.89	33 672.79	50.10
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 275.60	568.97	6 706.63	NS
74500000 Autres subventions	7 275.60	568.97	6 706.63	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	650 374.27	260 579.25	389 795.02	149.59
78151000 Rep. provision retraite	130 342.55	8 511.84	121 830.71	NS
78174000 Rep. prov. dépréc. créances	520 031.72	252 067.41	267 964.31	106.31
AUTRES PRODUITS	191.92	48.65	143.27	294.49
75880000 Produits de gestion courante	191.92	48.65	143.27	294.49
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	75 773 444.09	78 139 239.29	2 365 795.20	3.03
ACHATS DE MARCHANDISES	5 111 474.93	6 236 435.98	1 124 961.05	18.04
60710100 Achats marchandises	1 890 557.99	1 916 499.03	25 941.04	1.35
60710200 Achats marchandises vif chair	3 231 132.03	4 318 807.05	1 087 675.02	25.18
60710500 Achats matériel élevage		11 830.30	11 830.30	100.00
60970000 R.r.r.obtenus s/achats mses	10 215.09	10 700.40	485.31	4.54

	EXERCICE N 31/03/2012	EXERCICE N 30/09/2012	EGALITE 31/03/2012	EGALITE 30/09/2012
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	2 923.02	1 729.64	1 193.38	69.00
60370000 Variat. stocks marchandises	2 923.02	1 729.64	1 193.38	69.00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	55 982 316.36	59 068 456.02	3 086 139.66	5.22
60100000 Achats matières premières	53 087 400.81	56 460 356.62	3 372 955.81	5.97
60100200 Achats mp vifs chairs	252 926.12	167 397.55	85 528.57	51.09
60100300 Achats mp vif ponte	401 793.01	399 780.35	2 012.66	0.50
60100400 Achats mp vif porcs	108 877.70	87 927.59	20 950.11	23.83
60100500 Achats mp médicaments vifs	164 356.91	175 790.61	11 433.70	6.50
60100900 Achats mp trna	179 421.39		179 421.39	
60110100 Achats aliments		7 005.26	7 005.26	100.00
60110700 Achats Axaliment	3 294.61		3 294.61	
60280000 Achats emballages	309 411.06	329 631.14	20 220.08	6.13
60810000 Transport s/ achats	1 487 369.68	1 447 079.79	40 289.89	2.78
60829000 Frais accessoires s/achats	1 350.00		1 350.00	
60910000 R.r.r.obtenus s/achats mp	13 884.93	6 512.89	7 372.04	113.19
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	255 299.73	138 734.05	394 033.78	284.02
60310100 Var stocks mat. premières	220 801.33	142 185.51	362 986.84	255.29
60318000 Var stocks emballage	34 498.40	3 451.46	31 046.94	899.53
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	8 044 862.23	7 347 243.07	697 619.16	9.49
60410000 Achats études prest services	33 690.70	27 270.17	6 420.53	23.54
60420000 Rémunérations lots vifs	923 346.35	544 830.76	378 515.59	69.47
60435000 Prestations Axaliment	598.42	621.72	23.30	3.75
60435100 Prestations Tna	26 975.82	518.76	26 457.06	NS
60435500 Prestations feed alliance	43 253.00	43 140.00	113.00	0.26
60437000 Redevances professionnelles	24 277.30	25 317.03	1 039.73	4.11
60611000 Eau	32 199.95	36 947.76	4 747.81	12.85
60612000 Electricité	640 962.69	655 415.82	14 453.13	2.21
60613000 Huile et lubrifiant	12 931.27	12 638.59	292.68	2.32
60614000 Gaz	355 771.42	373 698.63	17 927.21	4.80
60615000 Fuel	718.00	746.54	28.54	3.82
60616000 Gasoil	194 003.16	236 970.35	42 967.19	18.13
60619000 Produits laboratoires	2 845.76	4 321.17	1 475.41	34.14
60631000 Petit outillage	6 761.73	1 799.97	4 961.76	275.66
60632000 Produits entretien	5 928.55	6 138.68	210.13	3.42
60633000 Petit matériel bureau	136.00	4 632.18	4 496.18	97.06
60634000 Vêtements de travail	6 515.27	6 114.45	400.82	6.56
60641000 Fournitures administratives	10 928.91	13 217.58	2 288.67	17.32
60683000 Fournitures diverses	1 308.81	92.23	1 216.58	NS
61120000 Frais d'analyses	82 931.91	74 567.06	8 364.85	11.22
61328000 Locations immobilières	35 000.00	35 180.00	180.00	0.51
61351000 Locations mat. bureau et info.	7 828.03	9 590.68	1 762.65	18.38
61351200 Locations mat. informatiques	7 081.20	6 380.70	700.50	10.98
61355000 Locations matériel roulant	572 913.52	654 024.54	81 111.02	12.40
61358000 Locations matériels divers	16 059.10	17 868.14	1 809.04	10.12
61523000 Entretien constructions	62 758.48	64 094.52	1 336.04	2.08
61551000 Entretien matériel	358 803.77	318 706.46	40 097.31	12.58
61552000 Entretien matériel de bureau	511.10	760.50	249.40	32.79
61553000 Entretien matériel transport	121 968.83	106 300.54	15 668.29	14.74
61560000 Maintenance générale	44 887.44	47 608.66	2 721.22	5.72
61561000 Maintenance mat et outillage	783.08	1 067.75	284.67	26.66
61562000 Maintenance mat bureau et info	8 139.86	7 757.83	382.03	4.92
61611000 Assurances multirisques	57 190.12	58 111.12	921.00	1.58

	Exercice N-1		Exercice N-2	
	30/06/2014-12	30/06/2013-12	Euros	%
61611100 Assurances risques clients	6 116.08	11 490.68	5 374.60	46.77
61620000 Assur. marchandises transporté	7 331.00	6 280.07	1 050.93	16.73
61630000 Assurances matériel transport	23 680.81	19 482.58	4 198.23	21.55
61650000 Assurances responsab. civile	5 663.00	25 520.00	31 183.00	122.19
61700000 Etudes et recherches		13 200.00	13 200.00	100.00
61810000 Documentation générale	674.44	1 109.64	435.20	39.22
61850000 Frais de séminaires	2 680.56	353.53	2 327.03	658.23
62110000 Personnel interimaire	229 590.87	98 976.79	130 614.08	131.96
62140000 Personnel extérieur détaché	70 872.00		70 872.00	
62210000 Commissions sur achats	14 368.08	22 853.60	8 485.52	37.13
62220000 Commissions sur ventes	13 271.24	216 263.01	202 991.77	93.86
62260100 Honoraires administratifs	86 141.06	78 916.14	7 224.92	9.16
62260200 Honoraires techniques	264 552.46	135 188.42	129 364.04	95.69
62260300 Honoraires contentieux	11 116.00	11 998.14	882.14	7.35
62270000 Frais d'actes et contentieux	2 412.02	3 666.75	1 254.73	34.22
62311000 Publicité annonces insertions	21 904.30	10 773.46	11 130.84	103.32
62330000 Foires et expositions	19 027.04	9 137.79	9 889.25	108.22
62340000 Cadeaux à la clientèle	2 906.31	2 946.90	40.59	1.38
62380000 Pourboires et dons	1 909.02	1 159.12	749.90	64.70
62420000 Transports sur ventes	2 559 567.12	2 271 034.58	288 532.54	12.70
62420400 Transports en liv. directe	69 707.20	66 810.03	2 897.17	4.34
62420600 Transports s/ ventes Axaliment	1 195.60		1 195.60	
62480000 Transports divers	869.98	433.58	436.40	100.65
62513000 Déplacements du personnel	76 250.04	67 802.68	8 447.36	12.46
62514000 Péages autoroutes	33 483.82	32 668.77	815.05	2.49
62570000 Réceptions	14 869.73	12 124.96	2 744.77	22.64
62610000 Affranchissement	33 399.34	30 015.05	3 384.29	11.28
62620000 Téléphone	18 513.70	20 893.15	2 379.45	11.39
62750000 Frais sur effets	7 034.69	5 141.32	1 893.37	36.83
62751000 Services bancaires	13 261.02	26 996.84	13 735.82	50.88
62780000 Autres services bancaires		266.40	266.40	100.00
62800000 Autres services extérieurs	37 260.83	39 490.74	2 229.91	5.65
62810000 Traitement des déchets	15 394.99	27 874.98	12 479.99	44.77
62830000 Cotisations professionnelles	30 049.33	37 824.48	7 775.15	20.56
62851000 Honoraires TNA	539 760.00	505 800.00	33 960.00	6.71
62852000 Honoraires Axereal	121 345.00	136 298.00	14 953.00	10.97
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	722 601.88	728 883.49	6 281.61	0.86
63330000 Formation continue	41 652.95	40 566.42	1 086.53	2.68
63340000 Effort de construction	11 574.72	11 287.52	287.20	2.54
63350000 Taxe d'apprentissage	16 987.42	16 556.42	431.00	2.60
63360000 Formation continue stage	6 390.72	6 537.48	146.76	2.24
63383000 Taxe handicapés	10 275.60	6 042.40	4 233.20	70.06
63387000 Var. prov. charges fiscales	298.34	622.68	921.02	147.91
63511000 Cotisations Cfe / Cvae	309 479.00	309 481.00	2.00	0.00
63512000 Taxes foncières	180 807.14	177 466.45	3 340.69	1.88
63514000 Taxes véhicules sociétés	2 064.00	2 479.00	415.00	16.74
63515000 Impôt forfaitaire annuel	10 250.00	20 500.00	10 250.00	50.00
63531000 Taxe à l'essieu	3 720.00	2 648.00	1 072.00	40.48
63540000 Droits d'enregistrement	2 560.00	120.50	2 439.50	NS
63710000 Contribut. sociale solidarité	117 335.00	122 495.00	5 160.00	4.21
63780000 Taxes diverses	9 803.67	12 080.62	2 276.95	18.85

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014	30/06/2013	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 607 202.75	2 592 987.38	14 215.37	0.55
6410000 Rémunérations du personnel	2 548 056.33	2 508 232.26	39 824.07	1.59
64111000 Var. prov. primes objectifs	742.61	4 976.17	4 233.56	85.08
64112000 Remboursements Isica	7 803.65	20 119.50	12 315.85	61.21
64120000 Var. prov. congés payés	6 112.95	11 908.79	18 021.74	151.33
64130000 Var. prov. primes vacances	276.16	179.30	455.46	254.02
64140000 Var. prov. 13 ème mois	3 999.49	3 876.49	7 875.98	203.17
64140200 Indemnités départ retraite	24 138.48		24 138.48	
64140300 Indemnités licenciement	2 965.31	19 008.91	16 043.60	84.40
64140400 Indemnités diverses		33 685.96	33 685.96	100.00
64140500 Congés de reclassement	2 624.27		2 624.27	
64140600 Primes transport	303.42	902.84	599.42	66.39
64141000 Intéressement	19 744.00		19 744.00	
64170000 Primes paniers	28 305.80	28 329.30	23.50	0.08
64180000 Var. prov. Rtt - Cet - H. sup.		11 959.20	11 959.20	100.00
CHARGES SOCIALES	1 165 245.34	1 139 042.21	26 203.13	2.30
64510000 Cotisations Sécurité sociale	827 288.73	774 393.81	52 894.92	6.83
64510020 Allègement Fillon	3 613.86	34 655.06	31 041.20	89.57
64530000 Cotisations Isica	193 274.46	181 834.57	11 439.89	6.29
64536000 Cotisations Ugrc / Ag2r	44 374.87	43 385.52	989.35	2.28
64540000 Cotisations Pôle Emploi	58 033.16	107 855.07	49 821.91	46.19
64581100 Cotisations Vauban Gan	11 362.58	10 614.24	748.34	7.05
64581300 Cotisations Sphéria	22 092.74	18 354.25	3 738.49	20.37
64581400 Var. ch s/ congés payés	2 506.41	4 892.99	7 399.40	151.22
64581500 Var. ch s/ primes vac.	100.59	153.18	52.59	34.33
64581600 Var. ch s/ 13ème mois	1 658.32	1 589.34	3 247.66	204.34
64581700 Cotisations Agéas	18 340.78	19 050.18	709.40	3.72
64581800 Var. ch/Rtt - Cet - H. sup.		4 903.19	4 903.19	100.00
64581900 Var. ch/primes objectif	340.59	1 966.75	1 626.16	82.68
64720000 Comité d'entreprise	23 070.61	22 575.26	495.35	2.19
64740000 Chèques déjeuners	16 736.50	16 891.95	155.45	0.92
64750000 Médecine du travail	6 677.81	7 341.10	663.29	9.04
64800000 Autres charges de personnel	35 927.18		35 927.18	
64900000 Salaires CICE	83 714.31	37 864.27	45 850.04	121.09
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	503 500.15	426 802.88	76 697.27	17.97
68111000 Dot. amort. s/immobil. incorp.	35 583.10	24 165.10	11 418.00	47.25
68112000 Dot. amort. s/immobil. corp.	428 218.00	402 637.78	25 580.22	6.35
68120000 Dot. amort. ch. exploit. a rep	39 699.05		39 699.05	
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 853 039.49	409 938.86	1 443 100.63	352.03
68174000 Dot. prov. dépr. créances clts	1 853 039.49	409 938.86	1 443 100.63	352.03
DOTATIONS AUX PROVISIONS	93 067.96	128 389.92	35 321.96	27.51
68151000 Dot. provision retraite	93 067.96	128 389.92	35 321.96	27.51
AUTRES CHARGES	81 723.97	29 815.75	51 908.22	174.10
65110000 Redevances diverses	18 496.39	19 597.58	1 101.19	5.62
65420000 Pertes/créances irrécouvrables	63 138.75	9 888.50	53 250.25	538.51
65810000 Ajustements divers	88.83	329.67	240.84	73.05
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 417 411.71	17,967,531.87	1,550,120.16	1.99

	Exercice N° 01/01/2014-31/12	Exercice N°1 01/01/2013-31/12	Ecart N°/N-1	
			Euros	%
RESULTAT D'EXPLOITATION	643 967,69	171 707,42	815 675,10	475,04
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	690.00	7 137.97	6 447.97	90.33
76110500 Revenus s/avance TNA		6 192.97	6 192.97	100.00
76171200 Revenus créances Agralys Bio	690.00	945.00	255.00	26.98
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	49 282.97	61 973.63	12 690.66	20.48
76310000 Revenus créances commerciales	20 564.94	21 438.64	873.70	4.08
76312000 Revenus créances plans	23 821.83	31 510.45	7 688.62	24.40
76800000 Autres produits financiers	4 896.20	9 024.54	4 128.34	45.75
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	118 072.89		118 072.89	
78662500 Rep. prov. du Saussoir	118 072.89		118 072.89	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	168 045,86	69 111,60	98 934,26	143,15
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		118 072.89	118 072.89	100.00
68662500 Dot. prov. prêt Du Saussoir		118 072.89	118 072.89	100.00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	290 590.12	59 588.30	231 001.82	387.66
66117000 Intérêts s/participations sal.	12 095.67	14 487.05	2 391.38	16.51
66150100 Intérêts C/C TNA	276 437.30	30 312.45	246 124.85	811.96
66160000 Intérêts bancaires	1 621.87	6 686.81	5 064.94	75.75
66162000 Intérêts des emprunts	88.21	4 067.17	3 978.96	97.83
66181000 Intérêts dettes commerciales	347.07	4 034.82	3 687.75	91.40
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	290 590,12	177 661,19	112 928,93	63,56
RESULTAT FINANCIER	122 544,26	108 549,59	13 994,67	12,69
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	766 511,94	63 157,83	829 669,77	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	17 362.01	181.81	17 180.20	NS
77140000 Rentrées sur créances amorties	17 343.06		17 343.06	
77180000 Produits except. de gestion	18.95	181.81	162.86	89.58
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	9 359.70	87 929.84	78 570.14	89.36
77520000 Cessions immob. corporelles	3 500.00	26 500.00	23 000.00	86.79
77560000 Cessions immob. financières		54 150.88	54 150.88	100.00
77700000 Reprise aide Novus	1 548.39	2 967.65	1 419.26	47.82
77710000 Reprise aide Antargaz	4 311.31	4 311.31		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	27 408.36	36 211.14	8 802.78	24.31
78725000 Rep. dot. amorts dérogatoires	27 408.36	36 211.14	8 802.78	24.31
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 130,07	124 322,79	70 192,72	56,46
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	120 194.06	630 268.19	510 074.13	80.93
67120000 Pénalités et amendes	170.10		170.10	
67150000 Subventions accordées	19 335.55	10 545.60	8 789.95	83.35
67180000 Charges exceptionnelles	100 688.41	619 722.59	519 034.18	83.75

	Exercice N		Ecart N / N-1	
	30/06/2012	30/06/2013	Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	34 315.38	54 150.88	19 835.50	36.63
67510000 Valeur immob. incorp. cedees	34 315.38		34 315.38	
67560000 Valeur immob. financ. cedees		54 150.88	54 150.88	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	31 275.63	44 641.16	13 365.53	29.94
68725000 Dot. amort. derogatoires	28 275.63	38 641.16	10 365.53	26.83
68750000 Dot. prov. risque commercial	3 000.00	6 000.00	3 000.00	50.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 785.07	729 060.23	543 275.16	74.52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 655.00	604 737.44	473 082.44	78.23
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	48 632.13	41 766.69	6 865.44	16.44
69100000 Participation des salaries	48 865.62	41 914.00	6 951.62	16.59
69190000 Participation sal. transfert	233.49	147.31	86.18	58.50
TOTAL DES PRODUITS	75 995 620.02	78 332 673.68	2 337 053.66	2.98
TOTAL DES CHARGES	76 942 419.09	78 916 019.98	1 973 600.89	2.50
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	946 799.07	583 346.30	363 452.77	62.30



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 19 571 590.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 74 875 862.27 Euros et dégagant un déficit de 946 799.07- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2013 au 30/06/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Crédit syndiqué :

Le 11 juillet 2013, les emprunts et facilités de crédits contractualisés par chacune des entités du Groupe Axéreal ont été refinancés par une convention de crédit Groupe signée par l'Union Axéreal auprès d'un pool bancaire.

Ce financement est porté par la coopérative Axéreal (anciennement Union de coopératives agricoles Axéreal), et le refinancement s'opère en cascade entre l'ensemble des sociétés du groupe dans le cadre de conventions de prêts intragroupes pour les besoins de financement moyen terme et de comptes courants pour les besoins court terme.

Production :

Dans le cadre d'une restructuration de la production, une partie de la fabrication de certaines sociétés du groupe a été confiée à la société AGRALYS THOREAU au courant de l'exercice. Dans la même perspective, la société AGRALYS THOREAU a procédé à la fermeture d'un de ses établissements à LIMOUR.

Créances :

Un client important de la société a connu une mise en liquidation judiciaire produisant ainsi une provision pour dépréciation importante.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe fiscal dont la société mère est la société ARIANE SA.

Chaque filiale intégrée comptabilise sa charge d'impôt et paie ses acomptes d'IS à la société mère après imputation des déficits reportables constatés antérieurement à son entrée dans le groupe d'intégration fiscale auquel il appartient.

Les déficits reportables, antérieurs à l'intégration, s'élèvent à : NEANT

Les déficits nés pendant la période d'intégration fiscale restent acquis à la société mère. Ils s'élèvent au titre de l'exercice à 1 045 680 euros et à un montant de 1 502 664 euros depuis l'intégration de la société dans le groupe fiscal.

En cas de sortie, la filiale sera indemnisée par la société tête de groupe fiscal de tous surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause, et ce conformément aux conventions d'intégration fiscale existantes.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un montant relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 83 714 euros.

Ce montant se compose de la manière suivante :

- une créance envers la société tête de groupe d'un montant de : 73 439 euros
Elle correspond au CICE de l'exercice 2013 et est calculée sur la base de 4 % des rémunérations brutes inférieures ou égales à 2,5 fois le Smic.
- un produit à recevoir d'un montant de : 48 139 euros

Il correspond au CICE de l'exercice 2014 et est calculé sur la base de 6 % des

rémunérations brutes inférieures ou égales à 2,5 fois le Smic.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 024 397	142 930
Terrains	250 430		
Constructions sur sol propre	2 680 756		
Constructions sur sol d'autrui	2 073 069		
Installations générales agencements aménagements des constructions	651 228		20 500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 396 618		930 719
Installations générales agencements aménagements divers	605 636		22 000
Matériel de transport	1 274 960		129 879
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	202 915		3 122
Immobilisations corporelles en cours	238 874		
TOTAL	21 374 486		1 106 220
Autres participations	30 000		
Autres titres immobilisés	8 968		
Prêts, autres immobilisations financières	429 708		4 792
TOTAL	468 676		4 792
TOTAL GENERAL	22 867 559		1 253 942

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	50 670	1 116 657	1 116 657
Terrains			250 430	250 430
Constructions sur sol propre			2 680 756	2 680 756
Constructions sur sol d'autrui			2 073 069	2 073 069
Installations générales agencements aménagements constr.			671 728	671 728
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		9 600	14 317 737	14 317 737
Installations générales agencements aménagements divers			627 636	627 636
Matériel de transport		35 063	1 369 777	1 369 777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	206 036	206 036
Immobilisations corporelles en cours	235 357		3 517	3 517
TOTAL	235 357	44 663	22 200 686	22 200 686
Autres participations			30 000	30 000
Autres titres immobilisés			8 968	8 968
Prêts, autres immobilisations financières		294 943	139 556	139 556
TOTAL		294 943	178 525	178 525
TOTAL GENERAL	235 357	390 276	23 495 868	23 495 868

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	257 464	35 385	16 355	276 494
Terrains	158 044	198		158 242
Constructions sur sol propre	2 234 541	53 556		2 288 097
Constructions sur sol d'autrui	236 097			236 097
Installations générales agencements aménagements constr.	2 381 445	13 266		2 394 711
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 296 212	209 653	9 600	12 496 265
Installations générales agencements aménagements divers	371 966	27 669		399 635
Matériel de transport	806 034	116 580	35 063	887 551
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	182 368	7 494	0	189 862
TOTAL	18 666 707	428 416	44 663	19 050 461
TOTAL GENERAL	18 924 171	463 801	61 017	19 326 955

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	35 385				
Terrains	198				
Constructions sur sol propre	53 556				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	13 266				
Instal.techniques matériel outillage indus.	209 653				
Instal.générales agenc.aménag.divers	27 669				
Matériel de transport	116 580				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 494				
TOTAL	428 416				
TOTAL GENERAL	463 801				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		134 939	39 699	95 240

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	385 179	28 276	27 409		386 046
TOTAL	385 179	28 276	27 409		386 046

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	446 767	93 067	130 342		409 493
TOTAL	446 767	93 067	130 342		409 493

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	300 918	3 000			303 918
Sur autres immobilisations financières	120 883		118 073		2 810
Sur comptes clients	1 534 541	1 853 040	520 032		2 867 549
TOTAL	1 956 342	1 856 040	638 105		3 174 277
TOTAL GENERAL	2 788 289	1 977 383	795 856		3 969 816
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 946 107	650 374		
financières			118 073		
exceptionnelles		31 276	27 408		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	120 706	61 573	59 133
Autres immobilisations financières	18 850	0	18 850
Clients douteux ou litigieux	3 028 099	3 028 099	
Autres créances clients	10 710 587	10 710 587	
Personnel et comptes rattachés	1 802	1 802	
Taxe sur la valeur ajoutée	266 545	266 545	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	48 473	48 473	
Divers état et autres collectivités publiques	58 923	58 923	
Groupe et associés	73 439	73 439	
Débiteurs divers	15 720	15 720	
Charges constatées d'avance	215 205	215 205	
TOTAL	14 558 349	14 480 366	77 983
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	294 943		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	128 052	44 028	84 024	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 999 999	6 999 999		
Personnel et comptes rattachés	542 849	542 849		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	460 752	460 752		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 889	6 889		
Autres impôts taxes et assimilés	206 959	206 959		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	466 456	466 456		
Groupe et associés	9 248 487	9 248 487		
Autres dettes	12 500	12 500		
TOTAL	18 072 943	17 988 919	84 024	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	428 571			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	343.0000	968			968

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 531-2/11)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	109 902		196 964	306 866	
Total	109 902		196 964	306 866	

Evaluation des fonds commerciaux

- Achat du fonds ÏTHOREAUÏ le 1er mai 1979 pour 7 591,96 euros
- Apport constitutif de Mr Lucien DORADOUX lors de la création de la société AGRALYS ALIMENTS le 29 juin 1973 pour 18 293,88 euros
- Valorisation du fonds des Ets BADINIER selon traité de fusion du 06 novembre 1998 pour 140 557,59 euros (Ex AGRALYS ALIMENTS)
- Valorisation suite apport consenti par la coopérative LIGEA pour 38 112,55 euros (Ex AGRALYS ALIMENTS)
- Achat du fonds ÏHEBERTÏ le 10 mai 2010 pour 102 310 euros

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Elles sont constituées essentiellement :

- De logiciels informatiques acquis auprès de fabricants spécialisés, évaluées au coût d'acquisition.
- D'indemnités de non rétablissement : en 2004, la coopérative du Dunois s'est engagée à ne pas exercer d'activité de fabrication et de commercialisation sur la zone d'influence de Limours pendant une durée de 10 ans, moyennant la perception d'une indemnité de non rétablissement de 60 000 euros, l'amortissement pratiqué s'étendant sur la même période.
L'indemnité de non rétablissement consentie à Ligéa pour 243 918 euros est totalement amortie à ce jour.

Evolution du poste : voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

Les immobilisations corporelles sont évaluées suivant les règles définies par la réglementation en vigueur.

Les composants identifiés font l'objet d'une comptabilisation distincte.

Les frais d'acquisition sont intégrés dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les frais de financement ne sont pas inclus dans ce coût d'entrée.

Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Production d'immobilisations : Néant

Evolution du poste : Voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- Structures non décomposables : linéaire pour une durée comptable de 5 à 15 ans et une durée fiscale équivalente à la durée d'usage.
- Structures décomposables : linéaire pour une durée comptable de 20 à 40 ans et une durée fiscale équivalente à la durée d'usage.
- Composants : linéaire pour une durée comptable de 7 à 15 ans et une durée fiscale équivalente à la durée comptable sauf si durée d'usage reconnue.

Il est fait recours à l'amortissement dérogatoire.

La pratique de l'amortissement dérogatoire n'a pas été appliquée sur les immobilisations acquises avant le 30 juin 2008 et issues de la société AGRALYS ALIMENTS.

Evolution du poste : voir tableau 'Amortissements' annexé.

La mise en application des règlements susvisés, opérée pour la première fois au 1er

juillet 2005, a été traitée de manière rétrospective.

Les durées d'amortissements par catégorie d'immobilisations sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagement des terrains	Linéaire	15 ans
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencés, aménagements construc	Linéaire	10 ans
Installations complexes et spé	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	2 à 30 ans
Instal. gles et aménags divers	Linéaire	4 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 12 ans
Matériel + mob. bur et inform.	Linéaire	2 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée dès que leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur du marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués.

Concernant les titres de participation, les frais d'acquisition (mutations, honoraires,) font partie intégrante du coût d'entrée, ils font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

En revanche, les frais de financement ne sont pas inclus dans le coût d'entrée.

Evolution du poste : voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Détail des titres : Néant.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evolution du poste : voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Classement par échéance : voir tableau 'Créances et dettes' annexé.

Créances rattachées à des participations : non recencées.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré majoré du coût de transport.

Les stocks animaux sont évalués au prix de revient.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix de revient augmentés des frais de fabrication et manutention.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	18 149	15 226	2 923	
Approvisionnements				
- Matières premières	1 734 617	1 955 418		220 801
- Autres approvisionnements	132 617	167 116		34 498
Total I	1 885 383	2 137 759	2 923	255 300
Production				
- Produits finis	522 095	488 552	33 543	
Total II	522 095	488 552	33 543	
Production en cours				
- Produits	903 595	697 398	206 197	
Total III	903 595	697 398	206 197	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			239 740	

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 531-2/3.2 et 531-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

A la date de clôture, aucune dépréciation n'a été constatée.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Classement par échéance : voir tableau 'Créances et dettes' annexé.

Produits à recevoir : voir tableau 'Détail des produits à recevoir' annexé.

Charges à payer : voir tableau 'Charges à payer' annexé.

Carry back : Néant

Créances et dettes représentées par des effets de commerce : non recencées.

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Clients - factures à établir	68 654
Fournisseurs - avoirs à recevoir	13 826
Etat - produits à recevoir	58 923
Total	141 403

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Intérêts courus s/ avance TNA	75 864
Fournisseurs - factures non parvenues	190 179
Clients - avoirs à établir	7 023
Personnel - provision pour congés payés	242 244
Personnel - participation salariés	51 029
Personnel - charges à payer	155 402
Organismes sociaux - charges sociales s/ congés payés	105 982
Organismes sociaux - charges à payer	65 541
Organismes sociaux - formation continue à payer	19 726
Organismes sociaux - effort construction à payer	16 816
Organismes sociaux - taxe d'apprentissage à payer	8 298
Etat - charges à payer	206 868
Total	1 144 972

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	215 205		
Total	215 205		

Charges à répartir sur plusieurs exercices

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	95 240	20.00
Total	95 240	

Les charges à répartir, d'un montant brut de 134 939 euros, sont constituées de la quote-part des frais bancaires au titre de l'exercice 2013/14, relatifs au refinancement bancaire du groupe. L'étalement de ces frais a débuté le 11 juillet 2013, date de la contractualisation du refinancement, et est calculé selon le mode linéaire de chacune des 2 tranches (3 ans et 5 ans).

La dotation de l'exercice s'élève à 39 699 euros.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	2 557 565		
Autres créances	73 439		
Emprunts et dettes financières diverses		9 248 487	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 600 091		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT
Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de produits finis	67 287 478
Ventes de marchandises	5 587 076
Produits des activités annexes	2 001 308
Total	74 875 862

Répartition par secteur géographique	Montant
France	69 144 632
Etranger	5 731 230
Total	74 875 862

Rémunération des dirigeants

(Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 531-3, 532-11, 532-12)

Néant

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	12	
Agents de maîtrise et techniciens	26	
Employés	3	
Ouvriers	35	
Total	76	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

	Charges financières	Produits financiers
Total	290 590	168 046
Dont entreprises liées	276 437	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	766 512-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	131 655-	
Résultat comptable (hors participation)	898 167-	

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-2/19, Art. 532-11 et Art. 532-11)

	Montant
Résultat de l'exercice	946 799-
Résultat avant impôt	946 799-
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	868
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	945 931-

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	245 004
Total (1)	245 004

Engagements reçus

Caution solidaire	133 078
Nantissement	45 045
Warrants clients	291 616
Hypothèques sur prêts clients	61 658
Cautions sur prêts clients	4 401
Cession de créance	15 395
Total	551 193

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Indemnité de départ en retraite :

Une indemnité de départ à la retraite est calculée selon les dispositions de la convention collective applicable dans l'entreprise pour l'ensemble du personnel. Cette indemnité est comptabilisée en provision pour risques et charges.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
62 ans	moins d'un an	
57 à 61 ans	1 à 5 ans	91 097
53 à 57 ans	6 à 10 ans	110 876
43 à 53 ans	11 à 20 ans	176 194
33 à 43 ans	21 à 30 ans	27 658
moins de 30 ans	plus de 30 ans	3 668
Engagement total		409 493

Hypothèses de calculs retenues

La méthode de calcul des engagements de retraite tient compte des éléments suivants :

- âge de départ fixé à 63 ans,
- tables de mortalité dissociées entre les hommes et les femmes,
- taux de revalorisation des salaires de l'exercice de 2 %
- taux d'actualisation des engagements (taux des obligations 10 ans et plus des sociétés cotées AA 10+) de 3 %,
- taux de turn-over retenu de 5,14 %,
- prise en compte du temps de présence effectif du salarié à la date d'arrêté des comptes,
- taux moyen de charges patronales de 45 %.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			409 493

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 531-2/20, Art. 532-11 et Art. 532-12)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	128 682
Autres :	
- Subvention à réintégrer au résultat	3 530
Total des accroissements	132 212
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	116 075
- participation des salariés	17 010
Autres :	
- Provisions et charges à payer non déductibles	5 605
Total des allègements	138 690
Déficits reportables	500 888

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Code du Commerce Art. R 123-197 5°; PCG Art. 531-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARIANE	SA	145118343	18 924 BOURGES Cédex

ARIANE est société mère de consolidation.

Le groupe ARIANE est, par ailleurs, intégré dans les comptes consolidés établis par l'union des coopératives agricoles AXEREAL dans le cadre de la convention de combinaison liant cette société avec les coopératives agricoles AGRALYS, EPIS CENTRE et EPIS SEM.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Rentrées sur créances amorties	17 343	771400
- Produits divers de gestion	19	771800
- QP de subventions virées au résultat	5 859	777000
- Produit de cession d'immobilisations cor	3 500	775200
- Reprise amortissement dérogatoire	27 408	787250
Total	54 129	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	170	671200
- Subventions accordées	19 336	671500
- Indemnités licenciement économique	97 169	671800
- Indemnité suite à sinistre	3 519	671800
- Valeur nette comptable d'éléments d'acti	34 315	675100
- Dotation amortissement dérogatoire	28 276	687250
- Provision pour risques et charges	3 000	687500
Total	185 785	

	Exercice N-1		Exercice N-2		Ecart N-1/N-2	
	30/06/2018	% CA	30/06/2017	% CA	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	75 115 602	100.00	77 878 042	100.00	2 762 440	3.55
+ Ventes de marchandises	5 587 076	100.00	10 674 561	100.00	5 087 484	47.66
- Coût d'achat des marchandises vendues	5 108 552	91.44	6 234 706	58.41	1 126 154	18.06
MARGE COMMERCIALE	478 524	8.56	4 439 854	41.59	3 961 330	89.22
+ Production vendue	69 288 786	99.66	66 894 887	99.54	2 393 899	3.58
+ Production stockée ou déstockage	239 740	0.34	308 595	0.46	68 855	22.31
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	69 528 526	100.00	67 203 482	100.00	2 325 044	3.46
- Matières premières, approvisionnements consommés	56 237 616	80.88	58 929 722	87.69	2 692 106	4.57
- Sous traitance directe	1 052 142	1.51	641 698	0.95	410 443	63.96
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	12 238 768	17.60	7 632 062	11.36	4 606 707	60.36
MARGE BRUTE GLOBALE	12 717 293	16.93	12 071 916	15.50	645 377	5.35
- Autres achats + charges externes	6 992 721	9.31	6 705 545	8.61	287 176	4.28
VALEUR AJOUTEE	5 724 572	7.62	5 366 371	6.89	358 201	6.67
+ Subventions d'exploitation	7 276	0.01	569		6 707	NS
- Impôts, taxes et versements assimilés	722 602	0.96	728 883	0.94	6 282	0.86
- Salaires du personnel	2 607 203	3.47	2 592 987	3.33	14 215	0.55
- Charges sociales du personnel	1 165 245	1.55	1 139 042	1.46	26 203	2.30
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 236 798	1.65	906 027	1.16	330 771	36.51
+ Autres produits de gestion courante	192		49		143	294.49
- Autres charges de gestion courante	81 724	0.11	29 816	0.04	51 908	174.10
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	650 374	0.87	260 579	0.33	389 795	149.59
- Dotations aux amortissements	503 500	0.67	426 803	0.55	76 697	17.97
- Dotations aux provisions	1 946 107	2.59	538 329	0.69	1 407 779	261.51
RESULTAT D'EXPLOITATION	643 968	0.86	171 707	0.22	815 675	475.04
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	168 046	0.22	69 112	0.09	98 934	143.15
- Charges financières	290 590	0.39	177 661	0.23	112 929	63.56
RESULTAT COURANT	766 512	1.02	63 158	0.08	829 670	NS
+ Produits exceptionnels	54 130	0.07	124 323	0.16	70 193	56.46
- Charges exceptionnelles	185 785	0.25	729 060	0.94	543 275	74.52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 655	0.18	604 737	0.78	473 082	78.23
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés	48 632	0.06	41 767	0.05	6 865	16.44
RESULTAT NET						

	Exercice N 30/06/2019 12		Exercice N-1 30/06/2018 12		Ecart N / N-1	
		% CA		% CA	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	75 115 602.30	100.00	77 878 042.42	100.00	2 762 440.12	3.55
VENTES DE MARCHANDISES	5 587 076.26	100.00	10 674 560.50	100.00	5 087 484.24	47.66
70710100 Ventes marchandises	2 422 750.28	43.36	6 341 279.57	59.41	3 918 529.29	61.79
70710200 Ventes marchandises vifs	3 164 325.98	56.64	4 333 280.93	40.59	1 168 954.95	26.98
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	5 108 551.91	91.44	6 234 706.34	58.41	1 126 154.43	18.06
60370000 Variat. stocks marchandises	2 923.02	0.05	1 729.64	0.02	1 193.38	69.00
60710100 Achats marchandises	1 890 557.99	33.84	1 916 499.03	17.95	25 941.04	1.35
60710200 Achats marchandises vif chair	3 231 132.03	57.83	4 318 807.05	40.46	1 087 675.02	25.18
60710500 Achats matériel élevage			11 830.30	0.11	11 830.30	100.00
60970000 R.r.r.obtenus s/achats mses	10 215.09	0.18	10 700.40	0.10	485.31	4.54
MARGE COMMERCIALE	478 524.35	8.56	4 439 854.16	41.59	3 961 329.81	89.22
PRODUCTION VENDUE	69 288 786.01	99.66	66 894 886.53	99.54	2 393 899.48	3.58
70100000 Ventes aliments	62 540 531.68	89.95	62 682 816.50	93.27	142 284.82	0.23
70100200 Ventes pdts finis vifs chairs	1 997 053.15	2.87	922 585.01	1.37	1 074 468.14	116.46
70100300 Ventes pdts finis oeufs	573 998.93	0.83			573 998.93	
70100400 Ventes pdts finis vifs porcs	109 917.70	0.16	89 007.59	0.13	20 910.11	23.49
70100500 Ventes pdts finis poules	2 065 976.93	2.97	2 418 912.17	3.60	352 935.24	14.59
70820000 Commissions Morize	13 399.00	0.02	6 316.00	0.01	7 083.00	112.14
70833500 Loc. Pingot Thoreau	5 540.04	0.01	5 540.04	0.01		
70833600 Loc. gérance Pingot Thoreau	51 000.00	0.07	51 000.00	0.08		
70833800 Location Agralys Distribution	9 600.00	0.01	9 600.00	0.01		
70840000 Mise à dispos. salariés	10 181.40	0.01	215 365.60	0.32	205 184.20	95.27
70840600 Mise à dispos. Axereal	32 970.54	0.05			32 970.54	
70841100 Mise à dispos. Axaliment	61 552.00	0.09			61 552.00	
70841300 Mise à dispos. Morize	74 598.98	0.11			74 598.98	
70860000 Avantages en nature	6 986.17	0.01	6 100.95	0.01	885.22	14.51
70880000 Autres produits annexes	16 274.17	0.02	12 131.85	0.02	4 142.32	34.14
70880100 Transports	17 614.34	0.03	16 924.72	0.03	689.62	4.07
70880200 Autres prdts annexes Axaliment	616 863.03	0.89	7 184.57	0.01	609 678.46	NS
70881800 Transport Axaliment	377 232.80	0.54	8 095.28	0.01	369 137.52	NS
70882100 Autres pdts annexes TNA	224 296.88	0.32	195 619.23	0.29	28 677.65	14.66
70882500 Transport TNA	216 085.04	0.31	190 404.54	0.28	25 680.50	13.49
70883200 Transport Morize	103 487.83	0.15	36 065.87	0.05	67 421.96	186.94
70883300 Autres pdts annexes Morize	163 625.40	0.24	21 216.61	0.03	142 408.79	671.21
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE	239 740.03	0.34	308 595.39	0.46	68 855.36	22.31
71331200 Produits en cours vifs chair	143 839.66	0.21	162 424.16	0.24	306 263.82	188.56
71331300 Produits en cours vifs ponte	350 036.59	0.50	78 955.34	0.12	271 081.25	343.33
71355000 Produits finis	33 543.10	0.05	67 215.89	0.10	33 672.79	50.10
PRODUCTION DE L'EXERCICE	69 528 526.04	100.00	67 203 481.92	100.00	2 325 044.12	3.46
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	56 237 616.09	80.88	58 929 721.97	87.69	2 692 105.88	4.57
60100000 Achats matières premières	53 087 400.81	76.35	56 460 356.62	84.01	3 372 955.81	5.97
60100200 Achats mp vifs chairs	252 926.12	0.36	167 397.55	0.25	85 528.57	51.09
60100300 Achats mp vif ponte	401 793.01	0.58	399 780.35	0.59	2 012.66	0.50
60100400 Achats mp vif porcs	108 877.70	0.16	87 927.59	0.13	20 950.11	23.83
60100500 Achats mp médicaments vifs	164 356.91	0.24	175 790.61	0.26	11 433.70	6.50
60100900 Achats mp tna	179 421.39	0.26			179 421.39	
60110100 Achats aliments			7 005.26	0.01	7 005.26	100.00
60110700 Achats Axaliment	3 294.61	0.00			3 294.61	

	Exercice N-		Exercice N-1		Ecart N/ N-1	
	30/06/2014.12	% CA	30/06/2013.12	% CA	Euros	%
60280000 Achats emballages	309 411.06	0.45	329 631.14	0.49	20 220.08	6.13
60310100 Var stocks mat. premières	220 801.33	0.32	142 185.51	0.21	362 986.84	255.29
60318000 Var stocks emballage	34 498.40	0.05	3 451.46	0.01	31 046.94	899.53
60810000 Transport s/ achats	1 487 369.68	2.14	1 447 079.79	2.15	40 289.89	2.78
60829000 Frais accessoires s/achats	1 350.00	0.00			1 350.00	
60910000 R.r.r.obtenus s/achats mp	13 884.93	0.02	6 512.89	0.01	7 372.04	113.19
SOUS TRAITANCE DIRECTE	1 052 141.59	1.51	641 698.44	0.95	410 443.15	63.96
60410000 Achats études prest services	33 690.70	0.05	27 270.17	0.04	6 420.53	23.54
60420000 Rémunérations lots vifs	923 346.35	1.33	544 830.76	0.81	378 515.59	69.47
60435000 Prestations Axaliment	598.42	0.00	621.72	0.00	23.30	3.75
60435100 Prestations Tna	26 975.82	0.04	518.76	0.00	26 457.06	NS
60435500 Prestations feed alliance	43 253.00	0.06	43 140.00	0.06	113.00	0.26
60437000 Redevances professionnelles	24 277.30	0.03	25 317.03	0.04	1 039.73	4.11
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	12 238 768.36	17.60	7 632 061.51	11.36	4 606 706.85	60.36
MARGE BRUTE GLOBALE	12 717 292.71	16.93	12 071 915.67	15.50	645 377.04	5.35
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	6 992 720.64	9.31	6 705 544.63	8.61	287 176.01	4.28
60611000 Eau	32 199.95	0.04	36 947.76	0.05	4 747.81	12.85
60612000 Electricité	640 962.69	0.85	655 415.82	0.84	14 453.13	2.21
60613000 Huile et lubrifiant	12 931.27	0.02	12 638.59	0.02	292.68	2.32
60614000 Gaz	355 771.42	0.47	373 698.63	0.48	17 927.21	4.80
60615000 Fuel	718.00	0.00	746.54	0.00	28.54	3.82
60616000 Gasoil	194 003.16	0.26	236 970.35	0.30	42 967.19	18.13
60619000 Produits laboratoires	2 845.76	0.00	4 321.17	0.01	1 475.41	34.14
60631000 Petit outillage	6 761.73	0.01	1 799.97	0.00	4 961.76	275.66
60632000 Produits entretien	5 928.55	0.01	6 138.68	0.01	210.13	3.42
60633000 Petit matériel bureau	136.00	0.00	4 632.18	0.01	4 496.18	97.06
60634000 Vêtements de travail	6 515.27	0.01	6 114.45	0.01	400.82	6.56
60641000 Fournitures administratives	10 928.91	0.01	13 217.58	0.02	2 288.67	17.32
60683000 Fournitures diverses	1 308.81	0.00	92.23	0.00	1 216.58	NS
61120000 Frais d'analyses	82 931.91	0.11	74 567.06	0.10	8 364.85	11.22
61328000 Locations immobilières	35 000.00	0.05	35 180.00	0.05	180.00	0.51
61351000 Locations mat. bureau et info.	7 828.03	0.01	9 590.68	0.01	1 762.65	18.38
61351200 Locations mat. informatiques	7 081.20	0.01	6 380.70	0.01	700.50	10.98
61355000 Locations matériel roulant	572 913.52	0.76	654 024.54	0.84	81 111.02	12.40
61358000 Locations matériels divers	16 059.10	0.02	17 868.14	0.02	1 809.04	10.12
61523000 Entretien constructions	62 758.48	0.08	64 094.52	0.08	1 336.04	2.08
61551000 Entretien matériel	358 803.77	0.48	318 706.46	0.41	40 097.31	12.58
61552000 Entretien matériel de bureau	511.10	0.00	760.50	0.00	249.40	32.79
61553000 Entretien matériel transport	121 968.83	0.16	106 300.54	0.14	15 668.29	14.74
61560000 Maintenance générale	44 887.44	0.06	47 608.66	0.06	2 721.22	5.72
61561000 Maintenance mat et outillage	783.08	0.00	1 067.75	0.00	284.67	26.66
61562000 Maintenance mat bureau et info	8 139.86	0.01	7 757.83	0.01	382.03	4.92
61611000 Assurances multirisques	57 190.12	0.08	58 111.12	0.07	921.00	1.58
61611100 Assurances risques clients	6 116.08	0.01	11 490.68	0.01	5 374.60	46.77
61620000 Assur. marchandises transporté	7 331.00	0.01	6 280.07	0.01	1 050.93	16.73
61630000 Assurances matériel transport	23 680.81	0.03	19 482.58	0.03	4 198.23	21.55
61650000 Assurances responsab. civile	5 663.00	0.01	25 520.00	0.03	31 183.00	122.19
61700000 Etudes et recherches			13 200.00	0.02	13 200.00	100.00
61810000 Documentation générale	674.44	0.00	1 109.64	0.00	435.20	39.22
61850000 Frais de séminaires	2 680.56	0.00	353.53	0.00	2 327.03	658.23
62110000 Personnel interimaire	229 590.87	0.31	98 976.79	0.13	130 614.08	131.96

	Exercice N 30/06/2014 12	% CA	Exercice N-1 30/06/2013 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros %	
62140000 Personnel extérieur détaché	70 872.00	0.09			70 872.00	
62210000 Commissions sur achats	14 368.08	0.02	22 853.60	0.03	8 485.52	37.13
62220000 Commissions sur ventes	13 271.24	0.02	216 263.01	0.28	202 991.77	93.86
62260100 Honoraires administratifs	86 141.06	0.11	78 916.14	0.10	7 224.92	9.16
62260200 Honoraires techniques	264 552.46	0.35	135 188.42	0.17	129 364.04	95.69
62260300 Honoraires contentieux	11 116.00	0.01	11 998.14	0.02	882.14	7.35
62270000 Frais d'actes et contentieux	2 412.02	0.00	3 666.75	0.00	1 254.73	34.22
62311000 Publicité annonces insertions	21 904.30	0.03	10 773.46	0.01	11 130.84	103.32
62330000 Foires et expositions	19 027.04	0.03	9 137.79	0.01	9 889.25	108.22
62340000 Cadeaux à la clientèle	2 906.31	0.00	2 946.90	0.00	40.59	1.38
62380000 Pourboires et dons	1 909.02	0.00	1 159.12	0.00	749.90	64.70
62420000 Transports sur ventes	2 559 567.12	3.41	2 271 034.58	2.92	288 532.54	12.70
62420400 Transports en liv. directe	69 707.20	0.09	66 810.03	0.09	2 897.17	4.34
62420600 Transports s/ ventes Axaliment	1 195.60	0.00			1 195.60	
62480000 Transports divers	869.98	0.00	433.58	0.00	436.40	100.65
62513000 Déplacements du personnel	76 250.04	0.10	67 802.68	0.09	8 447.36	12.46
62514000 Péages autoroutes	33 483.82	0.04	32 668.77	0.04	815.05	2.49
62570000 Réceptions	14 869.73	0.02	12 124.96	0.02	2 744.77	22.64
62610000 Affranchissement	33 399.34	0.04	30 015.05	0.04	3 384.29	11.28
62620000 Téléphone	18 513.70	0.02	20 893.15	0.03	2 379.45	11.39
62750000 Frais sur effets	7 034.69	0.01	5 141.32	0.01	1 893.37	36.83
62751000 Services bancaires	13 261.02	0.02	26 996.84	0.03	13 735.82	50.88
62780000 Autres services bancaires			266.40	0.00	266.40	100.00
62800000 Autres services extérieurs	37 260.83	0.05	39 490.74	0.05	2 229.91	5.65
62810000 Traitement des déchets	15 394.99	0.02	27 874.98	0.04	12 479.99	44.77
62830000 Cotisations professionnelles	30 049.33	0.04	37 824.48	0.05	7 775.15	20.56
62851000 Honoraires TNA	539 760.00	0.72	505 800.00	0.65	33 960.00	6.71
62852000 Honoraires Axereal	121 345.00	0.16	136 298.00	0.18	14 953.00	10.97
VALEUR AJOUTEE	5 724 572.07	7.62	5 366 371.04	6.89	358 201.03	6.67
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 275.60	0.01	568.97		6 706.63	NS
74500000 Autres subventions	7 275.60	0.01	568.97	0.00	6 706.63	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	722 601.88	0.96	728 883.49	0.94	6 281.61	0.86
63330000 Formation continue	41 652.95	0.06	40 566.42	0.05	1 086.53	2.68
63340000 Effort de construction	11 574.72	0.02	11 287.52	0.01	287.20	2.54
63350000 Taxe d'apprentissage	16 987.42	0.02	16 556.42	0.02	431.00	2.60
63360000 Formation continue stage	6 390.72	0.01	6 537.48	0.01	146.76	2.24
63383000 Taxe handicapés	10 275.60	0.01	6 042.40	0.01	4 233.20	70.06
63387000 Var. prov. charges fiscales	298.34	0.00	622.68	0.00	921.02	147.91
63511000 Cotisations Cfe / Cvae	309 479.00	0.41	309 481.00	0.40	2.00	0.00
63512000 Taxes foncières	180 807.14	0.24	177 466.45	0.23	3 340.69	1.88
63514000 Taxes véhicules sociétés	2 064.00	0.00	2 479.00	0.00	415.00	16.74
63515000 Impôt forfaitaire annuel	10 250.00	0.01	20 500.00	0.03	10 250.00	50.00
63531000 Taxe à l'essieu	3 720.00	0.00	2 648.00	0.00	1 072.00	40.48
63540000 Droits d'enregistrement	2 560.00	0.00	120.50	0.00	2 439.50	NS
63710000 Contribut. sociale solidarité	117 335.00	0.16	122 495.00	0.16	5 160.00	4.21
63780000 Taxes diverses	9 803.67	0.01	12 080.62	0.02	2 276.95	18.85
SALAIRES DU PERSONNEL	2 607 202.75	3.47	2 592 987.38	3.33	14 215.37	0.55
64100000 Rémunérations du personnel	2 548 056.33	3.39	2 508 232.26	3.22	39 824.07	1.59
64111000 Var. prov. primes objectifs	742.61	0.00	4 976.17	0.01	4 233.56	85.08
64112000 Remboursements Isica	7 803.65	0.01	20 119.50	0.03	12 315.85	61.21
64120000 Var. prov. congés payés	6 112.95	0.01	11 908.79	0.02	18 021.74	151.33

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 12	CA	30/06/2013 12	CA	Euros	%
64130000 Var. prov. primes vacances	276.16	0.00	179.30	0.00	455.46	254.02
64140000 Var. prov. 13 ème mois	3 999.49	0.01	3 876.49	0.00	7 875.98	203.17
64140200 Indemnités départ retraite	24 138.48	0.03			24 138.48	
64140300 Indemnités licenciement	2 965.31	0.00	19 008.91	0.02	16 043.60	84.40
64140400 Indemnités diverses			33 685.96	0.04	33 685.96	100.00
64140500 Congés de reclassement	2 624.27	0.00			2 624.27	
64140600 Primes transport	303.42	0.00	902.84	0.00	599.42	66.39
64141000 Intéressement	19 744.00	0.03			19 744.00	
64170000 Primes paniers	28 305.80	0.04	28 329.30	0.04	23.50	0.08
64180000 Var. prov. Rtt - Cet - H. sup.			11 959.20	0.02	11 959.20	100.00
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	1 165 245.34	1.55	1 139 042.21	1.46	26 203.13	2.30
64510000 Cotisations Sécurité sociale	827 288.73	1.10	774 393.81	0.99	52 894.92	6.83
64510020 Allègement Fillon	3 613.86	0.00	34 655.06	0.04	31 041.20	89.57
64530000 Cotisations Isica	193 274.46	0.26	181 834.57	0.23	11 439.89	6.29
64536000 Cotisations Ugrc / Ag2r	44 374.87	0.06	43 385.52	0.06	989.35	2.28
64540000 Cotisations Pôle Emploi	58 033.16	0.08	107 855.07	0.14	49 821.91	46.19
64581100 Cotisations Vauban Gan	11 362.58	0.02	10 614.24	0.01	748.34	7.05
64581300 Cotisations Sphéria	22 092.74	0.03	18 354.25	0.02	3 738.49	20.37
64581400 Var. ch s/ congés payés	2 506.41	0.00	4 892.99	0.01	7 399.40	151.22
64581500 Var. ch s/ primes vac.	100.59	0.00	153.18	0.00	52.59	34.33
64581600 Var. ch s/ 13ème mois	1 658.32	0.00	1 589.34	0.00	3 247.66	204.34
64581700 Cotisations Agéas	18 340.78	0.02	19 050.18	0.02	709.40	3.72
64581800 Var. ch/Rtt - Cet - H. sup.			4 903.19	0.01	4 903.19	100.00
64581900 Var. ch/primes objectif	340.59	0.00	1 966.75	0.00	1 626.16	82.68
64720000 Comité d'entreprise	23 070.61	0.03	22 575.26	0.03	495.35	2.19
64740000 Chèques déjeuners	16 736.50	0.02	16 891.95	0.02	155.45	0.92
64750000 Médecine du travail	6 677.81	0.01	7 341.10	0.01	663.29	9.04
64800000 Autres charges de personnel	35 927.18	0.05			35 927.18	
64900000 Salaires CICE	83 714.31	0.11	37 864.27	0.05	45 850.04	121.09
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 236 797.70	1.65	906 026.93	1.16	330 770.77	36.51
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	191.92		48.65		143.27	294.49
75880000 Produits de gestion courante	191.92	0.00	48.65	0.00	143.27	294.49
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	81 723.97	0.11	29 815.75	0.04	51 908.22	174.10
65110000 Redevances diverses	18 496.39	0.02	19 597.58	0.03	1 101.19	5.62
65420000 Pertes/créances irrécouvrables	63 138.75	0.08	9 888.50	0.01	53 250.25	538.51
65810000 Ajustements divers	88.83	0.00	329.67	0.00	240.84	73.05
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	650 374.27	0.87	260 579.25	0.33	389 795.02	149.59
78151000 Rep. provision retraite	130 342.55	0.17	8 511.84	0.01	121 830.71	NS
78174000 Rep. prov. dépréc. créances	520 031.72	0.69	252 067.41	0.32	267 964.31	106.31
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	503 500.15	0.67	426 802.88	0.55	76 697.27	17.97
68111000 Dot. amort. s/immobil. incorp.	35 583.10	0.05	24 165.10	0.03	11 418.00	47.25
68112000 Dot. amort. s/immobil. corp.	428 218.00	0.57	402 637.78	0.52	25 580.22	6.35
68120000 Dot. amort. ch. exploit. a rep	39 699.05	0.05			39 699.05	

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019-12	% CA	30/06/2018-12	% CA	Euros	%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 946 107.45	2.59	538 328.78	0.69	1 407 778.67	261.51
68151000 Dot. provision retraite	93 067.96	0.12	128 389.92	0.16	35 321.96	27.51
68174000 Dot. prov. dépr. créances clts	1 853 039.49	2.47	409 938.86	0.53	1 443 100.63	352.03
RESULTAT D'EXPLOITATION	643 967.68	0.86	171 707.42	0.22	815 675.10	475.04
PRODUITS FINANCIERS	168 045.86	0.22	69 111.60	0.09	98 934.26	143.15
76110500 Revenus s/avance TNA			6 192.97	0.01	6 192.97	100.00
76171200 Revenus créances Agralys Bio	690.00	0.00	945.00	0.00	255.00	26.98
76310000 Revenus créances commerciales	20 564.94	0.03	21 438.64	0.03	873.70	4.08
76312000 Revenus créances IplansI	23 821.83	0.03	31 510.45	0.04	7 688.62	24.40
76800000 Autres produits financiers	4 896.20	0.01	9 024.54	0.01	4 128.34	45.75
78662500 Rep. prov. du Saussoir	118 072.89	0.16			118 072.89	
CHARGES FINANCIERES	290 590.12	0.39	177 661.19	0.23	112 928.93	63.56
66117000 Intérêts s/participations sal.	12 095.67	0.02	14 487.05	0.02	2 391.38	16.51
66150100 Intérêts C/C TNA	276 437.30	0.37	30 312.45	0.04	246 124.85	811.96
66160000 Intérêts bancaires	1 621.87	0.00	6 686.81	0.01	5 064.94	75.75
66162000 Intérêts des emprunts	88.21	0.00	4 067.17	0.01	3 978.96	97.83
66181000 Intérêts dettes commerciales	347.07	0.00	4 034.82	0.01	3 687.75	91.40
68662500 Dot. prov. prêt Du Saussoir			118 072.89	0.15	118 072.89	100.00
RESULTAT COURANT	766 511.94	1.02	63 157.83	0.08	829 669.77	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 130.07	0.07	124 322.79	0.16	70 192.72	56.46
77140000 Rentrées sur créances amorties	17 343.06	0.02			17 343.06	
77180000 Produits except. de gestion	18.95	0.00	181.81	0.00	162.86	89.58
77520000 Cessions immob. corporelles	3 500.00	0.00	26 500.00	0.03	23 000.00	86.79
77560000 Cessions immob. financières			54 150.88	0.07	54 150.88	100.00
77700000 Reprise aide Novus	1 548.39	0.00	2 967.65	0.00	1 419.26	47.82
77710000 Reprise aide Antargaz	4 311.31	0.01	4 311.31	0.01		
78725000 Rep. dot. amorts dérogatoires	27 408.36	0.04	36 211.14	0.05	8 802.78	24.31
CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 785.07	0.25	729 060.23	0.94	543 275.16	74.52
67120000 Pénalités et amendes	170.10	0.00			170.10	
67150000 Subventions accordées	19 335.55	0.03	10 545.60	0.01	8 789.95	83.35
67180000 Charges exceptionnelles	100 688.41	0.13	619 722.59	0.80	519 034.18	83.75
67510000 Valeur immob. incorp. cédées	34 315.38	0.05			34 315.38	
67560000 Valeur immob. financ. cédées			54 150.88	0.07	54 150.88	100.00
68725000 Dot. amort. dérogatoires	28 275.63	0.04	38 641.16	0.05	10 365.53	26.83
68750000 Dot. prov. risque commercial	3 000.00	0.00	6 000.00	0.01	3 000.00	50.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 655.00	0.18	604 737.44	0.78	473 082.44	78.23
PARTICIPATION DES SALARIES	48 632.13	0.06	41 766.69	0.05	6 865.44	16.44
69100000 Participation des salariés	48 865.62	0.07	41 914.00	0.05	6 951.62	16.59
69190000 Participation sal. transfert	233.49	0.00	147.31	0.00	86.18	58.50
RESULTAT NET	946 799.07	1.26	583 346.30	0.75	363 452.77	62.30

◆ Segeco **TABLEAU DE FINANCEMENT - CALCUL DE LA VARIATION
DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 30/06/2013	Exercice N-1 30/06/2012
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	946 799	583 346
Dotations aux amortissements et provisions	627 844	717 907
Reprises sur amortissements et provisions	275 824	44 723
Plus ou moins-values sur cession d'actif	30 815	26 500
Subventions d'investissements virées au résultat	5 860	7 279
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	569 823	56 059
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	569 823	56 059
Cessions d'immobilisations	533 800	369 661
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés	2 181 914	10 332 422
Augmentation des dettes financières		15 683
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	2 145 890	10 773 825
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	1 249 485	868 469
Charges à répartir sur plusieurs exercices	134 939	
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		1 370 320
Remboursements des comptes courants d'associés		93 480
Remboursements des dettes financières	442 957	6 481 013
TOTAL DES EMPLOIS	1 827 381	8 813 282

	Variations N (N-1) 30/06/2014 / 12	Variations (N-1) - (N-2) 30/06/2013 / 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	12 637	449 059
Clients et comptes rattachés	833 730	1 526 771
Autres créances	142 430	176 401
Comptes de régularisation	77 404	17 294
VARIATION	756 067	2 169 525
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 248 670	897 137
Autres dettes	52 897	144 089
Comptes de régularisation		
VARIATION	1 301 567	753 048
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	545 501	2 922 574
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	282 433	380 455
Concours bancaires courants	581 576	581 576
VARIATION	864 010	962 031

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2018	12 NbJ GA	30/06/2017	12 NbJ GA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT						
Capital et réserves	1 645 175	7.88	2 228 522	10.30	583 346	26.18
Résultat de l'exercice	946 799	4.54	583 346	2.70	363 453	62.30
Provisions réglementées et subventions	390 778	1.87	395 770	1.83	4 992	1.26
CAPITAUX PROPRES	1 089 154	5.22	2 040 946	9.43	951 792	46.63
Provisions pour risques et charges	409 493	1.96	446 767	2.07	37 275	8.34
Emprunts et dettes assimilées	128 052	0.61	618 304	2.86	490 252	79.29
Groupes et associés	9 248 487	44.32	7 124 113	32.93	2 124 375	29.82
CAPITAUX PERMANENTS	10 875 186	52.12	10 230 129	47.29	645 057	6.31
Actif net immobilisé	3 862 185	18.51	3 521 586	16.28	340 599	9.67
Charges à répartir sur plusieurs exercices	95 240	0.46			95 240	
FONDS DE ROULEMENT	6 917 762	33.15	6 708 543	31.01	209 218	3.12
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT						
Stocks et en cours	3 311 073	15.87	3 323 710	15.36	12 637	0.38
Créances clients et comptes rattachés	10 871 137	52.10	10 037 408	46.40	833 730	8.31
Autres créances	464 901	2.23	716 622	3.31	251 721	35.13
Comptes de régularisation	215 205	1.03	137 801	0.64	77 404	56.17
ACTIF CIRCULANT	14 862 317	71.23	14 215 541	65.71	646 776	4.55
Fournisseurs et comptes rattachés	7 466 455	35.78	6 217 785	28.74	1 248 670	20.08
Autres dettes	1 229 948	5.89	1 177 051	5.44	52 897	4.49
Comptes de régularisation						
DETTES D'EXPLOITATION	8 696 404	41.68	7 394 836	34.18	1 301 567	17.60
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	6 165 913	29.55	6 820 704	31.53	654 791	9.60
Disponibilités	751 848	3.60	469 415	2.17	282 433	60.17
Concours bancaires courants			581 576	2.69	581 576	100.00
TRESORERIE NETTE						

ANNEXE 4

Comptes annuels de la société
AXALIMENT
au 30 juin 2014

SAS AXALIMENT

Nutrition animale

180 Rue du Moulin Routhion

45270 LADON

BILAN AU : 30/06/2014

N° SIRET : 79289190500020

Code NAF :



2014 RÉVÉLER

« Pour ce qui est de l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir
mais de le rendre possible »

HR



ACTIF	Exercice N 2013/2014			Exercice N-1		
	Brut	Amortissement et dépréciation (A déduire)	Net	Net	Exercice N-2	
					Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	1 422 998		1 422 998		1 422 998	
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL II	1 422 998		1 422 998		1 422 998	
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	2 226 728	26 711	2 200 017		2 200 017	
Autres créances	189 301		189 301		189 301	
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	424 821		424 821		424 821	
Charges constatées d'avance (3)	2 438		2 438		2 438	
TOTAL III	2 843 288	26 711	2 816 577		2 816 577	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)						

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2014 - 13	30/06/2013 - 12	Euros	%
CAPITAUX FONDS PROVISIONS DETTES	Capital (Dont versé : 1 000 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000 000		1 000 000	
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	481 026		481 026	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	TOTAL I	518 974		518 974	
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	TOTAL II				
	Provisions pour risques Provisions pour charges	58 966		58 966	
	TOTAL III	58 966		58 966	
	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	1 559 736		1 559 736	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 598 554 496 262		1 598 554 496 262		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	7 084		7 084		
Produits constatés d'avance (1)					
TOTAL IV	3 661 635		3 661 635		
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)					

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 661 635

ACTIF	Exercice N°		Exercice N°	
	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2013
			Ecart N°/N°	
			Euros	%
FONDS COMMERCIAL	1 422 998		1 422 998	
20700000 Fonds commercial	1 422 998		1 422 998	
TOTAL II	1 422 998		1 422 998	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 200 017		2 200 017	
41100000 Clients	2 197 436		2 197 436	
41600000 Clients douteux	28 635		28 635	
41810000 Clients factures à établir	657		657	
49100000 Dépréciations comptes clients	26 711		26 711	
AUTRES CREANCES	189 301		189 301	
40980000 Fournisseurs avoirs à recevoir	1 251		1 251	
42190000 Personnel indemnités journ.	189		189	
42500000 Personnel - avances et acptes	673		673	
43711000 Caisse Isica	446		446	
44490000 Etat - Créance CICE	10 982		10 982	
44566000 Tva déductible	35 673		35 673	
44567000 Crédit de tva à reporter	68 066		68 066	
44583000 Remboursement tva demandé	40 000		40 000	
44586000 Tva s/factures non parvenues	5 278		5 278	
44586100 Tva s/avoirs à établir	644		644	
44720000 Acompte Cvae	9 420		9 420	
44870000 Etat - produits à recevoir	11 407		11 407	
46714100 Débiteurs AGEFOS	2 772		2 772	
46740000 Débiteurs divers	2 500		2 500	
DISPONIBILITES	424 821		424 821	
51211000 Société Générale	422 265		422 265	
53100900 Caisse	2 555		2 555	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 438		2 438	
48600000 Charges constatées d'avance	2 438		2 438	
TOTAL III	2 816 577		2 816 577	
TOTAL GENERAL	4 239 575		4 239 575	

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2014	%	Euro	%
CAPITAL	1 000 000		1 000 000	
10100000 Capital	1 000 000		1 000 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	481 026		481 026	
TOTAL I	518 974		518 974	
PROVISIONS POUR CHARGES	58 966		58 966	
15300000 Provision retraite	58 966		58 966	
TOTAL III	58 966		58 966	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 559 736		1 559 736	
45101300 Compte courant TNA	1 530 000		1 530 000	
45180200 Int courus/avance TNA	29 736		29 736	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 598 554		1 598 554	
40100000 Fournisseurs	1 564 524		1 564 524	
40810000 Fourn. factures non parvenues	34 030		34 030	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	496 262		496 262	
42100000 Personnel rémunérations dues	74 780		74 780	
42700000 Personnel - oppositions	260		260	
42820000 Provis. pr congés à payer	69 937		69 937	
42860000 Personnel charges à payer	139 308		139 308	
43100000 Sécurité sociale	28 200		28 200	
43731000 Caisse Ugrc Ag2r	4 675		4 675	
43739000 Caisse Axa	1 690		1 690	
43739100 Caisse Apgis	9 141		9 141	
43739200 Groupe Mornay	17 807		17 807	
43739300 Caisse Ace	248		248	
43820000 Ch. soc. prov. congés à payer	37 641		37 641	
43860000 Org. sociaux - charges à payer	25 680		25 680	
43863300 Formation continue à payer	5 108		5 108	
43863400 Effort construction à payer	3 353		3 353	
43863500 Taxe apprentissage à payer	2 917		2 917	
44220000 Taxes sur céréales	205		205	
44587000 Tva s/factures à établir	60		60	
44587100 Tva s/avoirs à recevoir	208		208	
44860000 Etat - charges à payer	75 043		75 043	
AUTRES DETTES	7 084		7 084	
41980000 Clients avoirs à établir	7 084		7 084	
TOTAL IV	3 661 636		3 661 636	
TOTAL GENERAL	4 239 575		4 239 575	

	Exercice N (30/06/2014) (1)			Exercice N-1 (2)	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	1 199 956		1 199 956		1 199 956	
Production vendue de Biens	15 597 754		15 597 754		15 597 754	
Production vendue de Services	328 947		328 947		328 947	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	17 126 657		17 126 657		17 126 657	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			57		57	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			17 126 714		17 126 714	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises			637 963		637 963	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 800 285		11 800 285	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 297 010		3 297 010	
Impôts, taxes et versements assimilés			253 751		253 751	
Salaires et traitements			879 015		879 015	
Charges sociales			370 286		370 286	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			26 711		26 711	
Dotations aux provisions			58 966		58 966	
Autres charges			1 606		1 606	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			17 325 593		17 325 593	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			198 879		198 879	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Exercice N° 30/06/2013 - 13	Exercice N° 30/06/2012 - 12	Ecart N° N°	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	1 218		1 218	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 493		9 493	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	10 711		10 711	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	54 174		54 174	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	54 174		54 174	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	43 464		43 464	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ((I-II-III-IV+V-VI))	242 343		242 343	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 830		24 830	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	24 830		24 830	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	263 513		263 513	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	263 513		263 513	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	238 683		238 683	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 1 218

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 54 174



	Exercice N 30/06/2014	Exercice N-1 30/06/2013	Exercice N 30/06/2014	Exercice N-1 30/06/2013
VENTES DE MARCHANDISES	1 199 956		1 199 956	
70710100 Ventes marchandises	1 199 956		1 199 956	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	15 597 754		15 597 754	
70100000 Ventes aliments	15 597 754		15 597 754	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	328 947		328 947	
70860000 Avantages en nature	7 688		7 688	
70880000 Autres produits annexes	318 559		318 559	
70881900 Autres pdts annexes Agralys Th	1 220		1 220	
70882000 Transport Agralys Thoreau	1 196		1 196	
70883200 Transport Morize	223		223	
70883300 Autres pdts annexes Morize	61		61	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	17 126 657		17 126 657	
AUTRES PRODUITS	57		57	
75880000 Produits de gestion courante	57		57	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 126 714		17 126 714	
ACHATS DE MARCHANDISES	637 963		637 963	
60710100 Achats marchandises	632 498		632 498	
60710500 Achats matériel élevage	5 465		5 465	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	11 800 285		11 800 285	
60100100 Achats matières premières	7 595 174		7 595 174	
60100800 Achats mat. premières Agralys	3 693 097		3 693 097	
60100900 Achats mat. premières Tna	39 511		39 511	
60280000 Achats emballages	191 448		191 448	
60810000 Transport sur achats	281 055		281 055	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 297 010		3 297 010	
60410000 Achats études prest services	9 465		9 465	
60432200 Prestations Agralys Thoreau	406 816		406 816	
60435100 Prestations Tna	2 018		2 018	
60437000 Redevances professionnelles	42		42	
60611000 Eau	345		345	
60612000 Electricité	172 217		172 217	
60614000 Gaz	2 988		2 988	
60615000 Fuel	60 002		60 002	
60616000 Gasoil	167 294		167 294	
60631000 Petit outillage	4 147		4 147	
60632000 Produits entretien	334		334	
60634000 Vêtements de travail	2 388		2 388	
60641000 Fournitures administratives	6 782		6 782	
61120000 Frais d'analyses	6 944		6 944	
61328000 Locations immobilières	240 000		240 000	
61351000 Locations mat. bureau et info.	1 411		1 411	
61351200 Locations mat. informatiques	14 231		14 231	
61355000 Locations matériels roulants	307 964		307 964	
61358000 Locations matériels divers	5 522		5 522	
61520000 Entretien construction	28 630		28 630	
61551000 Entretien matériel	77 058		77 058	
61553000 Entretien matériel transport	87 575		87 575	

	Exercice N 30/06/2014 - 14	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
			Euros	%
61560000 Maintenance générale	16 992		16 992	
61562000 Maintenance mat bureau et info	24 082		24 082	
61611000 Assurances multirisques	16 988		16 988	
61620000 Assur. marchandises transporté	1 037		1 037	
61630000 Assurances matériel transport	10 666		10 666	
61650000 Assurances responsab. civile	3 434		3 434	
62110000 Personnel intérimaire	69 908		69 908	
62140000 Personnel extérieur détaché	98 352		98 352	
62220000 Commissions sur ventes	384		384	
62260100 Honoraires administratifs	39 773		39 773	
62260200 Honoraires techniques	14 273		14 273	
62270000 Frais d'actes et contentieux	509		509	
62310000 Annonces et insertions	612		612	
62311000 Publicité annonces insertions	63 046		63 046	
62330000 Foires et expositions	20 319		20 319	
62340000 Cadeaux à la clientèle	4 449		4 449	
62380000 Pourboires et dons	770		770	
62420000 Transports sur ventes	502 660		502 660	
62420300 Transport vtes Agralys Thoreau	385 328		385 328	
62513000 Déplacements du personnel	29 504		29 504	
62514000 Péages autoroutes	23 135		23 135	
62570000 Réceptions	8 397		8 397	
62610000 Affranchissement	6 465		6 465	
62620000 Téléphone	7 574		7 574	
62750000 Services bancaires	27		27	
62751000 Services bancaires	200		200	
62800000 Autres services extérieurs	166 544		166 544	
62810000 Traitement des déchets	7 795		7 795	
62830000 Cotisations professionnelles	7 264		7 264	
62851000 Honoraires TNA	130 621		130 621	
62852000 Honoraires Axereal	31 728		31 728	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	253 751		253 751	
63330000 Formation continue	13 116		13 116	
63340000 Effort de construction	3 353		3 353	
63350000 Taxe d'apprentissage	5 813		5 813	
63360000 Formation continue stage	4 999		4 999	
63387000 Prov charges fiscales	3 995		3 995	
63511000 Cotisations Cfe / Cvae	76 498		76 498	
63512000 Taxes foncières	50 328		50 328	
63514000 Taxes véhicules sociétés	3 118		3 118	
63540000 Droits d'enregistrement	66 460		66 460	
63710000 Contribut. sociale solidarité	24 771		24 771	
63780000 Taxes diverses	1 300		1 300	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	879 015		879 015	
64110000 Rémunérations du personnel	745 225		745 225	
64111000 Var. primes objectif	32 500		32 500	
64112000 Remboursements Isica	406		406	
64120000 Var. prov. congés payés	69 937		69 937	
64130000 Var. prov. primes vacances	397		397	
64140000 Var. prov. 13 ème mois	17 907		17 907	
64170000 Primes paniers	13 456		13 456	

	Exercice N 30/09/2024	Exercice N-1 30/09/2023	Ecart N/A-1 (Euro)
CHARGES SOCIALES	370 286		370 286
64510000 Cotisations Urssaf	238 894		238 894
64510020 Allègement Fillon - urssaf	17 707		17 707
64530000 Cotisations Isica	55 278		55 278
64539000 Cotisations Axa cadres	1 690		1 690
64539100 Cotisations Appis	8 989		8 989
64539200 Cotisations Gpe Mornay	10 752		10 752
64540000 Cotisations Pôle emploi	32 045		32 045
64581400 Var. ch/ congés payés	35 176		35 176
64581500 Var. ch/ primes vac.	167		167
64581600 Var. ch/ 13 ème mois	7 658		7 658
64581900 Var. ch/primes objectif	16 166		16 166
64750000 Médecine du travail	2 176		2 176
64900000 Crédit impôt CICE	20 998		20 998
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	26 711		26 711
68174300 Dot. prov. dépr. créances clts	26 711		26 711
DOTATIONS AUX PROVISIONS	58 966		58 966
68151000 Dot. provision retraite	58 966		58 966
AUTRES CHARGES	1 606		1 606
65110000 Redevances diverses	1 449		1 449
65810000 Ajustements divers	158		158
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	17 325 593		17 325 593
RESULTAT D'EXPLOITATION	198 879		198 879
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE	1 218		1 218
76240700 Revenus s/ avances tna	1 218		1 218
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	9 493		9 493
76310000 Revenus créances commerciales	9 185		9 185
76312000 Revenus créances ipansi	307		307
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	10 711		10 711
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	54 174		54 174
66150100 Intérêts C/C TNA	54 174		54 174
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	54 174		54 174
RESULTAT FINANCIER	43 464		43 464
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	242 343		242 343
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	24 830		24 830
77180000 Produits except. de gestion	24 830		24 830
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 830		24 830

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2014 43	30/06/2013 42	Europs	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	263 513		263 513	
67120000 Pénalités et amendes	13		13	
67180000 Charges exceptionnelles	263 500		263 500	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	263 513		263 513	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	238 683		238 683	
TOTAL DES PRODUITS	17 162 255		17 162 255	
TOTAL DES CHARGES	17 643 281		17 643 281	
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	481 026		481 026	

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 239 575.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 17 126 656.76 Euros et dégageant un déficit de 481 025.83- Euros .

L'exercice a une durée de 13 mois, couvrant la période du 01/06/2013 au 30/06/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

La société AXALIMENT, détenue à 100 % par la société THIVAT NUTRITION ANIMALE a été créée en date du 23 avril 2013.

L'activité a débuté au 1er juin 2013 suite au rachat du fonds de commerce de la société EVIALIS France (activité de fabrication et négoce d'aliments exploité à CHALETTE SUR LOING - 45120) selon acte du 28 mai 2013.

L'ensemble des droits acquis par les salariés transférés, à la date d'entrée en jouissance, en matière notamment d'avantages, de primes (vacances, 13ème mois, sur objectifs), d'heures supplémentaires, de congés payés, d'indemnités de départ à la retraite ont été pris en charge par la société EVIALIS France, pour un montant total de 318 248 Euros.

S'agissant de la première année d'activité, la société AXALIMENT ne sera pas fiscalement intégrée au Groupe pour cet exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a arrêté sa production sur le site de CHALETTE SUR LOING au cours du mois de juin 2014.

A compter de cette date, cette production est entièrement sous-traitée par la société AGRALYS THOREAU, membre du Groupe.

Ces aménagements ont conduits à engager des procédures de licenciement pour 9 salariés.

Ces procédures ayant débuté avant fin juin 2014, il a été comptabilisé les charges inhérentes à ces licenciements (indemnités, charges afférentes et frais de procédures) pour un total de 187 966 Euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

S'agissant du 1er exercice, les méthodes d'évaluation retenues l'ont été sans aucune dérogation.

Informations générales complémentaires

Changement de siège social :

A compter du 20 juin 2014, le siège social est transféré au : 180, Rue du Moulin Routhion - 45270 LADON.

Informations relatives au CICE

Le CICE (Crédit impôt compétitivité et pour l'emploi) entré en vigueur le 1er janvier 2013 est comptabilisé via un produit en déduction des charges de personnel (conformément à la préconisation de l'Autorité des Normes Comptables). Le CICE est calculé sur la base des rémunérations brutes inférieures ou égales à 2,5 fois le Smic, au taux de 4 % pour 2013 et 6 % pour 2014.

Le montant du produit ainsi constaté est de 20 998 Euros au titre de l'exercice.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 422 998
TOTAL			1 422 998
TOTAL GENERAL			1 422 998

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 422 998	1 422 998
TOTAL			1 422 998	1 422 998
TOTAL GENERAL			1 422 998	1 422 998

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		58 966			58 966
TOTAL		58 966			58 966

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		26 711			26 711
TOTAL		26 711			26 711
TOTAL GENERAL		85 677			85 677
Dont dotations et reprises d'exploitation		85 677			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	28 635	28 635	
Autres créances clients	2 198 093	2 198 093	
Personnel et comptes rattachés	861	861	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	446	446	
Impôts sur les bénéfices	10 982	10 982	
Taxe sur la valeur ajoutée	149 660	149 660	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 420	9 420	
Divers état et autres collectivités publiques	11 407	11 407	
Débiteurs divers	6 523	6 523	
Charges constatées d'avance	2 438	2 438	
TOTAL	2 418 468	2 418 468	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 598 554	1 598 554		
Personnel et comptes rattachés	284 286	284 286		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	136 460	136 460		
Taxe sur la valeur ajoutée	268	268		
Autres impôts taxes et assimilés	75 248	75 248		
Groupe et associés	1 559 736	1 559 736		
Autres dettes	7 084	7 084		
TOTAL	3 661 635	3 661 635		

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 531-2/11)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	1 422 998			1 422 998	
Total	1 422 998			1 422 998	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Evaluation :

Elles sont constituées :

=> de fonds commerciaux : le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan pour 1 422 998 Euos a été acheté à EVIALIS France selon acte sous seing privé du 28 mai 2013. Sa valorisation fait l'objet d'un suivi et en cas de dépréciation durable, une dotation pour dépréciation est constatée.

Evolution du poste : voir tableau 'Immobilisations' annexé.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

Immobilisations corporelles : Néant

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Aucune immobilisation ne fait l'objet d'amortissement.
Voit tableau 'Amortissements' annexé.

Catégorie	Mode	Durée
-----------	------	-------

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée dès que leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres.

Pour les titres de participation : Néant

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Etat Néant.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Compte tenu de l'arrêt de la production sur le site, la société ne dispose d'aucun stock à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Classement par échéance : voir tableau 'Créances et dettes' annexé.
Produits à recevoir : voir tableau 'Détail des produits à recevoir' annexé.
Charges à payer : voir tableau 'Détail des charges à payer' annexé.
Carry back : Néant.
Créances représentées par des effets de commerce : Néant.
Dettes représentées par des effets de commerce : Néant.

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Clients - Factures à établir	657
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	1 251
Etat - Produits à recevoir	11 407
Total	13 315

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Intérêts courus sur avance Tna	29 736
Fournisseurs - Factures non parvenues	34 030
Provisions pour congés à payer	69 937
Personnel - Charges à payer	139 309
Charges sociales sur provision congés	37 641
Organismes sociaux - Charges à payer	35 058
Etat - Charges à payer	75 043
Clients - Avoirs à établir	7 084
Total	427 838

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	2 438		
Total	2 438		

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	37 454	9 080	
Emprunts et dettes financières diverses		1 559 736	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 319 477	16 578	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT
Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 199 956
Production vendue de biens	15 597 754
Production vendue de services	328 947
Total	17 126 657

Rémunération des dirigeants

(Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 531-3, 532-11, 532-12)

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	2	
Ouvriers	8	
Total	18	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

	Charges financières	Produits financiers
Total	54 174	10 711
Dont entreprises liées	54 174	1 218

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	242 343-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	238 683-	
Résultat comptable (hors participation)	481 026-	

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-2/19, Art. 532-11 et Art. 532-11)

	Montant
Résultat de l'exercice	481 026-
Résultat avant impôt	481 026-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	481 026-

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés
Engagements reçus
Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Une indemnité de départ à la retraite est calculée selon les dispositions de la convention collective applicable dans l'entreprise pour l'ensemble du personnel. Cette indemnité est comptabilisée en provision pour risques et charges.

La méthode de calcul des engagements de retraite tient compte des éléments suivants :

- âge de départ du salarié fixé à 63 ans,
- table de mortalité dissociées entre les hommes et les femmes,
- taux de revalorisation des salaires de l'exercice 2013/2014 de 2 %,
- taux d'actualisation des engagements (taux des obligations 10 ans et plus - IBOXX EURO CORPORATES AA10+) de 3 % au 30 juin 2014,
- taux de turn over retenu : 5,14 %,
- prise en compte du temps de présence effectif du salarié à la date d'arrêté des comptes,
- taux moyen de charges patronales fixé à 45 %.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
57 à 61 ans	1 à 5 ans	37 390

52 à 56 ans	6 à 10 ans	9 100
42 à 51 ans	11 à 20 ans	10 849
32 à 41 ans	21 à 30 ans	1 627
Engagement total		58 966

Hypothèses de calculs retenues

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			58 966

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 531-2/20, Art. 532-11 et Art. 532-12)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Provision indemnité départ retraite	19 655
Autres :	
- Cotisation C3S	2 904
- Effort construction	994
- Crédit impôt compétitivité	6 999
Total des allègements	16 554

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Code du Commerce Art. R 123-197 5°; PCG Art. 531-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARIANE	SA	146118343	18924 BOURGES CEDEX 9

Les comptes de la société SAS AXALIMENT sont intégrés dans les comptes consolidés établis par l'Union des coopératives agricoles AXEREAAL dans le cadre de la convention de combinaison liant cette société avec les sociétés coopératives agricoles AGRALYS, EPIS CENTRE et EPIS SEM.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits exceptionnels de gestion	24 830	77180000
Total	24 830	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	13	67120000
- Charges exceptionnelles de gestion	263 500	67180000
Total	263 513	

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	30/06/2012	% CA	30/06/2011	% CA	En Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	17 126 657	100,00			17 126 657	
+ Ventes de marchandises	1 199 956	100,00			1 199 956	
- Coût d'achat des marchandises vendues	637 963	53,17			637 963	
MARGE COMMERCIALE	561 993	46,83			561 993	
+ Production vendue	15 926 701	100,00			15 926 701	
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	15 926 701	100,00			15 926 701	
- Matières premières, approvisionnements consommés	11 800 285	74,09			11 800 285	
- Sous traitance directe	418 341	2,63			418 341	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 708 074	23,28			3 708 074	
MARGE BRUTE GLOBALE	4 270 068	24,93			4 270 068	
- Autres achats + charges externes	2 878 669	16,81			2 878 669	
VALEUR AJOUTEE	1 391 399	8,12			1 391 399	
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	253 751	1,48			253 751	
- Salaires du personnel	879 015	5,13			879 015	
- Charges sociales du personnel	370 286	2,16			370 286	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	111 653	0,65			111 653	
+ Autres produits de gestion courante	57				57	
- Autres charges de gestion courante	1 606	0,01			1 606	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions	85 677	0,50			85 677	
RESULTAT D'EXPLOITATION	198 879	1,16			198 879	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	10 711	0,06			10 711	
- Charges financières	54 174	0,32			54 174	
RESULTAT COURANT	242 343	1,42			242 343	
+ Produits exceptionnels	24 830	0,14			24 830	
- Charges exceptionnelles	263 513	1,54			263 513	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	238 683	1,39			238 683	
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
RESULTAT NET						

	Exercice N 2016/2017	% CA	Exercice N-1 2015/2016	% CA	Exercice N / N-1 Euro	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	17 126 657	100.00			17 126 657	
VENTES DE MARCHANDISES	1 199 956	100.00			1 199 956	
70710100 Ventes marchandises	1 199 956	100.00			1 199 956	
COÛT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	637 963	53.17			637 963	
60710100 Achats marchandises	632 498	52.71			632 498	
60710500 Achats matériel élevage	5 465	0.46			5 465	
MARGE COMMERCIALE	561 993	46.83			561 993	
PRODUCTION VENDUE	15 926 701	100.00			15 926 701	
70100000 Ventes aliments	15 597 754	97.93			15 597 754	
70860000 Avantages en nature	7 688	0.05			7 688	
70880000 Autres produits annexes	318 559	2.00			318 559	
70881900 Autres pdts annexes Agralys Th	1 220	0.01			1 220	
70882000 Transport Agralys Thoreau	1 196	0.01			1 196	
70883200 Transport Morize	223	0.00			223	
70883300 Autres pdts annexes Morize	61	0.00			61	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	15 926 701	100.00			15 926 701	
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	11 800 285	74.09			11 800 285	
60100100 Achats matières premières	7 595 174	47.69			7 595 174	
60100800 Achats mat. premières Agralys	3 693 097	23.19			3 693 097	
60100900 Achats mat. premières Tna	39 511	0.25			39 511	
60280000 Achats emballages	191 448	1.20			191 448	
60810000 Transport sur achats	281 055	1.76			281 055	
SOUS TRAITANCE DIRECTE	418 341	2.63			418 341	
60410000 Achats études prest services	9 465	0.06			9 465	
60432200 Prestations Agralys Thoreau	406 816	2.55			406 816	
60435100 Prestations Tna	2 018	0.01			2 018	
60437000 Redevances professionnelles	42	0.00			42	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 708 074	23.28			3 708 074	
MARGE BRUTE GLOBALE	4 270 068	24.93			4 270 068	
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	2 878 669	16.81			2 878 669	
60611000 Eau	345	0.00			345	
60612000 Electricité	172 217	1.01			172 217	
60614000 Gaz	2 988	0.02			2 988	
60615000 Fuel	60 002	0.35			60 002	
60616000 Gasoil	167 294	0.98			167 294	
60631000 Petit outillage	4 147	0.02			4 147	
60632000 Produits entretien	334	0.00			334	
60634000 Vêtements de travail	2 388	0.01			2 388	
60641000 Fournitures administratives	6 782	0.04			6 782	
61120000 Frais d'analyses	6 944	0.04			6 944	
61328000 Locations immobilières	240 000	1.40			240 000	
61351000 Locations mat. bureau et info.	1 411	0.01			1 411	
61351200 Locations mat. informatiques	14 231	0.08			14 231	
61355000 Locations matériels roulants	307 964	1.80			307 964	
61358000 Locations matériels divers	5 522	0.03			5 522	

	Exercice N° 30/06/2012	% CA	Exercice N° 12	% CA	Exercice N° 12	%
	13				12	
	CA		CA		CA	
61520000 Entretien construction	28 630	0.17			28 630	
61551000 Entretien matériel	77 058	0.45			77 058	
61553000 Entretien matériel transport	87 575	0.51			87 575	
61560000 Maintenance générale	16 992	0.10			16 992	
61562000 Maintenance mat bureau et info	24 082	0.14			24 082	
61611000 Assurances multirisques	16 988	0.10			16 988	
61620000 Assur. marchandises transporté	1 037	0.01			1 037	
61630000 Assurances matériel transport	10 666	0.06			10 666	
61650000 Assurances responsab. civile	3 434	0.02			3 434	
62110000 Personnel intérimaire	69 908	0.41			69 908	
62140000 Personnel extérieur détaché	98 352	0.57			98 352	
62220000 Commissions sur ventes	384	0.00			384	
62260100 Honoraires administratifs	39 773	0.23			39 773	
62260200 Honoraires techniques	14 273	0.08			14 273	
62270000 Frais d'actes et contentieux	509	0.00			509	
62310000 Annonces et insertions	612	0.00			612	
62311000 Publicité annonces insertions	63 046	0.37			63 046	
62330000 Foires et expositions	20 319	0.12			20 319	
62340000 Cadeaux à la clientèle	4 449	0.03			4 449	
62380000 Pourboires et dons	770	0.00			770	
62420000 Transports sur ventes	502 660	2.93			502 660	
62420300 Transport vtes Agralys Thoreau	385 328	2.25			385 328	
62513000 Déplacements du personnel	29 504	0.17			29 504	
62514000 Péages autoroutes	23 135	0.14			23 135	
62570000 Réceptions	8 397	0.05			8 397	
62610000 Affranchissement	6 465	0.04			6 465	
62620000 Téléphone	7 574	0.04			7 574	
62750000 Services bancaires	27	0.00			27	
62751000 Services bancaires	200	0.00			200	
62800000 Autres services extérieurs	166 544	0.97			166 544	
62810000 Traitement des déchets	7 795	0.05			7 795	
62830000 Cotisations professionnelles	7 264	0.04			7 264	
62851000 Honoraires TNA	130 621	0.76			130 621	
62852000 Honoraires Axereal	31 728	0.19			31 728	
VALEUR AJOUTEE	1 391 399	8.12			1 391 399	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	253 751	1.48			253 751	
63330000 Formation continue	13 116	0.08			13 116	
63340000 Effort de construction	3 353	0.02			3 353	
63350000 Taxe d'apprentissage	5 813	0.03			5 813	
63360000 Formation continue stage	4 999	0.03			4 999	
63387000 Prov charges fiscales	3 995	0.02			3 995	
63511000 Cotisations Cfe / Cvae	76 498	0.45			76 498	
63512000 Taxes foncières	50 328	0.29			50 328	
63514000 Taxes véhicules sociétés	3 118	0.02			3 118	
63540000 Droits d'enregistrement	66 460	0.39			66 460	
63710000 Contribut. sociale solidarité	24 771	0.14			24 771	
63780000 Taxes diverses	1 300	0.01			1 300	
SALAIRES DU PERSONNEL	879 015	5.13			879 015	
64110000 Rémunérations du personnel	745 225	4.35			745 225	
64111000 Var. primes objectif	32 500	0.19			32 500	
64112000 Remboursements Isica	406	0.00			406	
64120000 Var. prov. congés payés	69 937	0.41			69 937	

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	2006/2015-13	CA	12	CA	Euro	W
64130000 Var. prov. primes vacances	397	0.00			397	
64140000 Var. prov. 13 ème mois	17 907	0.10			17 907	
64170000 Primes paniers	13 456	0.08			13 456	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	370 286	2.16			370 286	
64510000 Cotisations Urssaf	238 894	1.39			238 894	
64510020 Allègement Fillon - urssaf	17 707	0.10			17 707	
64530000 Cotisations Isica	55 278	0.32			55 278	
64539000 Cotisations Axa cadres	1 690	0.01			1 690	
64539100 Cotisations Appis	8 989	0.05			8 989	
64539200 Cotisations Gpe Mornay	10 752	0.06			10 752	
64540000 Cotisations Pôle emploi	32 045	0.19			32 045	
64581400 Var. ch/ congés payés	35 176	0.21			35 176	
64581500 Var. ch/ primes vac.	167	0.00			167	
64581600 Var. ch/ 13 ème mois	7 658	0.04			7 658	
64581900 Var. ch/primes objectif	16 166	0.09			16 166	
64750000 Médecine du travail	2 176	0.01			2 176	
64900000 Crédit impôt CICE	20 998	0.12			20 998	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	111 653	0.65			111 653	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	57				57	
75880000 Produits de gestion courante	57	0.00			57	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 606	0.01			1 606	
65110000 Redevances diverses	1 449	0.01			1 449	
65810000 Ajustements divers	158	0.00			158	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	85 677	0.50			85 677	
68151000 Dot. provision retraite	58 966	0.34			58 966	
68174300 Dot. prov. dépr. créances clts	26 711	0.16			26 711	
RESULTAT D'EXPLOITATION	198 879	1.16			198 879	
PRODUITS FINANCIERS	10 711	0.06			10 711	
76240700 Revenus s/ avances tna	1 218	0.01			1 218	
76310000 Revenus créances commerciales	9 185	0.05			9 185	
76312000 Revenus créances Iplansif	307	0.00			307	
CHARGES FINANCIERES	54 174	0.32			54 174	
66150100 Intérêts C/C TNA	54 174	0.32			54 174	
RESULTAT COURANT	242 343	1.42			242 343	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 830	0.14			24 830	
77180000 Produits except. de gestion	24 830	0.14			24 830	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	263 513	1.54			263 513	
67120000 Pénalités et amendes	13	0.00			13	
67180000 Charges exceptionnelles	263 500	1.54			263 500	


Segeco **TABLEAU DE FINANCEMENT - CALCUL DE LA VARIATION
DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 30/06/2014	Exercice N-1
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	481 026	
Dotations aux amortissements et provisions	58 966	
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	422 060	
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	422 060	
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres	1 000 000	
Augmentation des comptes courants d'associés	1 559 736	
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	2 137 676	
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	1 422 998	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	1 422 998	

	Variation N (N-1) 30/06/2014	Variation (N-1) - (N-2) 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	2 200 017	
Clients et comptes rattachés	189 301	
Autres créances	2 438	
Comptes de régularisation		
VARIATION	2 391 757	
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 598 554	
Autres dettes	503 346	
Comptes de régularisation		
VARIATION	2 101 899	
BESOIN (-) ou DÉGAGEMENT (+) de l'exercice	289 857	
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	424 821	
Concours bancaires courants		
VARIATION	424 821	

	Exercice N 2016/2017	Exercice N-1 2015/2016
RESULTAT NET COMPTABLE	481 026	
± Non flux d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	58 966	
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
	58 966	
= Capacité d'autofinancement	422 060	
- Prélèvements		
= Autofinancement disponible	422 060	
+ Variation du B.F.R.	289 857	
= Trésorerie d'exploitation	711 917	
+ Ressources		
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres	1 000 000	
Augmentations des comptes courants d'associés	1 559 736	
Augmentations des dettes financières		
Subventions reçues		
	2 559 736	
- Emplois		
Acquisitions d'immobilisations	1 422 998	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
	1 422 998	
= Variation de trésorerie	424 821	
+ Trésorerie initiale		

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2014	13 Nb CA	30/06/2013	12 Nb CA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT						
Capital et réserves	1 000 000	22.77			1 000 000	
Résultat de l'exercice	481 026	10.95			481 026	
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	518 974	11.82			518 974	
Provisions pour risques et charges	58 966	1.34			58 966	
Emprunts et dettes assimilées						
Groupes et associés	1 559 736	35.52			1 559 736	
CAPITAUX PERMANENTS	2 137 676	48.68			2 137 676	
Actif net immobilisé	1 422 998	32.40			1 422 998	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
FONDS DE ROULEMENT	714 678	16.27			714 678	
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT						
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés	2 200 017	50.10			2 200 017	
Autres créances	189 301	4.31			189 301	
Comptes de régularisation	2 438	0.06			2 438	
ACTIF CIRCULANT	2 391 757	54.46			2 391 757	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 598 554	36.40			1 598 554	
Autres dettes	503 346	11.46			503 346	
Comptes de régularisation						
DETTES D'EXPLOITATION	2 101 899	47.86			2 101 899	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	289 857	6.60			289 857	
Disponibilités	424 821	9.67			424 821	
Concours bancaires courants						
TRESORERIE NETTE						

ANNEXE 5

Procès-verbal de l'Associé unique de
la société AXALIMENT
en date du 14 novembre 2014

AXALIMENT
SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
792 891 905 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Le vendredi quatorze novembre,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège social est à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), 8 rue du Moulin de Salles, immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 382 236 214 et représentée par son Président, Monsieur Philippe de RAYNAL,

Associé unique de la société AXALIMENT, société par actions simplifiée au capital social de 1.000.000 €, dont le siège social est à LADON (45270), 180 rue du Moulin Routhion, immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905,

A pris les décisions suivantes :

Première décision

Approbation des comptes

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le compte de résultat, le bilan et leurs annexes de l'exercice clos le 30 juin 2014 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître résultat net comptable de - 481.025,83 €.

Deuxième décision

Quitus au Président

L'Associé unique donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Troisième décision

Affectation du résultat

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat net comptable de - 481.025,83 €. de la manière suivante :

+ Résultat de l'exercice	- 481.025,83 €
+ Report à nouveau	0 €
= Solde report à nouveau	<u>- 481.025,83 €</u>

RL

Par ailleurs, l'Associé unique rappelle que la société clôture son premier exercice social et n'a donc jamais distribué de dividendes.

Quatrième décision

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Le présent procès verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique



ANNEXE 6

Méthodes d'évaluation utilisées
pour le calcul du rapport d'échange

Annexe n° 6 :

*Méthodes d'évaluation utilisées pour le calcul
du rapport d'échange*

En vue de la détermination de la parité de la fusion, la valeur des sociétés AGRALYS THOREAU et AXALIMENT a été déterminée en procédant à une évaluation par critères.

En effet, les sociétés concernées ayant la même nature d'activité, l'approche par critères est la plus pertinente.

Ainsi, différents critères ont été retenus, et notamment :

- le chiffre d'affaires des sociétés ;
- les volumes de vente ;
- la marge brute ;
- l'excédent brut d'exploitation ;
- le résultat d'exploitation

Il ressort de la combinaison des méthodes retenues que la parité d'échange est la suivante :
une (1) action de la société AGRALYS THOREAU pour trente et une (31) actions de la société AXALIMENT.

ANNEXE 7

Décisions de l'Associé unique de la société
AXALIMENT en date du 30 juin 2015

AXALIMENT
SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
792 891 905 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2015

L'an deux mille quinze,
Le mardi trente juin à dix heures,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège social est à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), 8 rue du Moulin de Salles, immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 382 236 214 et représentée par son Président, Monsieur Philippe de RAYNAL,

Associé unique de la société AXALIMENT, société par actions simplifiée au capital social de 1.000.000 €, dont le siège social est à LADON (45270), 180 rue du Moulin Routhion, immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905,

Connaissance prise :

- Du projet de fusion de la société par la société AGRALYS THOREAU signé en date du 18 mai 2015,
- Des récépissés de dépôt des projets de fusion auprès du Greffe d'Orléans,
- Des constats d'huissier relatif à la mise en ligne des avis sur les différents sites internet,
- Des comptes sociaux des sociétés au 30 juin 2014 ainsi que les situations comptables intermédiaires au 31 mars 2015,
- Du texte des projets de décisions

A pris les décisions suivantes :

Première Décision

Fusion-absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion-absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU signé en date du 18 mai 2015, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion, à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905, **à compter du 30 juin 2015**, et notamment la rémunération prévue audit projet ; et en conséquence :

- décide la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société par la société AGRALYS THOREAU ;
- accepte, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution de **322 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **110.446 €** ;

- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 518.973 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 110.446 €, s'élevant à **407.330 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **1.197 €**.

Deuxième Décision

Dissolution de la société

L'Associé unique décide que la société se trouvera dissoute et liquidée de plein droit à l'issue de la décision d'Associé unique de la société AGRALYS THOREAU qui constatera la réalisation de ladite fusion et l'augmentation de capital consécutive du capital de cette société.

L'Associé unique décide en outre :

- que les actions créées par la société AGRALYS THOREAU à titre d'augmentation de capital, en contrepartie de sa participation au capital de la société, seront immédiatement et directement attribuées à l'Associé unique dans les termes fixés par le projet de Traité de fusion ;

- et qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société, le passif de cette dernière étant entièrement pris en charge par la société AGRALYS THOREAU.

Troisième décision

Pouvoirs

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Le présent procès verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique



ANNEXE 8

Décisions de l'Associé unique de la société
AGRALYS THOREAU en date du 30 juin 2015

AGRALYS-THOREAU
SAS au capital de 332.024 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
835 750 100 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2015

L'an deux mille quinze,
Le mardi trente juin à neuf heures,

La société THIVAT NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital social de 12.871.280 € dont le siège est situé au 8 rue Moulin de Salles à SAINT GERMAIN DE SALLES (03140), immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 382 236 214, représentée par Monsieur Philippe de RAYNAL, en qualité de Président du Comité de Direction.

Associé unique de la société AGRALYS-THOREAU, société par actions simplifiée au capital social de 332.024 €, dont le siège social est situé à LADON (45270) 180 Rue du Moulin Routhion, immatriculée au RCS de Orléans sous le numéro 835 750 100,

A pris les décisions suivantes :

Première décision

Fusion-absorption de la société Etablissements Morize

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion absorption signé en date du 18 mai 2015 avec la société Ets MORIZE, société par actions simplifiée au capital de 120.000 €, dont le siège social se situe 340 rue Marcel Paul, à SARAN (45770), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 351 423 645, aux termes duquel ladite société fait apport, à titre de fusion, à la société de la totalité de son patrimoine, actif et passif, **à compter du 1^{er} juillet 2014**, et en conséquence :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société Ets MORIZE par la société,
- décide, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution à l'Associé unique de la société Ets MORIZE de **250 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU, à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **85.750 €**.
- constate la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption et par conséquent la dissolution sans liquidation de la société Ets MORIZE à compter de ce jour,
- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 436.274 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 85.750 €, s'élevant à **350.500 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **24 €**.

Deuxième décision

Fusion-absorption de la société Axaliment

L'Associé unique approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion absorption signé en date du 18 mai 2015 avec la société AXALIMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe 180 rue du Moulin Routhion, à LADON (45270), immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 792 891 905, aux termes duquel ladite société fait apport, à titre de fusion, à la société de la totalité de son patrimoine, actif et passif, **à compter du 30 juin 2015**, et en conséquence :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société AXALIMENT par la société,
- décide, après validation du rapport d'échange décrit dans le projet de Traité de fusion, l'attribution à l'Associé unique de la société AXALIMENT de **322 actions** d'une valeur nominale de 343 € chacune, entièrement libérées, de la société AGRALYS THOREAU, à créer à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de **110.446 €**.
- constate la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption et par conséquent la dissolution sans liquidation de la société Ets MORIZE à compter de ce jour,
- approuve la différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 518.973 €, et le montant de l'augmentation de capital de la société AGRALYS THOREAU soit 110.446 €, s'élevant à **407.330 €**, qui constitue une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société AGRALYS THOREAU et sur laquelle porte les droits de l'Associé unique de la société. Le complément représente une soulte à verser pour **1.197 €**.

Troisième décision

Augmentation de capital

En conséquence de ce qui précède, l'Associé unique décide de procéder simultanément à :

- l'augmentation du capital social, suite à la fusion de la société Ets MORIZE, de 87.500 €, par la création de 250 actions nouvelles d'un montant nominal de 343 € chacune ;
- l'augmentation du capital social, suite à la fusion de la société AXALIMENT de 110.446 €, par la création de 322 actions nouvelles d'un montant nominal de 343 € chacune.

Quatrième décision

Modifications statutaires

En conséquence des trois précédentes décisions, l'Associé unique décide de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts qui seront dorénavant libérées comme suit :

Article 6. - Apports.

« .../... »

Aux termes d'une décision d'Associé unique en date du
30 juin 2015, le capital social a été augmenté d'un montant
85.750 € lors de la fusion par voie d'absorption de la société
Ets MORIZE, dans le cadre de laquelle a été fait apport de son patrimoine 85.750 €

Aux termes d'une décision d'Associé unique en date du
30 juin 2015, le capital social a été augmenté d'un montant
110.446 € lors de la fusion par voie d'absorption de la société
AXALIMENT, dans le cadre de laquelle a été fait apport de son patrimoine 110.446 €

Total 528.220 euros »

Article 7. - Capital social.

« Le capital social est fixé à cinq cent vingt-huit mille deux cent vingt (528.220) euros, divisé en mille cinq cent quarante (1.540) actions de trois cent quarante-trois (343) euros chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie. »

Cinquième décision

Pouvoirs au Président

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Monsieur Philippe de RAYNAL, avec pouvoir de délégation, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion-absorption décrites dans les décisions ci-avant et en conséquence de réitérer si besoin est, et sous toutes formes, les apports effectués à la société, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient s'avérer nécessaires, accomplir toutes formalités utiles, notamment auprès des administrations concernées comme auprès de la conservation des hypothèques, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances.

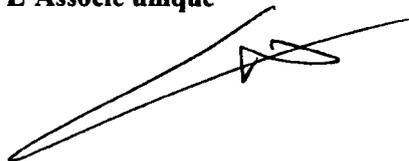
Sixième décision

Pouvoirs

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait certifié, du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

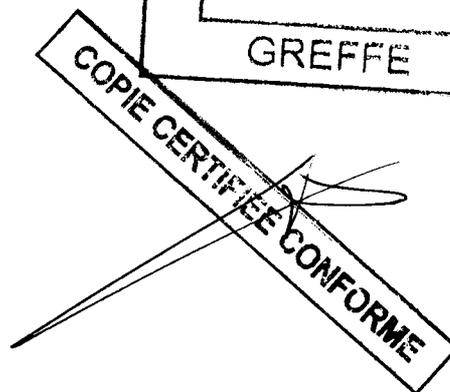
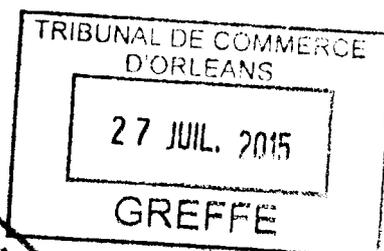
Le présent procès-verbal a été dressé et signé par l'Associé unique.

L'Associé unique



AGRALYS THOREAU
SAS au capital de 528.220 €
Siège social : 180 rue du Moulin Routhion
45270 LADON
835 750 100 RCS Orléans

R4440



STATUTS

Modifiés par :

Décision de l'Actionnaire unique du 24 octobre 2005
Décision de l'Actionnaire unique du 30 mai 2008
Décisions de l'Associé unique du 30 juin 2015

Statuts

Les soussignés :

- S.A. THIVAT NUTRITION ANIMALE dont le siège social est à ST GERMAIN DE SALLES (03140), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 382.236.214.
- M. Alex BERTRAND domicilié à SUILLY LA TOUR (58150), La Pointe Champcelée.
- M. Bruno BOUVAT-MARTIN domicilié à PREVERANGES (18370), Les Rosiers.
- M. Jean-Marc DUBOIS domicilié à ST GERMAIN DU PUY (18390), Nérigny.
- M. Bernard MARCEAU domicilié à FERTREVE (58480), La Basse Cour.
- M. Maurice MILLET domicilié à AZY (18220), Le Chaumois.
- M. Bernard SARGIS domicilié à BOURGES (18000), 6 rue Molière.
- M. Louis THIVAT domicilié à ST BONNET DE ROCHEFORT (03540), Le Pavillon.
- M. Gérard TRAMESON domicilié à CHARLY (18350), Le Bourg.

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société par actions simplifiée THOREAU lors de sa transformation.

Article premier. - Forme.

La société a été constituée sous la forme de Société à responsabilité limitée "Maison THOREAU et Fils", suivant acte reçu par Maître GAUTIER, Notaire à Ladon, le vingt quatre juillet mil neuf cent cinquante, puis par application des articles 31 et 41 de la loi du sept Mars mil neuf cent vingt cinq, a adopté à compter du vingt deux Août mil neuf cent soixante huit, la forme anonyme.

La société a été transformée en société par actions simplifiée suivant décision de la collectivité des actionnaires réunie en Assemblée Générale.

Elle ne peut faire publiquement appel à l'épargne.

Article 2. - Objet.

La société continue d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise à bail et l'exploitation de tous fonds de commerce de produits du sol, tourteaux, issues, engrais chimiques et fabrication d'aliments du bétail, commerce d'élevage de volailles, transports routiers, service de transport de marchandises pour compte d'autrui, location de véhicules pour le transport routier de marchandises, ainsi que le commerce de gros et détail de graines potagères et fourragères, tous produits concernant le jardinage et l'agriculture, l'outillage et les vêtements de travail et articles chaussants, la documentation intéressant ces activités, et en général tout ce qui concerne l'approvisionnement de la maison et de son environnement, y compris les produits alimentaires issus de la ferme et tous produits ménagers.

- fabrication d'aliments médicamenteux, importation d'aliments médicamenteux, distribution d'aliments médicamenteux.

- et généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

Article 3. - Dénomination.

La dénomination sociale est désormais : « AGRALYS THOREAU »

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du capital social.

Article 4. - Siège social.

Le siège social reste fixé à LADON (45270) - 180 rue du Moulin Routhion.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'actionnaire unique.

Article 5. - Durée.

La société a une durée qui reste fixée à 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6. - Apports.

Lors de sa transformation en Société Anonyme, il avait été fait apport d'une somme totale de 360.000 francs correspondant à 600 actions de 600 francs chacune

360.000 francs

Aux termes d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 décembre 1970, le capital a été augmenté d'un montant de 61.800 francs au moyen de la création de 103 actions nouvelles résultant de l'apport en nature fait par la Société « THOREAU CEREALES » à la Société « MAISON THOREAU ET FILS »	61.800 francs
Aux termes d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 1976, le capital a été augmenté d'un montant de 562.400 F. au moyen de l'augmentation de la valeur nominale des actions portée de 600 F. à 1.400 F.	562.400 francs
Aux termes d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 octobre 1977, le capital a été augmenté d'un montant de 597.550 francs par incorporation partiel du poste « réserve de prévoyance » et par élévation du montant nominal des actions	597.550 francs
Aux termes d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 décembre 1996, le capital a été augmenté d'un montant de 1.221.750 francs puis réduit d'un montant de 625.500 F.	1.221.750 francs -625.500 francs
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 octobre 2001, le capital social a été converti en euro puis réduit à 332.024 euros par réduction de la valeur nominale des actions de 343,01 euros à 343 euros	-9,96 euros
Aux termes d'une décision d'Associé unique en date du 30 juin 2015, le capital social a été augmenté d'un montant 85.750 € lors de la fusion par voie d'absorption de la société Ets MORIZE, dans le cadre de laquelle a été fait apport de son patrimoine	85.750 €
Aux termes d'une décision d'Associé unique en date du 30 juin 2015, le capital social a été augmenté d'un montant 110.446 € lors de la fusion par voie d'absorption de la société AXALIMENT, dans le cadre de laquelle a été fait apport de son patrimoine	110.446 €
Total	528.220 euros

Article 7. - Capital social.

Le capital social est fixé à cinq cent vingt-huit mille deux cent vingt (528.220) euros, divisé en mille cinq cent quarante (1.540) actions de trois cent quarante-trois (343) euros chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie.

Article 8. - Modifications du capital.

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi, par décision de l'actionnaire unique.

Article 9. - Forme des actions.

Les actions sont nominatives.

La matérialité des actions résulte de leur inscription au nom du titulaire sur des comptes tenus à cet effet par la société dans les conditions et modalités prévues par la loi.

Article 10. - Droits et obligations attachés aux actions.

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

2. L'actionnaire unique ou les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des actionnaires.

Article 11. - Cession et transmission des actions.

1. Forme. La cession des actions s'opère, à l'égard de la société et des tiers, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est préalablement inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des mouvements ».

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.

L'ordre de mouvement, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire ; si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

2. Cession par l'actionnaire unique.

Les cessions d'actions par l'actionnaire unique sont libres.

3. Pluralité d'actionnaires.

Si la société vient à compter plusieurs actionnaires, toute cession d'actions, même entre actionnaires, ouvrira droit à préemption et sera soumise à agrément de la collectivité des actionnaires dans les conditions ci-après :

3.1. Prémption

Toutes cessions d'actions, même entre actionnaires, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession aurait lieu par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice, est soumise à agrément et ouvre un droit de prémption dans les conditions ci-après. Il en est de même en cas d'apports en société, en cas d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, de cession de droits d'attribution ou de souscription à une augmentation de capital ou de renonciation au droit de souscription.

Le cédant notifie au président et à chacun des actionnaires le projet de cession, par lettre recommandée AR, indiquant la dénomination sociale, la forme, le montant du capital, le siège et le RCS du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix offert et les conditions de la cession.

Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de prémption sur les actions dont la cession est envisagée. Il exerce ce droit par voie de notification au cédant et au président au plus tard dans les 30 jours de la notification émanant du cédant en précisant le nombre d'actions qu'il souhaite acquérir.

Lorsque le nombre total des actions que les actionnaires ont déclaré vouloir acquérir est supérieur au nombre d'actions concernées, et faute d'accord entre eux sur la répartition desdites actions dans le délai de 30 jours ci-dessus, les actions concernées sont réparties entre eux au prorata de leur participation dans le capital social, avec répartition des restes à la plus forte moyenne, mais dans la limite de leur demande.

Si, dans une cession, le droit de prémption des actionnaires n'absorbe pas la totalité des actions concernées, la société peut, en vertu d'un droit de prémption subsidiaire, acquérir les actions concernées non préemptées. Elle dispose, à cette fin, d'un délai complémentaire d'un mois. Lorsque les actions sont rachetées par la société, celle-ci est tenue de les céder dans un délai de six mois ou de les annuler.

A défaut d'exercice par les titulaires ci-dessus de leurs droits de prémption sur la totalité des actions dont la cession est envisagée, et dans les délais prévus, la cession projetée peut être réalisée mais seulement aux prix et conditions contenus dans la notification visée ci-dessus, sous réserve de la procédure d'agrément prévue ci-après.

3.2. Agrément.

Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société et même entre actionnaires qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires dans les conditions prévues ci-après.

1° La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée à la société et à chaque actionnaire, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée AR, indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la vente. L'agrément résulte, soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

La décision d'agrément est prise par décision collective des actionnaires à la majorité des deux tiers, le cédant ne prenant pas part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Le cédant est informé de la décision, dans les 15 jours, par lettre recommandée AR.

En cas de refus, le cédant aura 15 jours, pour faire connaître, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

2° Dans le cas où le cédant ne renoncerait pas à son projet de cession, le président est tenu, dans le délai de 4 mois à compter de la notification du refus d'agrément, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

A cet effet, le président avisera les actionnaires de la cession projetée, par lettre recommandée, en invitant chacun à lui indiquer le nombre d'actions qu'il veut acquérir.

Les offres d'achat sont adressées par les actionnaires au président, par lettre recommandée AR, dans les 30 jours de la notification qu'ils ont reçue. La répartition entre les actionnaires acheteurs des actions offertes est faite par le président, proportionnellement à leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

3° Si aucune demande d'achat n'a été adressée au président dans le délai ci-dessus, ou si les demandes ne portent pas sur la totalité des actions, le président peut faire acheter les actions disponibles par des tiers.

4° Avec l'accord du cédant, les actions peuvent également être achetées par la société, qui est alors tenue de les céder dans un délai de six mois ou de les annuler. Le président sollicite cet accord par lettre recommandée AR à laquelle le cédant doit répondre dans les 8 jours de la réception.

En cas d'accord, le président provoque une décision collective des actionnaires à l'effet de décider du rachat des actions par la société et de la réduction corrélative du capital social. La convocation doit intervenir suffisamment tôt pour que soit respecté le délai de 3 mois ci-après.

Dans tous les cas d'achat ou de rachat visés ci-dessus, le prix des actions est fixé comme indiqué au 6° ci-après.

5° Si la totalité des actions n'a pas été achetée ou rachetée dans le délai de 4 mois à compter de la notification du refus d'agrément, le cédant peut réaliser la vente au profit du cessionnaire primitif, pour la totalité des actions cédées, nonobstant les offres d'achat partielles qui auraient pu être faites.

Ce délai de 4 mois peut être prolongé par ordonnance de référé du président du tribunal de commerce, non susceptible de recours, à la demande de la société, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés.

6° Dans le cas où les actions offertes sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le président notifie au cédant les nom, prénoms et domicile du ou des acquéreurs.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions est déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Les frais d'expertise sont supportés par moitié par le vendeur et par l'acquéreur.

7° La cession au nom du ou des acquéreurs est régularisée d'office par un ordre de mouvement signé du président ou d'un délégué du président sans qu'il soit besoin de la signature du titulaire des actions.

8° Les dispositions du présent article sont applicables dans tous les cas de cession ou transmission entre vifs, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession ou la transmission aurait lieu par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice. Elles sont également applicables en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission.

Elles s'appliquent également, *mutatis mutandis*, à toutes les cessions ou transmissions de titres, droits ou valeurs mobilières composées émis par la société, pouvant donner, immédiatement ou à terme, des droits quelconques, partiels ou globaux, à une fraction du capital, aux bénéfices ou aux votes des actionnaires de la société, ou de toutes sociétés qui viendraient à ses droits après une opération de fusion, d'apport partiel d'actif, ou opération assimilée.

9° La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission. Elle s'applique aussi en cas de cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans l'un et l'autre cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat stipulés au présent article s'exercent sur les actions souscrites, et le délai imparti à la société pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte ou non celui-ci comme actionnaire est de 4 mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles déterminée dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

10° En cas d'attribution d'actions de la présente société, à la suite du partage d'une société tierce possédant ces actions, les attributions à des personnes n'ayant pas déjà la qualité d'actionnaire seront soumises à l'agrément institué au présent article.

En conséquence, tout projet d'attribution à des personnes autres que des actionnaires devra faire l'objet d'une demande d'agrément par le liquidateur de la société dans les conditions fixées au 1° ci-dessus.

A défaut de notification au liquidateur de la décision des actionnaires, dans les quatre mois de la demande d'agrément, celui-ci sera acquis.

En cas de refus d'agrément de certains attributaires, le liquidateur pourra, dans les trente jours de la notification du refus d'agrément, modifier les attributions de façon à ne faire présenter que des attributaires agréés.

Dans le cas où aucun attribuaire ne serait agréé, comme dans le cas où le liquidateur n'aurait pas modifié son projet de partage dans le délai ci-dessus, les actions attribuées aux actionnaires non agréés devront être achetées ou rachetées à la société en liquidation dans les conditions fixées sous les 2° à 4° ci-dessus. A défaut d'achat ou de rachat de la totalité des actions, objet du refus d'agrément, dans le délai fixé au 5° ci-dessus, le partage pourra être réalisé conformément au projet présenté.

Il ne pourra être procédé au virement des actions du compte du cédant au compte du cessionnaire qu'après justification par le cédant du respect des procédures ci-dessus.

Toute cession effectuée en violation des clauses ci-dessus est nulle. En outre, l'actionnaire cédant sera tenu de céder la totalité de ses actions dans un délai de 2 mois à compter de la révélation à la société de l'infraction, et ses droits non pécuniaires seront suspendus jusqu'à ce qu'il ait été procédé à ladite cession.

Article 12. - Président.

La société est gérée et administrée par un président, personne physique ou morale, actionnaire ou non de la société. Lorsqu'une personne morale est nommée président, les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

Le président est nommé par l'actionnaire unique ou par décision collective des actionnaires, dans les conditions de l'article 14 ci-après.

La durée des fonctions du président est fixée par la décision qui le nomme.

Le président peut démissionner à tout moment, sous réserve de prévenir l'actionnaire unique ou les actionnaires trois mois au moins à l'avance.

En cas de décès, démission ou empêchement du président d'exercer ses fonctions supérieur à 3 mois, il est pourvu à son remplacement par l'actionnaire unique ou la collectivité des actionnaires statuant dans les conditions prévues à l'article ci-après.

Le président est révocable à tout moment par décision de l'actionnaire unique, ou par la collectivité des actionnaires statuant dans les conditions de l'article 14 ci-après.

La révocation du président n'a pas à être motivée, et ne peut donner lieu à quelque indemnité que ce soit.

Les fonctions de président sont gratuites.

Le président peut consentir toute délégation de pouvoirs, à l'exception de la représentation de la société, pourvu que ce soit pour un objet ou une opération déterminée.

Le président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs dévolus à l'Actionnaire unique ou à la collectivité des actionnaires aux termes des présents statuts.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Article 13. - Conventions entre la société et les dirigeants.

1. *Actionnaire unique.* Les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, actionnaire unique, sont mentionnées au registre des décisions de l'associé unique.

Si l'actionnaire unique n'est pas dirigeant, les conventions conclues par le président sont soumises à son approbation.

2. *Pluralité d'actionnaires.* En cas de pluralité d'actionnaires, le président et les dirigeants doivent aviser les commissaires aux comptes des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre eux-mêmes et la société, dans le délai d'un mois à compter de la conclusion desdites conventions. Les commissaires aux comptes présentent aux actionnaires un rapport sur ces conventions. Les actionnaires statuent chaque année sur ce rapport aux conditions des décisions ordinaires, l'actionnaire intéressé ne participant pas au vote.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et, éventuellement, pour le président et les autres dirigeants d'en supporter les conséquences dommageables pour la société.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

3. Les interdictions prévues à l'article L. 225-43 du Code de commerce s'appliquent, dans les conditions déterminées par cet article, au président et aux dirigeants de la société.

Article 14. - Décisions des actionnaires.

A) Actionnaire unique.

L'actionnaire unique, est seul compétent pour prendre les décisions suivantes, pour lesquelles il ne peut déléguer ses pouvoirs :

- approbation des comptes et affectation du résultat ;
- approbation des conventions intervenues entre un dirigeant et la société ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- toutes modifications statutaires ;
- octroi de garanties sur l'actif social, de nantissement sur les titres de la Société ;
- prise, augmentation, apport ou cession de toute participation en capital, immédiate ou différé par tous moyens, dans toutes autres sociétés ;
- acquisition, vente de fonds de commerce en tout ou partie, ou d'immeubles ; prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- souscription d'emprunts, consentement de prêts ;

Toutes autres décisions sont de la compétence du président.

Les décisions de l'actionnaire unique sont répertoriées dans un registre coté et paraphé soit par un juge du tribunal de commerce, soit par un juge du tribunal d'instance, soit par le maire de la commune.

B) Pluralité d'actionnaires.

1. Sauf dans les cas prévus ci-après, les décisions collectives des actionnaires sont prises, au choix du président, en assemblée ou par consultation par correspondance. Elles peuvent aussi s'exprimer dans un acte. Tous moyens de communication - vidéo, télex, fax, *etc* - peuvent être utilisés dans l'expression des décisions.

2. L'Assemblée des actionnaires est seule compétente pour prendre les décisions suivantes pour lesquelles elle ne peut déléguer ses pouvoirs :

- approbation des comptes et affectation du résultat ;
- approbation des conventions intervenues entre un dirigeant et la société ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- toutes modifications statutaires ;
- octroi de garanties sur l'actif social, de nantissement sur les titres de la Société ;
- prise, augmentation, apport ou cession de toute participation en capital, immédiate ou différé par tous moyens, dans toutes autres sociétés ;
- acquisition, vente de fonds de commerce en tout ou partie, ou d'immeubles ; prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- souscription d'emprunts, consentement de prêts ;

Pour toute décision, la tenue d'une assemblée est, en outre, de droit, si la demande en est faite par un ou plusieurs actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

3. L'assemblée est convoquée par le président ou par un mandataire désigné en justice en cas de carence du président. Lorsque la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire, l'assemblée est convoquée par l'actionnaire ou un des actionnaires demandeurs.

Le lieu de réunion est fixé par l'auteur de la convocation.

La convocation est faite par tous moyens huit jours au moins avant la date de la réunion ; elle indique l'ordre du jour ; y sont joints tous documents nécessaires à l'information des actionnaires.

L'assemblée est présidée par le président ; à défaut, l'assemblée élit son président. L'assemblée convoquée à l'initiative du commissaire aux comptes est présidée par celui-ci.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence, et il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le président et un actionnaire.

L'assemblée ne délibère valablement que si la moitié des actionnaires sont présents ou représentés.

4. En cas de consultation par correspondance, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des actionnaires sont adressés à chacun, par tous moyens. Les actionnaires disposent d'un délai minimal de 8 jours, à compter de la réception des projets de résolutions, pour émettre leur vote. Le vote peut être émis par tous moyens. Tout actionnaire n'ayant pas répondu dans un délai de 15 jours est considéré comme s'étant abstenu.

La consultation est mentionnée dans un procès-verbal établi par le président, sur lequel est portée la réponse de chaque actionnaire.

5. Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

6. Décisions extraordinaires. Sont qualifiées d'extraordinaires, les décisions relatives à l'augmentation ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution de la société, sa transformation ou la modification des statuts sauf disposition contraire prévue par la Loi ou les présents statuts.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins les deux tiers des actions ayant droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

7. Décisions ordinaires. Toutes autres décisions sont qualifiées d'ordinaires.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

8. Le commissaire aux comptes doit être invité à participer à toute décision collective, en même temps et dans la même forme que les actionnaires.

Article 15. - Exercice social.

Chaque exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Article 16. - Comptes annuels.

Le président tient une comptabilité régulière des opérations sociales, arrête les comptes annuels et le cas échéant les comptes consolidés conformément aux lois et usages du commerce, et établit le rapport de gestion.

L'actionnaire unique approuve les comptes, après rapport du commissaire aux comptes, dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice.

Article 17. - Résultats sociaux.

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Le bénéfice distribuable est attribué à l'actionnaire unique.

Article 18. - Comité d'entreprise.

Les délégués du comité d'entreprise exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du président.

Article 19. - Dissolution - Liquidation.

1. Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la société à l'expiration du terme fixé par les statuts, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ou par décision de l'associé unique.

2. Si toutes les actions sont réunies en une seule main, l'expiration de la société ou sa dissolution pour quelque cause que ce soit entraîne la transmission universelle du patrimoine social à l'actionnaire unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans le délai de trente jours à compter de la publication de celle-ci. Une décision de justice rejette l'opposition ou ordonne soit le remboursement des créances, soit la constitution de garanties si la société en offre et si elles sont jugées suffisantes. La transmission de patrimoine n'est réalisée et il n'y a disparition de la personne morale qu'à l'issue du délai d'opposition ou, le cas échéant, lorsque l'opposition a été rejetée en première instance ou que le remboursement des créances a été effectué ou les garanties constituées.

3. En cas de pluralité d'actionnaires, la dissolution de la société entraîne sa liquidation qui est effectuée conformément à la loi du 24 juillet 1966 (codifiée au Livre II du Code de commerce) et aux décrets pris pour son application.

4. Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Article 20. - Contestations.

Les contestations relatives aux affaires sociales, survenant pendant la durée de la société ou au cours de sa liquidation, entre les actionnaires ou entre un actionnaire et la société, sont soumises au tribunal de commerce compétent.

Fait à Ladon
Le 1^{er} juillet 2002